

LA CONTRIBUTION D'UNE ENTREPRISE D'ÉCONOMIE SOCIALE
AGRICOLE À L'ALIMENTATION DE PROXIMITÉ ET À LA SÉCURITÉ
ALIMENTAIRE SELON LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE: LE
CAS DE LA RÉCOLTE DE CHEZ NOUS AU SUD EST DU NOUVEAU-
BRUNSWICK

THÈSE PRÉSENTÉE À LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET DE
LA RECHERCHE EN VUE DE L'OBTENTION DE LA MAÎTRISE EN ÉTUDES DE
L'ENVIRONNEMENT

DIDIER MICHAUD

MAÎTRISE EN ÉTUDES DE L'ENVIRONNEMENT
FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET DE LA RECHERCHE
UNIVERSITÉ DE MONCTON
AVRIL 2010

COMPOSITION DU JURY

Présidente du jury:	Marie-Thérèse Séguin	Université de Moncton, Département de sciences politiques
Examineur hors Université :	Bruno Jean	Université du Québec à Rimouski, Chaire de recherche du Canada en développement rurale
Directeur de thèse :	Omer Chouinard	Université de Moncton, Département de sociologie, Maîtrise en étude de l'environnement
Codirecteur de thèse :	Éric Forgues	Institut canadien de recherche sur les minorités linguistique
Autre membre du jury :	Majella Simard	Université de Moncton, Département d'histoire et de géographie

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier mon directeur de thèse, Omer Chouinard, qui a su faire naître en moi l'intérêt pour un domaine de recherche qui m'était inconnu auparavant. Merci pour ton soutien, tes conseils et ta patience. Merci aussi à mon co-directeur, Eric Forgues, pour ses précieux conseils. Je désire aussi exprimer ma gratitude à tous ceux qui ont collaboré à ce projet et en premier lieu, les membres de la coopérative de la RCN qui ont si gentiment accepté de participer à cette recherche. Je remercie également le Partenariat sur l'économie sociale et la durabilité au Canada Atlantique ainsi que l'ARUC-DTC Développement territorial et Coopération pour leur soutien financier qui a grandement contribué à la réalisation de cette recherche.

TABLE DES MATIÈRES

COMPOSITION DU JURY	ii
REMERCIEMENTS	iii
RÉSUMÉ	vi
1. INTRODUCTION	1
1.1 Introduction générale, brève description du contexte et de l’objet d’étude	1
1.2 Objectif et question de recherche générale – questions de recherche spécifiques	4
2. CADRE THÉORIQUE	6
2.1 L’économie sociale	6
2.2 La sociologie de l’association	8
2.3 Concertation et partenariat	11
2.4 L’innovation sociale	12
2.5 Le capital social et la coopération interentreprises	14
2.6 Le développement durable	15
2.7 Les différentes pratiques agricoles	18
2.8 Les représentations sociales	20
3. MÉTHODOLOGIE	24
3.1 La théorisation ancrée	24
3.2 Les outils de collecte des données	29
4. STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DE LA RCN	32
4.1 Structure actuelle	32
4.2 Partenariats de la RCN	33
4.3 Profil des entreprises	34
5. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	36
5.1 Principes de l’économie sociale en action dans la vie coopérative	36
5.1.1 Avantages de faire partie de la RCN	36
5.1.2 Difficultés de fonctionnement de la RCN	39
5.1.3 Rôle de la RCN par rapport à l’amélioration de la vie communautaire	42
5.1.4 Principes et valeurs de la RCN	43

5.2 Coopération, concertation et partenariat participant à l'adoption de pratiques agricoles plus durables	43
5.2.1 Évolution des pratiques agricoles chez les membres de la RCN	43
5.2.2 Définition d'une pratique durable selon les membres de la RCN	46
5.2.3 Rôle de la RCN par rapport aux pratiques agricoles de ses membres	47
5.2.4 Rôle des différents acteurs ayant une influence sur les pratiques agricoles des membres de la RCN	50
5.3 Coopération, concertation et partenariats participant au développement du lien rural-urbain.....	51
5.3.1 Importance et évolution du lien avec le consommateur	52
5.3.2 Avantages de la vente directe	54
5.3.3 Raisons incitant le consommateur à acheter des aliments locaux	55
5.3.4 Moyens visant à renforcer le lien entre producteurs et consommateurs	58
5.3.5 Rôle de la RCN à l'égard de ses membres qui font de la vente au détail.....	59
5.3.6 Accès aux marchés locaux	62
6. DISCUSSION	69
7. RECOMMANDATIONS	87
8. CONCLUSION	92
RÉFÉRENCES.....	97
ANNEXE 1 – CARTE 1– LOCALISATION DES MEMBRES DE LA RCN	103
ANNEXE 2 – TABLEAU 1 – CARACTÉRISTIQUES DES PARTICIPANTS.....	104
ANNEXE 3 – GRILLE D'ENTRETIEN POUR LES MEMBRES AGRICULTEURS DE LA RCN	105
ANNEXE 4 – GRILLE D'ENTRETIEN POUR LES AGENTS DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE	108
ANNEXE 5 – LOI SUR L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE : LA RÉCOLTE DE CHEZ-NOUS.....	111

RÉSUMÉ

La Récolte de Chez Nous (RCN) est une coopérative agricole de la région du sud-est du Nouveau-Brunswick. Cette coopérative d'économie sociale fut créée par plusieurs petits agriculteurs contraints à faire face à plusieurs nouveaux défis, dus entre autres, à la mondialisation des marchés et au contexte agricole néo-brunswickois en pleine transformation. L'agriculture est un secteur d'activité en déclin au Nouveau-Brunswick, mais demeure tout de même important pour la survie de plusieurs régions rurales de la province.

L'association coopérative se présente comme une solution efficace à la revitalisation du secteur agricole de cette partie du territoire. La coopérative agricole de la RCN a, entre autres, pour objectif d'augmenter la vente locale du territoire du sud-est de la province, et ceci passe, en grande partie par la mise en place et la tenue d'un marché des fermiers hebdomadaire dans les villes de Dieppe et de Moncton. De plus, l'organisation soutient les pratiques agricoles durables et entretient des partenariats avec plusieurs entités ce qui a permis un développement ayant un bilan positif pour l'ensemble des membres de la coopérative. Ainsi, la RCN concourt de façon innovatrice au renouvellement et à la transformation du secteur agricole tout en participant à un développement qui se veut durable.

L'objectif de cette recherche exploratoire est de mieux comprendre comment, par ces différentes initiatives, la coopérative la RCN participe au développement durable du secteur agricole en faisant appel au modèle de la coopération et aux différents partenariats qu'elle met en place. Nous avons voulu fournir des réponses pratiques aux défis auxquelles la coopérative doit faire face en tentant de mieux cerner le rôle des différents acteurs ayant une influence sur les pratiques agricoles des membres et en approfondissant la compréhension du lien qui se tisse entre le producteur en milieu rural, faisant de la vente directe, et le consommateur en milieu urbain.

La démarche employée est qualitative et se fonde principalement sur les résultats d'entrevues menées auprès de 20 intervenants. L'analyse du contenu fut réalisée selon les méthodes d'analyse thématique et de théorisation ancrée et les résultats furent compilés à l'aide d'un logiciel d'analyse.

Le portrait peint par cette recherche exploratoire démontre la résilience d'un groupe d'agriculteurs qui a su s'adapter aux conséquences de la mondialisation et qui, malgré des difficultés encore bien présentes, réussit à subsister en raison des transformations qu'ils ont effectuées. Les résultats démontrent, au sein de cette coopérative, un potentiel d'innovation sociale non négligeable passant par la mise en place de partenariats qui, non seulement participe à une transformation et à une revitalisation du secteur, selon les principes du développement durable, mais qui, par ricochet permet à plusieurs petits agriculteurs de continuer à vivre de leur métier et de participer, de ce fait, à la sécurité alimentaire du territoire du sud-est du Nouveau-Brunswick.

1. INTRODUCTION

Cette thèse s'inscrit dans le cadre du programme de maîtrise en étude de l'environnement à l'Université de Moncton. Nous présenterons premièrement, suite à une brève introduction, le contexte général ainsi que notre objet d'étude, soit, une coopérative agricole de la région du sud-est du Nouveau-Brunswick nommée la *Récolte de Chez-Nous* (RCN). Nous exposerons alors nos questions de recherche et les objectifs visés par celle-ci. Suivra une description de notre cadre théorique qui portera sur les concepts d'économie sociale, d'associationnisme, des partenariats, de l'innovation sociale, du capital social et de la coopération interentreprises. Nous ferons ressortir le lien que notre projet entretient avec le concept de développement durable et présenterons quelques notions permettant de mieux comprendre les différentes pratiques agricoles existantes. Nous terminerons cette partie en expliquant l'importance de la notion de représentation sociale pour notre recherche. Nous présenterons ensuite les aspects méthodologiques de notre recherche ainsi que les outils liés à la collecte des données. Une description plus détaillée de la structure et du fonctionnement de la coopérative de la RCN suivra. Finalement, la dernière partie de ce document présentera les résultats de notre analyse, quelques recommandations et enfin une conclusion.

1.1 Introduction générale, brève description du contexte et de l'objet d'étude

La citation qui suit permet de problématiser le contexte dans lequel s'insère notre objet de recherche:

La mondialisation des marchés et la chute des prix des aliments qui en a découlé lors des dernières décennies, combinés avec une baisse du soutien aux producteurs (OCDE, 2000), fait en sorte que les petits producteurs locaux du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs (Tennessee, 2003) parviennent difficilement à rencontrer leurs coûts de production et à rentabiliser leur entreprise (Pronovost, Dumais & Tremblay, 2008). Les producteurs agricoles doivent aussi faire face à des consommateurs davantage informés et conscients des problèmes environnementaux, d'où une demande accrue pour des aliments produits localement et de façon plus écologique (Lefebvre, Eilers & Chunn, 2005 ; OCDE, 2000 ; Pronovost *et al.*, 2008 ; Tennessee, 2003) (cité dans Chouinard *et al.*, 2009).

Selon Statistique Canada (2007), 1 000 fermes ont disparu au Nouveau-Brunswick en 20 ans (1981-2001) (Martin *et al.*, 2008). Il subsiste près de 3 000 fermes au Nouveau-Brunswick, mais elles continuent de disparaître à un rythme accéléré : 18% de 1996 à 2006. Martin *et al.* (2008) ont identifié certains éléments du contexte économique néo-brunswickois responsables de la diminution du nombre de fermes :

- l'exploitation des ressources naturelles est dominée par quelques grandes corporations dont la multinationale McCain dans le domaine agricole et Irving dans le domaine forestier et agricole;
- la société civile de la province est moins organisée que celle de certaines provinces comme le Québec;
- le facteur linguistique (deux langues officielles : anglais et français) rend le regroupement de petits producteurs plus difficile;
- le caractère rural de la province (60% de la population habite dans des communautés de moins de 10 000 habitants);
- le manque d'appui gouvernemental à l'échelle des ressources humaines et financières.

Ainsi, compte tenu, entre autres, de ces facteurs, il est très difficile pour un agriculteur de vendre ses produits à un coût qui permette de rentabiliser une petite entreprise agricole au Nouveau-Brunswick. En 1998, pour faire face à ces nouveaux défis, quelques fermes agricoles se sont regroupées en coopérative pour former la *Récolte de Chez-Nous* (RCN). En 2009, la coopérative compte 30 membres, dispersés sur un rayon de cent kilomètres autour du Grand Moncton¹ et ayant une production agricole très variée : élevage pour la viande et la production de fromage ; production de légumes, de petits fruits ; culture en serre, arbres fruitiers. La taille des fermes varie entre 5 et 50 hectares.

Les deux objectifs principaux que se donne la coopérative et qui définissent de façon générale son mandat ont été définis par les membres lors d'une recherche antérieure portant sur la RCN menée par Chouinard *et al.* (2009). Le premier objectif visé par la coopérative est l'amélioration de la rentabilité financière des petites fermes agricoles du sud-est du Nouveau-Brunswick. Cet objectif passe en grande partie par le

¹ Voir Annexe A

renouement du lien rural-urbain et par le développement d'une alliance solide avec le marché local du Grand Moncton dans le but de favoriser la vente directe de manière à s'assurer que les producteurs locaux puissent vendre leur marchandise à un prix qui tienne compte de leurs coûts de production. La vente locale, tout en rapprochant les producteurs des consommateurs, permet de faire valoir la qualité des aliments produits localement tout en favorisant la sécurité alimentaire² et l'autosuffisance de la région. La vente directe permet d'éliminer les intermédiaires dans la vente des produits, ce qui maximise le retour aux producteurs (Pronovost *et al.*, 2008).

Les petits producteurs, en participant à la vente directe en milieu urbain, s'exposent à des demandes des citoyens pour des produits locaux, voire biologiques. En effet, une recherche menée par Équiterre en 2007 démontre une préoccupation des Canadiens par rapport à leur alimentation et à la sécurité alimentaire de leur région. Le tiers de la population (33%) affirme qu'il est important d'acheter des produits biologiques tandis que plus des trois quart de la population (77%) affirme qu'il est important d'acheter des produits locaux. Qui plus est, 72% seraient prêts à payer plus cher pour des produits locaux. Ces données indiquent une préoccupation indéniable d'un nombre croissant de Canadiens pour une alimentation locale et saine et l'achalandage des marchés locaux en témoigne. Ainsi, de nouvelles relations entre agriculteurs et consommateurs sont en voie de développement.

Le deuxième objectif de la coopérative est de promouvoir la mise en place de pratiques agricoles plus durables, comme l'utilisation de compost pour lutter contre la dégradation des sols et d'autres moyens permettant la réduction de l'usage d'intrants chimiques. (Chouinard *et al.*, 2009)

Tous les membres ne sont pas rendus au même point dans ce processus; deux membres ont une production certifiée biologique, un membre est en transition alors que 13 membres ont une certification Éco-Logik, une certification régionale créée par la coopérative et impliquant l'adoption d'un plan de ferme environnemental et de pratiques agricoles plus durables dont la lutte intégrée (Chouinard *et al.*, 2009).

² L'expression « sécurité alimentaire » réfère, dans ce contexte, à la capacité qu'a une région à fournir de la nourriture à une population donnée et non à l'aspect sanitaire qu'on pourrait aussi lui associer.

Cet objectif est à notre avis fondamental si l'on veut être en mesure de développer une agriculture durable à long terme.

La sécurité alimentaire devrait passer par un virage vert de l'agriculture afin de réduire la dépendance aux engrais chimiques et maintenir ou améliorer la qualité des sols et leur capacité de production, le tout en vue d'un milieu de vie plus durable (Canada, 2004 ; Lefebvre *et al.*, 2005 ; Tennessee, 2003). Les producteurs doivent s'adapter aux changements qui surviennent dans le monde agricole, aux coûts croissants des engrais chimiques et aux nouvelles réalités du marché (Pronovost *et al.*, 2008). L'agriculture durable est un domaine très complexe et les producteurs ont besoin d'information et de formation à ce sujet car certains agriculteurs semblent avoir besoin d'aide pour développer une vision à plus long terme de leurs pratiques (Tennessee, 2003) (cité dans Chouinard *et al.*, 2009).

Nous aborderons plus en détails des différentes pratiques agricoles lors de la description de notre cadre conceptuel et définiront plus précisément en quoi constituent la lutte intégrée et l'étiquette Éco-Logik développée par la RCN. Nous procéderons aussi à une description plus exhaustive des modalités de fonctionnement de la coopérative de la RCN dans la partie *Structure et fonctionnement de la RCN*.

1.2 Objectif et question de recherche générale - questions de recherche spécifiques

L'objectif général de notre projet de recherche est de comprendre, par l'analyse d'un cas particulier, comment les principes de l'économie sociale (et plus particulièrement la coopération et les partenariats) participent à une dynamique favorisant le développement d'une activité agricole durable. La question générale que nous nous sommes posée est la suivante : quels rôles jouent la coopération et les partenariats en ce qui concerne les changements vers l'adoption de pratiques agricoles plus durables chez les membres de la RCN et la création d'un lien social entre la ferme et le consommateur?

Les questions de recherche spécifiques ayant guidé cette étude sont les suivantes :

1. Quelle est la volonté des membres de la coopérative de la RCN à adopter des pratiques plus durables et quel est le rôle des différents partenaires (coopérative, membres, agents, consommateurs, etc.) dans ce processus? Comment peut-on

favoriser l'adoption de pratiques durables au sein de la coopérative (quels sont les opportunités et les défis)?

2. Quels sont les éléments constituant le lien social entre producteurs et consommateurs (rural-urbain) et dans quel contexte évolue-t-il? Comment est-il possible de participer à son renforcement? Quels facteurs favorisent une alliance solide entre les membres de la RCN et le marché local du Grand Moncton (quels sont les opportunités et les défis)?

Ainsi, on peut constater que notre recherche contient deux volets : le premier cherche à comprendre, d'un point de vue théorique, l'apport de l'économie sociale et de la coopération dans l'évolution de la RCN vers une agriculture durable. Le deuxième volet se situe en arrière-plan et cherche à apporter des éléments de réponses pratiques aux défis auxquels la coopérative est confrontée. Comme nous l'avons mentionné, le nombre de fermes est en diminution constante au Nouveau-Brunswick et, comme nous le verrons, il s'avère très difficile de rentabiliser une petite entreprise agricole pour plusieurs raisons. Il est certes difficile de jongler entre ces deux aspects (théorique/pratique) et ceci complexifie énormément la recherche, notamment en ce qui concerne la conception des outils de collecte de données (le questionnaire). Toutefois, il nous semble essentiel, pour ce type de recherche portant sur une coopérative aux prises avec plusieurs défis, de bien comprendre le contexte pour être en mesure d'apporter des éléments de réponse pratiques en utilisant judicieusement l'apport théorique et notre compréhension du fonctionnement de la coopérative de la RCN.

2. CADRE THÉORIQUE

2.1 L'économie sociale

Cette première partie tentera de répondre à la question suivante : Qu'est-ce que l'économie sociale? Sans vouloir entrer dans une description historique retraçant le développement de l'économie sociale, précisons seulement que ces premières manifestations firent leur apparition, selon Jeantet, dès le XIII^e siècle avec le compagnonnage (Jeantet, 2008). L'économie sociale ou l'économie solidaire³ est un concept qui englobe les pratiques des coopératives, des mutuelles et des associations et se veut une manière de « s'associer pour entreprendre autrement ». Elle consiste en un mode d'entrepreneuriat différent de ceux proposés par le paradigme économique dominant, soit le capitalisme, et ce même si elle s'inscrit et fonctionne à l'intérieur du système économique capitaliste. L'expression « s'associer pour entreprendre autrement » est empruntée de Demoustier (2001) et récapitule bien en quoi consiste l'économie sociale, car ces trois termes contiennent respectivement la dimension sociale, économique et politique inhérente à cette dernière.

Les chercheurs du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) ont, entre autres, pour objet d'étude les nouvelles initiatives économiques populaires et réfléchissent sur le rôle et la place de l'économie sociale dans la société depuis une quinzaine d'années. Ainsi, ils sont en mesure de fournir un cadre théorique permettant d'expliquer ce qu'est l'économie sociale et quel est son rôle. Reprenant la définition proposée par ces chercheurs, la notion d'économie sociale peut se conceptualiser de la façon suivante :

Les initiatives économiques populaires [...] dévoilent une économie sociale et solidaire offrant, à certaines conditions, un potentiel de développement de nouvelles formes de régulation démocratique, d'identité et d'utilité sociale. Plutôt qu'une

³ Selon Lipietz, (2002), l'économie sociale relèverait plus de la façon de mettre en place l'activité (la question du comment) tandis que l'économie solidaire représenterait le sens prêté à l'activité (la question du pourquoi). Nous ne distinguerons pas ces deux notions et engloberons la notion d'économie solidaire à celle d'économie sociale faisant allusion à la manière dont sont conduites les activités et, en même temps, aux raisons de leur apparition.

nouvelle forme de gestion sociale de la pauvreté, elles témoignent d'une réponse inédite à des besoins sociaux (nécessité), à des aspirations de développement d'appartenances collectives (identité), le tout se conjuguant avec la visée d'un monde démocratique et équitable (projet de société) (Favreau, 2005, p.1).

L'économie sociale se pose comme une alternative réaliste au paradigme dominant, car « elle rejette la poursuite du profit approprié individuellement et, de ce fait, elle subvertit le système capitaliste, en quelque sorte, elle en est l'alternative tout en fonctionnant dans les interstices de l'économie capitaliste » (Jeantet, Préface de Ignacy Sachs, 2008).

Dans le but de mieux définir ce concept, voyons maintenant quels en sont les principes fédérateurs et structurants. Nous nous baserons pour cela sur l'ouvrage de Thierry Jeantet (2008) intitulé : *L'économie sociale une alternative au capitalisme*. Il s'agit de :

1. La libre initiative collective
2. La démocratie
3. La juste répartition des excédents
4. L'indivisibilité totale ou partielle des fonds propres
5. La solidarité
6. La promotion de l'individu
7. L'indépendance vis-à-vis de l'État

Évidemment, il existe une quantité innombrable de coopératives, de mutuelles ou d'associations que nous pourrions inclure dans la grande famille de l'économie sociale, mais non sans avoir à nuancer chacun de ces principes selon chaque cas particulier. Voilà pourquoi nous pourrions très bien abrégé cette liste et affirmer que les principes inaliénables de l'économie sociale sont la libre association, la démocratie et le patrimoine collectif. Pour reprendre les termes de Louis Favreau (2005), la finalité de ces entreprises d'économie sociale est d'assurer conjointement et explicitement la viabilité économique

et l'utilité sociale dans le but de répondre aux besoins de base d'un groupe ou d'une communauté locale.

2.2 l'associationnisme

La RCN entre certes dans la catégorie des entreprises d'économie sociale de par sa nature même puisqu'elle est une coopérative. Toutefois, l'éclairage conceptuel que peut fournir la sociologie de l'association est tout de même pertinent à notre analyse puisque qu'une coopérative est aussi à la base une association. « L'association est définie en France par la loi de 1901 comme la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager les bénéfices » (Laville et Sainsaulieu, 1997, p. 35). Au Canada, la définition la plus couramment utilisée est très similaire à celle de la France : « Groupement de personnes mettant en commun, sur une base permanente, leurs connaissances ou leurs activités afin de défendre ou de promouvoir des intérêts communs, mais dans un but autre que celui de partager des profits » (Office québécoise de la langue française, 2003). Notons premièrement que les associations qu'il nous faut distinguer des entreprises, incluent aussi bien les coopératives et les mutuelles que tout autre type d'associations distinctes de l'État qui répondent à un besoin ou à une demande sociale. Cette précision est importante, car il existe une zone grise en ce qui concerne les rapports que peuvent entretenir une association avec l'État avant que celle-ci ne soit considérée comme en faisant partie. En effet, l'histoire montre que certaines associations sont par la suite devenues un organisme étatique. Sans vouloir entrer dans la complexité de cette question, il suffit pour notre objet de comprendre que les associations, dont traite la sociologie de l'association, sont distinctes des organismes étatiques.

Comme nous l'avons mentionné, l'association répond à un besoin social. Ce besoin est souvent perçu comme étant un manque : « La genèse d'une association est sous-tendue par une protestation implicite ou explicite à l'encontre des manques ou des insuffisances ressentis par les promoteurs dans la société, ce qui l'amène souvent à être conçue en réaction aux institutions existantes » (Idem, p. 67).

La définition proposée par la loi de 1901 en France est à l'origine de la théorisation sur les associations. Elle est pour la sociologie de l'association incomplète. Ainsi, Laville et Sainsaulieu conceptualisent l'association de la façon suivante :

[...] l'association, au sens générique, peut être conceptualisée comme une dimension de l'espace public dans les sociétés civiles, c'est-à-dire un champ de tension sans frontières claires où différentes expressions et rationalités coexistent et interagissent, avec une spécificité qui est d'avoir un but socio-économique dans la mesure où elles délivrent des biens, des services et des aides (Idem, p. 57).

Le concept de champ de tension est central dans la compréhension de l'associationnisme et il est intimement lié à la théorie de la régulation sur laquelle nous dirons quelques mots. Celle-ci veut s'éloigner d'une vision déterministe en affirmant que les systèmes sociaux sont constitués et structurés par l'inégalité des opportunités d'accès au pouvoir, par des systèmes d'actions déjà construits et en changement constant. Ainsi, la théorie de la régulation a pour objet d'étude la construction des règles sociales par la compréhension des crises qui ponctuent les rapports sociaux et, de façon plus générale, l'évolution des sociétés. C'est dans cette mesure que le concept de champ de tension possède un potentiel heuristique pour l'analyse des milieux associatifs :

Les associations existant à un moment historique donné traduisent donc bien l'état des rapports de force et de conflits sociaux. Enracinées dans des contextes culturels, sociaux et idéologiques, elles peuvent difficilement être comprises de façon appropriée sans les référer à l'ensemble du champ de tensions de l'espace public dans une société civile (Idem, p. 57).

Penchons-nous maintenant sur le paradoxe associatif, une théorie développée par Laville et Sainsaulieu, afin de mieux comprendre la réalité associative. Pour ce faire, nous devons nous référer à la conception wébérienne comprenant deux concepts constituant une distinction importante entre deux types fondamentaux de relations sociales. Un premier type, la communalisation, serait né de la montée de l'individualisme qui coïncide avec ce que Weber a nommé le « désenchantement du monde », phénomène

de la modernité où l'humain se retrouve sans référents ultimes et se voit donc obligé de réfléchir à la finalité de ses actions.

La communalisation réfère au type de relation sociale qui existait avant l'avènement de la modernité, guidée par le principe de solidarité et le sentiment subjectif des participants d'appartenir à une même communauté. À l'opposé, se trouve la socialisation qui désigne le type de relation sociale où « la disposition de l'activité sociale se fonde sur un compromis d'intérêts motivés rationnellement ou sur une coordination d'intérêts motivés de la même manière » (Weber, 1995), dans le but premier de desservir l'intérêt individuel.

Suite à cela, pouvons-nous affirmer sans équivoque que les relations sociales de notre époque relèvent de la socialisation et que la communalisation est complètement disparue de nos sociétés? Il nous semble que cette affirmation soit douteuse, d'autant plus que les initiatives d'économie sociale sont des exemples flagrants de rapports de communalisation à l'œuvre ou en construction. Selon Lavige et Sainsaulieu, la réalité est plus complexe, elle est socio-communautaire dans la mesure où l'association peut relever à la fois du principe sociétaire et du principe communautaire. C'est ce qu'ils appellent la théorie du paradoxe associatif.

Finalement, qu'en est-il du lien qu'il est possible d'établir entre la sociologie de l'association et l'économie sociale? La définition de l'association présentée ci-haut semble contenir des éléments communs aux principes de l'économie sociale. Toutefois, la sociologie de l'association ne se réclame pas de l'économie sociale. Simplement, nous pouvons affirmer qu'elle a pour objet les modes organisationnels de l'association tandis que l'économie sociale est une discipline qui permet d'expliquer certains de ces modes organisationnels. En d'autres termes, la sociologie de l'association a pour objet toutes les associations, que celles-ci entrent dans le cadre de l'économie sociale ou non. L'économie sociale consiste en un cadre conceptuel nous permettant de définir et de catégoriser certaines associations.

2.3 Concertation et partenariats

La concertation est définie par D. Bourque (2008) comme étant une forme de coopération.

Il s'agit d'un processus collectif de coordination basé sur une mise en relation structurée et durable entre des acteurs sociaux autonomes qui acceptent de partager de l'information, de discuter de problèmes ou d'enjeux spécifiques (par problématique ou par territoire) afin de convenir d'objectifs communs et d'actions susceptibles de les engager ou non dans des partenariats (Bourque, 2008, p. 5).

Un aspect essentiel de la concertation est qu'elle est un processus collectif qui rassemble des acteurs autonomes « ayant des logiques et des intérêts différents » (Ibidem) mais qui acceptent de travailler ensemble vers un objectif commun.

Le partenariat, quant à lui, est beaucoup plus formel, « il implique un engagement contractuel à partager des responsabilités, à mettre en commun des ressources et à se diviser des tâches suite à une entente négociée » (Idem, p. 6). Ainsi, un résultat est exigé suite à une entente partenariale.

Encore une fois, il faut mettre l'accent sur le fait qu'à l'instar de la concertation, le partenariat est un :

Rapport complémentaire et équitable entre deux parties différentes par leur nature, leur mission, leurs activités, leurs ressources et leur mode de fonctionnement, fondé sur un respect et une reconnaissance mutuelle des contributions des parties impliquées dans un rapport d'interdépendance (Idem, p. 7).

Ainsi, comme nous le verrons, au sein de la RCN, plusieurs partenariats sont nés par la concertation et ont permis à la coopérative d'évoluer, de se développer et de remplir une fonction primordiale pour la survie des petits agriculteurs de la région du Sud-est du Nouveau-Brunswick. Or, comme nous le rappelle Lachapelle (2004), « concertation et partenariat ne sont pas des démarches neutres, mais des modes de gestion des rapports de pouvoir (souvent concurrentiels) entre les acteurs » (cité dans

Bourque, p. 9, 2008). Ceci rejoint les théories de l'association de Laville et Sainsaulieu (1997) telles que présentées ci-haut.

Bourque rappelle que les concepts de concertation et de partenariat sont polysémiques. Ainsi, certaines théories les interprètent comme un outil de contrôle et d'autres comme un levier de développement. Le partenariat peut être conçu comme étant « une contribution à un renouvellement de la gestion publique du social vers un modèle davantage pluraliste et démocratique » (Bourque, 2008, p. 11). Bourque définit quatre types de rapport partenarial : la soustraction, la coexistence, la complémentarité et la coconstruction. Sans vouloir entrer dans les détails de chaque type, le rapport de coconstruction « dans lequel l'institution partage ses responsabilités et ses opérations avec des organismes communautaires, mais chacun des acteurs conserve son autonomie, ses valeurs et sa mission » sera particulièrement intéressant pour notre cas à l'étude, comme nous le verrons plus loin (Idem, p. 16).

2.4 L'innovation sociale

Nous proposons d'utiliser le cadre théorique de l'innovation sociale tel que développé par les chercheurs du CRISES (Centre de recherche sur les innovations sociales). Ces chercheurs tentent de placer la société au centre de l'analyse de l'innovation. Ainsi, ils présentent l'innovation sociale sous trois formes qui s'avèrent particulièrement intéressantes pour notre objet d'étude. La première concerne l'innovation au sein des entreprises. Elle réfère aux « mécanismes qui doivent être mis en œuvre pour faciliter l'émergence de l'innovation et rendre possible son application productive et sa diffusion par le plus grand nombre d'entreprise possible (...) » (Klein et Harrisson, 2007, p. 3). La deuxième forme « concerne les arrangements d'acteurs qui permettent de poser les problématiques sociales d'une façon nouvelle et de créer des dispositifs susceptibles de trouver de nouvelles solutions au sein de la collectivité » (Ibidem). Quant à la troisième forme, elle

concerne les transformations qui se traduisent par des modalités plus démocratiques de développement et de gouvernance dans des organisations et dans des territoires, de façon à produire des systèmes d'acteurs qui assurent l'apprentissage collectif et l'accumulation du capital cognitif nécessaire au changement (Ibidem).

Comme nous le verrons, le type d'innovation sociale engendré par la coopérative de la RCN se rapproche beaucoup de cette dernière forme d'innovation.

Les chercheurs du CRISES proposent une approche institutionnelle pour étudier l'innovation sociale. Selon cette approche :

(...) le contexte agit comme un ensemble de contraintes, mais il peut également favoriser l'innovation. Il y a innovation quand certains types de problèmes n'ont pas de solution dans les institutions existantes. Les acteurs doivent alors trouver des solutions innovatrices à leurs problèmes compte tenu de l'insuffisance institutionnelle (Idem, p. 8).

L'institution est ici comprise comme cadre contraignant, comme un système régulateur qui

(...) s'exprime par un ensemble de lois et de règles administratives qui incarnent l'obligation. Dans cette approche classique des institutions, les règles encadrent les pratiques de gestion de la force du travail. Ces lois et règles stabilisent les relations entre les acteurs et fournissent des repères pour l'action au-delà des limites des organisations et groupes d'appartenance des individus (Idem, p. 7).

De plus, Marie J. Bouchard (2007) explique que l'économie sociale est de plus en plus souvent associée explicitement à la notion d'innovation sociale, et ce, puisqu'elle

(...) tend à répondre à des demandes ou à des besoins non comblés, soit parce que l'entrepreneur capitaliste n'y trouve pas une source suffisante de profit (échec de marché), soit parce que les pouvoirs publics sont inefficaces ou tardent à y répondre (insuffisance publique). L'économie sociale a la capacité de pallier à l'économie de marché pour combler les vides de développement, ainsi que de remédier aux difficultés de l'État-providence pour lutter contre les effets d'exclusion et de pauvreté (Bouchard, 2007, p. 124).

Il faut toutefois se garder de réduire le rôle de l'économie sociale à celui de roue de secours (Jeantet, T., 2008) qui se résumerait à la production de biens et de services non pourvus par les secteurs privé et public.

Le modèle peut aussi être partenarial, où l'État est subsidiaire, de type facilitateur. L'économie sociale s'y développe avec le soutien des pouvoirs publics mais dans une optique de démocratisation du travail et des services (Vaillancourt et Laville, 1998), voire du pilotage même du développement » (cité dans Bouchard, 2007, p. 133).

Ainsi, l'économie sociale semble souvent aller de pair avec l'innovation sociale et c'est, entre autres, ce que nous tenterons de mieux comprendre lors de cette étude.

2.5 Capital social et coopération interentreprises

Quoiqu'il existe plusieurs définitions du capital social, nous opterons pour une définition plus large. « Le capital social désigne les réseaux et les liens sociaux grâce auxquels un individu ou une communauté peut accéder à des ressources (économiques, politiques, culturelles ou humaines) nécessaires à l'atteinte de ses objectifs » (Forgues et al., 2009, p. 20).

Chaque individu possède un capital social et la coopération interentreprises permet de le multiplier et de le rendre accessible à l'ensemble du groupe, d'où l'avantage indéniable de ce type de coopération. Puisque la coopérative agricole de la RCN regroupe plusieurs individus qui fonctionnaient à l'origine de façon autonome, on peut affirmer que leur regroupement constitue une forme de coopération interentreprises au sein de laquelle un contrat ou un nombre de règlements existent; nous préciserons lesquels un peu plus loin.

Ainsi, la coopération interentreprises nécessite un contrat. Dans la perspective selon laquelle toute forme de coopération vise l'amélioration du sort commun et la réduction des comportements individualistes,

(...) le contrat permet d'orienter les comportements des acteurs de façon à éviter qu'ils se nuisent les uns les autres. Toutefois, il ne suffirait pas seul à garantir ce résultat. Certains auteurs estiment que la confiance mutuelle provient, entre autres, de l'intégration sociale de leurs activités économiques. En fait, plus la confiance est réciproque, moins le contrat formel doit être précis et moins il intervient dans la réduction de l'incertitude et des comportements opportunistes individuels (Idem, p. 21).

Ajoutons que selon Guillouzo et Thépaut (2004)

La coopération interentreprises offre un cadre organisationnel qui possède plus de flexibilité qu'une organisation corporative hiérarchique tout en réduisant les risques et les incertitudes d'une situation de marché. Elle permet en outre aux entreprises de se concentrer sur leurs forces et de confier certaines tâches aux partenaires ou encore à une structure issue de l'alliance (cité dans Forgues, 2009, p. 22).

Comme nous le verrons, la réduction des risques et des incertitudes liés à une situation de marché est un aspect particulièrement important pour les membres de la RCN; il s'agit en fait d'une des raisons importantes renforçant la pertinence de leur association en coopérative.

2.6 Le développement durable

Notre projet de recherche fait ressortir des questions d'ordre écologique et environnemental. Voyons donc, comment il peut bénéficier de l'apport du concept de développement durable. Premièrement, comme nous l'avons mentionné lors de la description de notre objet de recherche, les systèmes alimentaires locaux visent à assurer la sécurité alimentaire et l'autosuffisance d'une région donnée. Cette idée est fort simple, les systèmes alimentaires industriels sur lesquels nous dépendons actuellement sont très destructeurs au niveau environnemental et social. Par conséquent, ils ne sauraient être durables à long terme (The Fatal Harvest Reader, 2002). De plus, ce sont des systèmes à très grande échelle, c'est-à-dire à échelle globale. Ils sont, de ce fait, dépendants d'une multitude de facteurs non contrôlés dû au paradigme dominant du libre marché. Ainsi, ils

constituent, à notre avis, des systèmes très vulnérables.⁴ Sur le plan écologique, le transport des aliments sur de très longues distances est un facteur qui participe grandement à la production de gaz à effet de serre (GES), tandis que les systèmes alimentaires locaux permettent de réduire notre production de GES, ce qui contribue à l'effort pour réduire le degré d'intensité des changements climatiques.

Deuxièmement, un des objectifs de la coopérative agricole la RCN est d'adopter des méthodes de production ou des pratiques agricoles plus durables. Nous savons maintenant que l'agriculture est un des secteurs d'activité grandement responsable de la production de GES anthropocentrique et que les pratiques agricoles rejettent une quantité importante de polluants (fertilisants, pesticides) dans l'environnement (Intergovernmental Panel on Climate Change, 2007). De plus, les terres fertiles sont de plus en plus rares; les agriculteurs surexploitent leurs terres et rendent le milieu inapte à l'agriculture. Ainsi, il devient apparent que les objectifs visés par la coopérative de la RCN, et sur lesquels porte notre recherche, sont intrinsèquement liés à la préservation de l'environnement et au concept de développement durable.

Le concept de développement durable a été défini par la Commission Brundtland (1987) comme un processus de développement qui « permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre les possibilités des générations futures de satisfaire les leurs » (Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1988). Toutefois, plusieurs auteurs distinguent entre deux versions (faible et forte) du développement durable : « une version forte pour laquelle le développement durable a un contenu spécifique (substantif) et une version faible pour laquelle le développement durable est d'abord un contenant, un media sans contenu spécifique (procédural) » (Lévesque, 2007). Voyons un peu plus en détails ce que comportent ces deux interprétations.

Du point de vue de la soutenabilité forte qui repose sur une définition plutôt substantive que formelle de l'économie, le capital naturel et le capital technique ne

⁴ Nous n'avons qu'à penser au coût de l'énergie (le pétrole particulièrement) toujours croissant pour s'en convaincre.

sont peu ou pas substituables de sorte que la gestion de la nature ne doit pas être laissée à la seule logique du marché (Lévesque, 2007, p. 34).

Ainsi, selon cette conception, il existerait un « capital naturel critique » au delà duquel des conséquences irréversibles feraient leur apparition au sein de l'écosystème. La finalité devient donc la préservation des fonctions vitales de l'écosystème, et ce, à n'importe quel prix. Quoique cet aspect soit difficilement mesurable, le principe de soutenabilité forte peut tout de même permettre de déterminer les guides d'actions et les limites à ne pas enfreindre.

Du point de vue de la durabilité faible qui repose sur une définition formelle plutôt que substantive de l'économie, le capital naturel telles les ressources naturelles et le capital technique sont substituables - « la disparition d'une partie du premier peut être assez aisément compensée par un accroissement du volume du second » -, le mécanisme du marché permet d'y pourvoir de sorte qu'il existerait « un rythme optimal de destruction de la nature » (Maréchal, 2005) (cité dans Lévesque, 2007, p. 35).

Nous voyons, avec cette deuxième conception, que la finalité de l'activité humaine demeure la rentabilité économique se faisant selon « un rythme optimal de destruction de la nature ». Quand est-il en réalité? Selon plusieurs auteurs, à ce jour la notion de développement durable est en plus grande partie interprétée et exploitée selon sa version faible :

En effet, lorsque l'on passe de la vision aux réalisations, force est de reconnaître que les enjeux sont plus élevés pour la version forte et qu'en conséquence les réalisations correspondent souvent davantage aux propositions de la version faible. Sous cet angle, on peut dire que la soutenabilité forte est une innovation majeure mais une innovation sous exploitée comme le manifeste l'inexistence d'une régulation adéquate au plan international comme au plan national ainsi que l'impuissance à transformer en profondeur et de manière pérenne l'action politique (Lévesque, 2007, p. 35-36).

Les différentes interprétations de la notion de développement durable permettent d'en approfondir notre compréhension et concourent en même temps à l'enrichissement de notre modèle d'analyse.

2.7 Les pratiques agricoles

Dans cette partie, nous tenterons de clarifier les différentes dénominations qualifiant divers types de pratiques agricoles. Depuis l'arrivée de l'agriculture biologique ou organique, les expressions caractérisant les différentes pratiques agricoles se sont multipliées : agriculture biologique, organique, soutenable, durable, raisonnée, etc.

L'agriculture biologique ou organique est la forme d'agriculture la plus puriste. L'identification et la vente des produits agricoles biologiques nécessitent l'obtention d'une certification qui peut provenir de différents organismes selon le contexte. L'encyclopédie de l'Agora la définit de la façon suivante :

L'agriculture biologique respecte le sol, la plante, l'animal et donc l'Homme. Elle obéit aux lois naturelles en refusant tous les engrais chimiques, pesticides de synthèse, désherbants, hormones et manipulations génétiques. Elle utilise des fertilisants naturels: composts, poudre de roche, engrais biologiques, essences de plantes (Encyclopédie de l'Agora, 2009).

Un auteur français, Féret (2001), nous offre une définition intéressante qui inclut certaines valeurs :

Concept global qui s'appuie sur le choix de valeurs comme le respect de la terre et des cycles biologiques, la santé, le respect de l'environnement, le bien-être animal, la vie sociale, etc. C'est un mode de production agricole fondé sur un ensemble de techniques complexes excluant l'utilisation de produits chimiques de synthèse (Féret, 2001).

L'agriculture raisonnée, quant à elle, est une agriculture qui se veut responsable ou raisonnable, mais elle demeure très différente de l'agriculture biologique.

L'agriculture raisonnée correspond à des démarches globales de gestion d'exploitation qui visent, au delà du respect de la réglementation, à renforcer les impacts positifs des pratiques agricoles sur l'environnement et à en réduire les effets négatifs, sans remettre en cause la rentabilité économique des exploitations. Les modes de production raisonnés en agriculture consistent en la mise en œuvre de moyens techniques dans une approche globale de l'exploitation (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 2002).

La gestion globale de l'exploitation est une notion importante pour cette définition. Il s'agit entre autres de :

(...) se tenir informé de l'évolution des techniques et des connaissances ; se former aux techniques les plus adaptées au système de production ; former et sensibiliser ses salariés aux pratiques de l'agriculture raisonnée. Intégrer l'exploitation agricole dans une démarche globale prenant en compte son contexte socio-économique (travail, débouchés...) et son environnement (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 2002).

Ainsi, l'agriculture raisonnée est perçue par plusieurs comme étant une forme d'adaptation de la part de l'industrie agricole dans le but de répondre aux requêtes de la société qui réclame une agriculture plus durable. Toutefois, on ne peut qualifier l'agriculture raisonnée d'agriculture durable ou soutenable.

(...) si des critères d'évaluation de durabilité lui sont appliqués, elle reste encore bien éloignée d'une agriculture à la fois économiquement viable, socialement acceptable, respectueuse de l'environnement et soucieuse de la transmissibilité des biens et des connaissances (Blouet *et al.*, 2002).

L'agriculture durable, quant à elle, peut-être définie comme un système de production agricole qui vise à assurer une production pérenne de nourriture en respectant les limites écologiques, économiques et sociales qui assurent le maintien dans le temps de cette production. La définition de Féret (2001) est la suivante :

L'agriculture durable invite à promouvoir et à pratiquer une agriculture économiquement viable, saine pour l'environnement et socialement équitable. L'agriculture durable est une agriculture soutenable car elle répond aux besoins d'aujourd'hui (aliments sains, eau de qualité, emploi et qualité de vie) sans remettre en cause les ressources naturels pour les générations futures.

Enfin, nous devons définir une pratique agricole utilisée par les membres de la RCN. Il s'agit de la lutte intégrée ou *Integrated Pest Management* en anglais. Celle-ci est définie par le ministère de l'Agriculture et des Pêches du Québec de la façon suivante :

La lutte intégrée, ou gestion intégrée des ennemis des cultures, est une méthode décisionnelle qui a recours à toutes les techniques nécessaires pour réduire les populations d'organismes nuisibles de façon efficace et économique, tout en respectant l'environnement (MAPAQ, 2004).

Or, la définition européenne nous semble plus précise :

L'application rationnelle d'une combinaison de mesures biologiques, biotechnologiques, chimiques, physiques, culturelles ou intéressant la sélection des végétaux dans laquelle l'emploi de produits chimiques phytopharmaceutiques est limité au strict nécessaire pour maintenir la présence des organismes nuisibles en dessous de seuil à partir duquel apparaissent des dommages ou une perte économiquement inacceptables (Directive Communautaire de l'Union Européenne, 91/414/CEE, 1991).

Encore une fois, il est évident, tout comme dans le cas de l'agriculture raisonnée, que les méthodes de la lutte intégrée ne conduisent pas nécessairement à une agriculture biologique entendu dans son sens strict puisque l'application de produits chimiques est toujours tolérée. Toutefois, il s'agit d'un pas énorme dans l'évolution des méthodes de gestion des organismes nuisibles. Si toute l'industrie se pliait à ces critères, l'utilisation d'intrants serait grandement réduite à l'échelle internationale.

La présentation de ces différentes définitions, décrivant une multitude de différentes pratiques agricoles, est essentielle pour bien comprendre le contexte et les pratiques agricoles des membres de la RCN. Ces définitions laissent aussi entrevoir l'évolution des pratiques agricoles lors des dernières décennies. Des valeurs éthiques sont maintenant intégrées dans certaines de ces définitions grâce à une prise de conscience écologique collective et au concept de développement durable qui donne une valeur aux services que rends les écosystèmes (e.g. la pollinisation faite par les abeilles, le stockage du carbone par les forêts, etc.)

2.8 Les représentations sociales

Les théories des représentations sociales peuvent nous fournir un éclairage conceptuel intéressant pour notre cas à l'étude. Lors de nos entrevues, il est indéniable

que nous faisons appel aux représentations sociales des participants, lorsque nous leur demandions de définir l'agriculture durable par exemple. En termes simples, selon la théorie des représentations sociales, chaque personne construit à partir de ses expériences personnelles, de ses croyances, de ses savoirs, de ses attitudes et de ses valeurs des représentations de la réalité.

Les représentations d'une personne se construisent progressivement, à partir des interactions avec son environnement de même qu'à travers ses rapports sociaux. D'une part, la représentation « se construit, se déconstruit, se reconstruit, se structure et évolue au cœur de l'interaction avec l'objet appréhendé, alors même que l'interaction avec l'objet est déterminée par la représentation que le sujet en construit » (Garnier et Sauvé, 1999). D'autre part, la représentation est socialement construite à travers la communication avec les autres individus alors que le caractère partagé de la représentation est essentiel à la communication même. Lorsque les représentations font référence à des objets socialement partagés comme l'agriculture, l'alimentation, l'environnement, l'éducation, on parle alors de représentations sociales (cité dans Bouchard, 2008).

Ainsi, il est dans notre cas important de comprendre la leçon de l'approche par représentations sociales puisque que celles-ci :

(...) constituent en quelque sorte des schèmes de pensée que les personnes utilisent afin de comprendre le monde qui les entoure et interagir les uns avec les autres. Lorsque les personnes font face à des problématiques socio-écologiques, leurs représentations influencent inévitablement la recherche de solutions et le développement de l'action pour tenter de transformer les réalités qui les touchent (Bouchard, 2008).

Ce concept est central pour notre recherche puisque plusieurs de nos questionnements font appel aux représentations sociales des participants. À titre d'exemple, c'est la façon dont les membres de la RCN se représentent un système idéal d'alimentation local qui définira concrètement les moyens qui seront mis en place pour faire croître leur entreprise agricole de vente locale. Comme Garnier et Sauvé (1999) l'indiquent, des représentations communes sont essentielles à la communication et, par conséquent, à l'établissement de plans d'actions compris et désirés par tous. L'analyse de ces représentations sociales, telles que décrites par les participants, nous permet de saisir notre objet, de le définir et en final de mieux le comprendre.

Nous venons de présenter les théories et les concepts généraux qui nous ont guidés tout au long de cette recherche. Revenons brièvement sur ceux-ci pour expliquer le rôle précis qu'ils ont joué dans la constitution de notre réflexion sur le cas de la RCN.

Les théories de l'économie sociale et de la sociologie de l'association fournissent des outils nous permettant de mieux comprendre la réalité associative des membres de la RCN. Ces théories nous permettent d'entrevoir certaines hypothèses qui peuvent nous aider à comprendre pourquoi des individus s'associent et forme des coopératives, comme dans le cas à l'étude.

Les concepts de concertation et de partenariat proposent des explications plus détaillées des modalités d'association en faisant ressortir les tensions non-négligeables qui peuvent exister au sein d'un regroupement, nous permettant ainsi de mieux apprécier la complexité des relations humaines. Les théories sur l'innovation sociale, quant à elles, s'avèrent utiles pour définir les critères qui régissent l'innovation à travers les pratiques adoptées par un regroupement. Les théories sur le capital social et la coopération interentreprises font ressortir les avantages du regroupement associatif, de la coopération, avantages qui pourraient autrement passé inaperçus.

La théorie du développement durable joue un rôle central au sein de cette recherche puisque un de nos objectifs est de mieux comprendre comment la coopération peut participer à l'évolution d'une coopérative agricole tentant de s'approcher à un modèle de développement durable. En effet, plusieurs des activités des agriculteurs de la coopérative de la RCN semblent a priori motivées par la théorie du développement durable. Les théories définissant les différentes pratiques agricoles jouent plutôt un rôle fonctionnel puisqu'elles permettent de caractériser les méthodes utilisées par les membres pour travailler la terre. Mais elles nous apprennent aussi, comme nous l'avons mentionné, que de nouvelles valeurs, défiant la seule loi de la productivité, prennent maintenant une place importante au sein des concepts définissant les pratiques agricoles. Finalement, la théorie des représentations sociales permet de mieux comprendre le rôle des *croyances* dans la conceptualisation opérée par un individu dans sa représentation de la réalité. De plus, cette théorie indique la nécessité d'un partage des représentations entre individus

permettant la compréhension intersubjective, qui facilite la communication et qui par conséquent provoque l'action. Cela peut sembler évident a priori, mais la théorie des représentations sociales, en permettant de constater une partie de la complexité des relations humaines, ouvre la voie à une réflexion plus riche puisque ce qui peut sembler évident est analysé plus en profondeur.

3. MÉTHODOLOGIE

3.1 La théorisation ancrée

Abordons maintenant la dimension méthodologique de notre recherche. Notre démarche s'inscrit dans la grande famille des méthodes qualitatives. Nous nous sommes plus précisément inspiré de la méthode de la *grounded theory* ou « l'analyse par théorisation ancrée » développée par les sociologues américains Glaser et Strauss (1967). L'analyse par théorisation ancrée fut utilisée ici plus particulièrement comme méthode d'analyse de données, quoiqu'elle ait inspirée toute la méthodologie de la recherche en nous permettant d'intégrer des boucles de rétroaction entre les différentes étapes.

Quoique nous ayons consulté plusieurs auteurs qui se sont intéressés à la théorisation ancrée, l'un d'eux, Pierre Paillé (1994), nous a semblé dresser un portrait complet et compréhensif du processus analytique par théorisation ancrée. Ainsi, nous nous inspirons évidemment des ouvrages de Glaser et Strauss (1967) et de Strauss et Corbin (1998). Toutefois, pour les fins de notre analyse, nous porterons une attention particulière à la perspective de Paillé.

Tout d'abord, disons quelques mots sur l'analyse par théorisation ancrée. La « théorisation ancrée » vise la production de théorie solidement « ancrée » (*grounded*) dans les données empiriques recueillies.

Theory derived from data is more likely to resemble the ``reality`` than is theory derived by putting together a series of concepts based on experience or solely through speculation (how one thinks things ought to work). Grounded theories, because they are drawn from data, are likely to offer insight, enhance understanding and provide a meaningful guide to action (Strauss & Corbin, 1998, p. 12).

Pour bien comprendre de quoi il s'agit, voyons d'abord comment elle diffère de la théorisation dite « classique » ou « traditionnelle ». Selon P. Paillé :

À la différence des théories traditionnelles, d'abord créées, ensuite vérifiées (validées), la plupart par des chercheurs différents et dans des conditions différentes, une théorie ancrée est construite et validée simultanément par la

comparaison constante entre la réalité observée et l'analyse en émergence (Paillé, 1994, p. 150).

La comparaison entre les données empiriques et l'analyse visant la théorisation est un outil central de la méthode de la théorisation ancrée qu'il faut distinguer d'une analyse de contenu. « L'analyse par théorisation ancrée est une démarche itérative de théorisation progressive d'un phénomène [...] son évolution n'est ni prévue ni liée au nombre de fois qu'un mot ou qu'une proposition apparaissent dans les données » (Idem, p. 151).

Le corpus de données à partir duquel nous pouvons nous livrer à une analyse par théorisation ancrée est presque infini (notes de terrain, transcriptions d'entrevues, vidéo, etc.). L'analyse pourrait porter directement sur les observations d'éléments empiriques. Toutefois, c'est pour des raisons pratiques que le matériel est souvent sous forme écrite. Bref, il s'agit d'une méthode d'analyse de données empiriques peu importe leur support.

Comme nous l'avons mentionné, la théorie ancrée est « construite et validée simultanément », ce qui implique que l'analyse débute au même moment que la collecte des données :

L'analyse par théorisation ancrée porte sur des données recueillies dans le cadre d'une recherche qualitative dont l'une des caractéristiques majeures est la *simultanéité de la collecte et de l'analyse*, du moins au cours des premières étapes, contrairement aux façons de faire plus habituelles où la collecte de données est effectuée en une seule occasion et suivie de l'analyse de l'ensemble du corpus (Idem, p. 152).

Un autre élément qu'il est essentiel de mentionner concerne le choix des sites et des informateurs. Encore une fois, sur cet aspect en particulier, l'analyse par théorisation ancrée confère une plus grande liberté au chercheur que la méthodologie ou la théorisation traditionnelle.

[...] le choix des sites, des informateurs est conditionné par l'analyse en évolution plutôt que prédéterminé sur la base de critères « objectifs ». Si des instruments sont utilisés lors de la collecte de données (guide d'entrevue, grille d'observation), ils

demeurent toujours provisoires. Contrairement à ce qu'exigerait une recherche à caractère plus positiviste, le fait de ne pas poser les mêmes questions d'une entrevue à l'autre pourra être un signe du progrès de la recherche plutôt qu'un défaut (Idem, p. 153).

La démarche de l'analyse se fait, selon Paillé, en six étapes et quoique « [...] les étapes sont présentées dans un ordre qui reflète le processus réel de théorisation d'un corpus, il ne faudrait pas comprendre qu'elles sont exclusives les unes des autres et que la progression est linéaire » (Idem, p. 153-154).

Les six étapes de l'analyse sont:

- I. La codification
- II. La catégorisation
- III. La mise en relation
- IV. l'intégration
- V. La modélisation
- VI. la théorisation

La première étape de codification consiste à étiqueter l'ensemble des éléments présents dans le corpus initial. Il s'agit de « dégager le plus fidèlement possible et avec le plus de concision possible le témoignage livré lors de l'entrevue (...) » (Idem, p. 154). Le chercheur tente de faire ressortir les propriétés essentielles de l'objet analysé, selon un angle spécifique découlant de ses questions et objectifs de recherche.

Notons que la codification se fait selon une méthode inductive. Le chercheur commence par l'analyse d'un petit jeu de données. Ensuite, il élargit l'échantillon en fonction de la théorie qui émerge. La méthode de la théorisation ancrée fonctionne, de façon générale, à l'aide d'une démarche inductive. Nous avons donc naturellement procédé par induction plutôt que par déduction, ce qui est, à notre avis, mieux adapté à notre objet de recherche, et ce, puisque nous souhaitons faire ressortir des éléments de réponses qui n'ont jamais été mesurés en ce qui concerne notre étude de cas. Nous avons donc peu d'informations qui nous permettraient de procéder par déduction lors de notre processus de théorisation.

La deuxième étape, celle de la catégorisation, consiste « à porter l'analyse à un niveau conceptuel en nommant de manière plus riche et plus englobante les phénomènes, les événements qui se dégagent des données » (Idem, p. 159). Les deux premières étapes de la théorisation ancrée sont très intimement inter reliées, toutefois, « la catégorisation n'annule pas la codification, elle la place en réalité dans un contexte explicatif plus large et plus significatif » (Idem, p. 164).

De plus, le principe de saturation fait partie de l'étape de la catégorisation. Dès lors, il est d'une importance considérable, car il nous permet, en tant que chercheur, de connaître le point de saturation d'une catégorie.

Le chercheur vise le plus souvent ce que Glaser et Strauss ont appelé la *saturation* d'une catégorie, c'est-à-dire le fait que le phénomène auquel correspond la catégorie est à ce point bien documenté que l'analyse ou les nouvelles entrevues n'y ajoutent rien qui puisse le remettre en question, comme l'ajout de sel ne modifierait plus la salinité d'une solution saturée (Idem, p. 166).

Ainsi, le point de saturation nous guide en indiquant le moment auquel la collecte des données devrait être complétée. Toutefois, il faut garder en tête que « [...] toute théorisation, quel que soit le soin dont elle est été l'objet, demeure toujours partielle, limitée et relative (au contexte social et politique de sa formulation et de son inter-objectivation) » (Idem, p. 180), le rôle du chercheur étant de bien expliciter ces limites.

La troisième étape est celle de la mise en relation. Elle « consiste à se livrer systématiquement à la mise en relation des catégories, à trouver des liens qui ont habituellement déjà commencé à s'imposer d'eux-mêmes lors du travail de consolidation » (Idem, p. 167), le but étant d'explicitier les liens existants entre les différentes catégories. Le lien lui-même peut prendre des formes infinies et il existe plusieurs approches guidant la mise en relation des catégories. L'approche utilisée et le type de lien créé demeurent à la discrétion du chercheur. Encore une fois, le choix des liens que nous ferons ressortir sera influencé par nos questions et objectifs de recherche ainsi que la volonté à démontrer la validité des éléments explicatifs répondant aux questions qui furent à l'origine de notre travail.

L'intégration est sans contredit l'étape la plus ardue de l'analyse puisque

« contrairement au modèle hypothético-déductif, l'analyse par théorisation ancrée peut mener le chercheur dans des directions qui n'étaient pas prévisibles au début de la recherche. Qui plus est, la mise en relation des catégories peut déboucher sur une complexité telle que l'analyse pourrait ne plus jamais s'arrêter » (Idem, p. 172).

Ainsi, il est essentiel de délimiter l'étude qui prend forme, de définir l'objet précis qui sera analysé. De plus, il faut faire preuve de beaucoup de rigueur puisque nous sommes placés en face de phénomènes multidimensionnels qui pourraient être analysés de plusieurs façons selon la sensibilité de chaque chercheur.

Par la suite, l'étape de la modélisation « consiste à reproduire le plus fidèlement possible l'organisation des relations structurelles et fonctionnelles caractérisant un phénomène, un événement, un système, etc. » (Idem, p. 174). Il s'agit d'une part, de développer une vision holistique du phénomène en question et de son organisation et d'autre part, de se poser plusieurs questions dans le but de nous assurer que l'objet ou les objets en question ont été bien cernés.

Finalement, la dernière étape de l'analyse, la théorisation, permet d'évaluer si le modèle construit possède la fiabilité théorique voulue. Toutefois, il faut garder à l'esprit que « la théorisation est autant un processus qu'un résultat » puisque « en pratique, la consolidation de la théorie a lieu en même temps que son développement » (Idem, p. 177). Enfin, l'échantillonnage théorique, la vérification des implications théoriques et l'induction analytique (Glaser, Strauss, 1967) sont trois grandes stratégies appliquées à divers moments de l'analyse qui permettent de renforcer la fiabilité théorique de nos propos.

3.2 Les outils de collecte des données

Afin de compléter la description de notre cadre méthodologique, penchons nous maintenant sur les outils de collecte de données que nous avons utilisés. Il s'agit principalement de l'analyse documentaire et de l'entrevue semi-dirigée. L'analyse documentaire a été menée principalement à partir de documents existants sur la coopérative de la RCN. Deux articles (Chouinard *et al.*, 2009 et Martin *et al.*, 2008) portant sur la RCN ont déjà été publiés et des entrevues furent menées avec 21 membres de la RCN en 2007 lors d'une première recherche sur la faisabilité d'un site de compostage. Finalement, nous avons effectué une revue de littérature détaillée sur plusieurs thèmes (vie coopérative, agriculture durable, vente locale, etc.) touchant de près notre objet de recherche.

Nous avons utilisé un outil découlant de l'observation directe dans le but de développer une approche de co-construction avec les participants. L'entretien ou l'entrevue est une méthode fortement utilisée en science sociale comme dans beaucoup d'autres domaines. Elle se base fondamentalement sur la communication entre des individus. Pour le chercheur, l'objectif est de faire ressortir de ses entrevues des informations et des éléments de réflexion. Dans notre cas, nous avons utilisé l'entretien semi-directif ou semi-dirigé.

L'entretien semi-directif est certainement le plus utilisé en recherche sociale. Il est semi-directif en ce sens qu'il n'est ni entièrement ouvert, ni canalisé par un grand nombre de questions précises. Généralement le chercheur dispose d'une série de questions-guides, relativement ouvertes, à propos desquelles il est impératif qu'il reçoive une information de la part de l'interviewé (Quivy et Campenhoudt, 2006, p. 174).

Toujours selon Quivy et Campenhoudt, les objectifs pour lesquels la méthode convient particulièrement sont les suivants :

L'analyse du sens que les acteurs donnent à leurs pratiques et aux événements auxquels ils sont confrontés : leurs représentations sociales, leurs systèmes de valeurs, leurs repères normatifs, leurs interprétations de situations conflictuelles ou

non, leurs lectures de leurs propres expériences, etc. L'analyse d'un problème précis : ses données, les points de vue en présence, ses enjeux, les systèmes de relations, le fonctionnement d'une organisation, etc. (Idem, p. 175).

Ainsi, eu égard à notre objet d'étude; la méthode de l'entretien ou de l'entrevue est particulièrement adaptée. Nous avons donc mené au cours de l'hiver 2009 vingt entrevues d'une durée d'environ une heure. Dix-huit furent menées auprès des membres de la coopérative, en l'occurrence 60% de ceux-ci, et deux avec des agents de développement agricole travaillant de près avec les gestionnaires de la coopérative. Finalement, nous avons aussi utilisé un outil informatique de traitement des données : le logiciel N'vivo.

La technique d'échantillonnage que nous avons utilisée est non probabiliste. Il s'agit de l'échantillonnage de volontaires. Les trente membres de la coopérative ont été contactés pour participer à la recherche. Sur ce nombre, dix-huit se sont portés volontaires ce qui est suffisant pour obtenir un portrait représentatif de l'ensemble des membres de la RCN. En ce qui concerne le choix des agents de développement, ils ont été incorporés à la recherche selon les techniques d'échantillonnage en boule de neige.

L'échantillonnage en boule de neige est une technique qui consiste à ajouter à un noyau d'individus (des personnes considérées comme influentes, par exemple) tous ceux qui sont en relations (d'affaires, de travail, d'amitié, etc.) avec eux, et ainsi de suite. Il est alors possible de dégager le système de relation existant dans un groupe, ce qu'un échantillon probabiliste classique n'aurait pas permis de découvrir. (Beaud, 2009)

Les participants sont en plus grande partie des hommes (5 femmes et 15 hommes) et se situent pour la plupart dans la tranche d'âge de 45 à 55 ans à l'exception d'un répondant, appartenant à la tranche d'âge de 35 à 45 ans, et de cinq compris dans celle des 55 à 65 ans⁵. Selon un ancien président de la RCN, la moyenne d'âge des agriculteurs de la région du Sud-est du Nouveau-Brunswick était en 2009 de 53 ans. Notons que les caractéristiques sociodémographiques (âge, sexe, langue, etc.) des membres de la RCN furent prises en compte lors de l'analyse, mais ne se sont pas révélées pertinentes en lien

⁵ Voir Tableau 1.

avec le questionnement développé dans le cadre de cette étude. Ainsi, nous n'avons pu établir de tendances démontrant que l'âge ou la langue d'un membre pouvait influencer sur sa définition du développement durable ou ses représentations du rôle de la coopérative, par exemple.

Les participants furent pour la plupart très intéressés par notre projet de recherche et acceptèrent d'y participer avec enthousiasme. En ce qui concerne le tiers des membres qui n'ont pas collaboré, une très faible minorité n'était pas intéressée en raison d'un différent avec certains membres de la coopérative. Ceux qui n'ont pas participé n'étaient simplement pas disponibles au moment où nous avons mené nos entrevues, à l'hiver 2009.

Finalement, nous avons aussi fait appel à un groupe de discussion dans le but de valider nos résultats, ce qui a aussi permis de créer une triangulation méthodologique. Le groupe de discussion s'est avéré un outil de validation efficace puisqu'il favorise une compréhension plus approfondie des réponses fournies par les participants à la recherche.

Le groupe de discussion permet à l'animateur de sonder le pourquoi des réponses. Il peut ainsi obtenir des explications au sujet des réponses fournies, relever les expériences vécues qui ont contribué à former les opinions, élucider les émotions et les sentiments sous-jacents à certaines énoncés. (Geoffrion, 2009, p. 392)

L'exercice eu lieu le 18 novembre 2009 lors d'une réunion des membres du Conseil d'administration de la RCN. Une douzaine de participants étaient présents et ont pu discuter pendant une heure environ sur les différentes questions proposées par le chercheur. Les questions ont tourné autour des deux thèmes suivants : les défis économiques liés à l'adoption de pratiques agricoles durables et le coût de la nourriture. Ceci a permis de clarifier les opinions des membres sur des sujets importants qui n'avaient pas été suffisamment approfondi par le questionnaire d'entrevue initiale. Ainsi, nous pouvons affirmer que l'exercice fut un franc succès puisqu'il a permis de valider nos conclusions.

4. STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DE LA RCN

4.1 Structure actuelle

Comme nous l'avons mentionné en introduction, la coopérative agricole de la RCN était composée, en 2009, d'une trentaine de membres agriculteurs dispersés sur le territoire du Sud-est du Nouveau-Brunswick⁶. Les fermes sont de petite taille et leur production est très variée (voir Tableau 1, p. 102). La RCN est une coopérative commerciale sans but lucratif constituée en corporation en vertu de la Loi sur les associations coopératives du Nouveau-Brunswick depuis le 5 juin 2000. Avant que la RCN soit officiellement formée, quelques agriculteurs de la région s'étaient regroupés dans le but d'élaborer des stratégies de marketing et de trouver une solution à la guerre des prix.

Depuis lors, le regroupement a beaucoup évolué et un contrat déterminant les règlements de la coopérative a été adopté par les membres. Les droits et les obligations des membres sont stipulés dans un ensemble de règlements qu'ils ont adoptés au moment de l'incorporation (voir Annexe 5)⁷. Le modèle du contrat est fourni par le ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick et est utilisé par la plupart des coopératives de la province. La gouvernance est assurée par un conseil d'administration (C. A.) élu par l'ensemble des membres. Il n'existe pas d'autres contrats formels entre les entreprises agricoles, même si des ententes informelles peuvent exister (concernant le prix de vente par exemple).

La coopérative de la RCN peut être comprise et expliquée par les théories de la coopération interentreprises. En effet, le cas de la RCN entre dans les critères définis par Bellon et Niosi (2001) à savoir :

⁶ Voir annexe 1: Carte 1: Localisation des membres de la RCN

⁷ À noter que les registres du ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick indiquent que cinq modifications aux règlements ont été adoptées à l'assemblée générale annuelle de la RCN en mars 2006. Les modifications portaient sur les sections 3 (siège social), 7a, 7c, et 7d (effectif) et 10b (réunions des membres). Elles ont reçu l'approbation de l'inspecteur des associations coopératives du ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick le 19 février 2007. (Thyagrissen Consulting Ltd., 2008)

- les entreprises conservent leur autonomie,
- le partage des capitaux engage les ressources des partenaires,
- l'objectif à atteindre demande temps, innovation et stratégie de développement (cité dans Forgues *et al.*, 2009, p. 21).

Les membres de la coopérative conservent une certaine autonomie puisqu'il n'y a pas, à proprement parler, de centre de distribution ou de vente regroupant tous les produits des membres à la fois. Plusieurs coopèrent et font de la vente en commun. Il n'est par rare qu'un agriculteur accepte de vendre les produits d'un autre membre de la coopérative dans les marchés locaux. Toutefois, c'est surtout par la mise en place de programmes, de projets, comme le marché des fermiers de Dieppe, que les membres de la RCN coopèrent et intègrent socialement leurs activités économiques. Nous aborderons plus en détails les caractéristiques d'un marché à la partie suivante.

4.2 Les partenariats de la RCN

La coopérative de la RCN agit en partenariat avec plusieurs entités. Il s'agit de l'Université de Moncton et de la CDR-Acadie (Coopérative de développement régional), pour la recherche et l'apport éducationnel. De plus, la RCN a une entente pour la gestion et le fonctionnement du marché des fermiers avec la municipalité de Dieppe. L'Agence de promotion économique du Canada atlantique et la Société de développement régional du Nouveau-Brunswick lui ont déjà fourni un soutien financier par l'entremise de subventions. Finalement, la RCN a aussi établi un partenariat avec différents organismes et ONG (organismes non-gouvernementaux) de la région du Sud-est du Nouveau-Brunswick avec qui elle partage une vision commune.

Une des initiatives marquantes de la RCN a été l'établissement du marché de Dieppe en 2005. La RCN a négocié avec la ville de Dieppe, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, (APECA) et la Société de développement régional de la province du Nouveau-Brunswick, le financement d'un édifice capable d'accueillir la tenue hebdomadaire d'un marché de producteurs agricoles. Le marketing direct étant un des points forts de la RCN, le site du marché s'est avéré une réussite importante. L'édifice, appartenant à la ville de Dieppe, est loué à la RCN pour la tenue d'un marché de producteurs moyennant la somme de 1 \$ / an

pour une période de 50 années (avec une option de renouvellement pour 50 années additionnelles) (Thyagrissen Consulting Ltd., 2008).

Soulignons aussi que des chercheurs de l'Université de Moncton collaborent depuis 2005 avec la RCN. Un projet qui consiste à la réalisation d'une étude de faisabilité, visait à identifier les conditions de rentabilité liées à la pratique du compostage à partir des déchets agroalimentaire et forestier. (Chouinard *et al.*, 2009) Le projet a aussi permis de réaliser des activités d'éducation et de sensibilisation sur les avantages du compost et de pratiques comme l'utilisation d'engrais verts et la rotation des cultures. Dès le début de cette recherche, les chercheurs de l'Université de Moncton avaient pour but de créer une communauté d'apprentissage avec les membres de la RCN. Ainsi, les membres devaient se sentir impliqué dans le processus de recherche et comprendre le rôle clé qu'ils jouaient dans la réussite de ce projet. Le travail que nous proposons s'inscrit dans la continuité de ce projet mené antérieurement.

4.3 Profils des entreprises

Nous n'avons pas cumulé de données précises concernant les chiffres d'affaires et le nombre d'employés des entreprises agricoles associés à la RCN puisqu'il s'agit souvent d'un sujet sensible pour les participants. Or, nous pouvons affirmer, à titre informatif, que la fourchette des chiffres d'affaires se situe entre 50 000\$ et 500 000\$ annuellement pour les plus grandes exploitations. Aussi, nous n'avons pas de données précises sur les profits réalisés par chaque ferme, mais le discours informel des participants laisse sous-entendre que même si la situation va en s'améliorant pour plusieurs, les profits sont plutôt maigres pour la grande majorité des entreprises. Cela se reflète aussi au niveau de l'agriculture dans son ensemble au Nouveau-Brunswick tel que l'a souligné le président de l'Alliance Agricole en 2010.

The agriculture industry as a whole – and this is what's sad to see – for the last 35 years gross income has risen but the net farm income has steadily dropped. By 2003, agriculture as a whole in this province – if you do not mention government payments and subsidies – is losing money. (Rob English, 22 janvier 2010, propos recueillis par Times & Transcript)

Concernant la main d'œuvre, la majorité des fermes sont d'assez petites tailles pour être gérées par la famille, ainsi seulement quelques-unes, correspondant à des plus grandes exploitations, embauchent de un à dix travailleurs saisonniers.

5. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Cette partie présente principalement les points de vue que nous avons recueillis lors d'entrevues menées auprès de 20 participants. L'information se veut plutôt descriptive, dans le but de connaître les multiples aspects composant la réalité des membres de la coopérative de la RCN. Les théories constituant notre cadre conceptuel refont surface et permettent d'approfondir notre compréhension de leur réalité.

5.1 Principes de l'économie sociale en action dans la vie coopérative

Ce premier thème a pour but de broser un portrait général des représentations que se font les membres de la coopérative en ce qui concerne la vie coopérative au sein de la RCN. Il s'agit de placer leurs expériences en contexte et de mieux comprendre comment les dynamiques existantes à l'intérieur de l'association influencent et structurent leurs actions.

5.1.1 Avantages de faire partie de la RCN

Une étude fut menée en 2007 en collaboration avec les membres de la RCN et l'article qui en résulta, écrit par Martin *et al.*, (2008) fait mention de certains avantages liés à l'appartenance à la coopérative de la RCN. Deux ans plus tard, lorsque nous avons questionné les membres et les agents de développement sur ces avantages, le même principal avantage est ressorti, soit la possibilité d'échanger de l'information et de développer un lien de confiance entre agriculteurs de la région. Comme le soulignent les théories sur la coopération interentreprises, l'intégration sociale des activités économiques joue un rôle important dans la création et le développement d'un lien de confiance et c'est ce que nous avons pu observer chez les membres de la RCN.

De plus, comme nous l'indiquent Martin *et al.* (2008)

(...) le fait que la coopérative a permis de mettre l'accent sur les ventes directes et ainsi diminuer la dépendance vis-à-vis les grandes chaînes agroalimentaires est considéré important pour la plupart des membres. Ainsi par la création du marché de vente directe de Dieppe dans le Grand Moncton, il y a eu une augmentation

considérable des ventes sans passer par des intermédiaires ce qui est l'un des objectifs premiers de la RCN.

Or, notre étude a permis de relever de nouveaux avantages perçus par les membres. Un nouvel aspect, qui prend une importance considérable chez plusieurs membres, est l'accès à de la formation et à certaines ressources découlant de l'adhésion à la coopérative. « *Ils font venir des présentateurs, on a accès à de l'information, ça nous aide beaucoup* » (Répondant no. 9). Ceci est possible, entre autres, grâce aux divers partenariats qu'entretient la RCN avec différentes entités telles que l'Université de Moncton et la CDR-Acadie.

De plus, certains nouveaux membres ont pu obtenir du soutien pour se lancer en agriculture grâce à la coopérative : « *On a besoin d'être assisté, surtout lorsqu'on arrive d'un autre pays* » (Répondant no. 17) affirme un nouvel agriculteur d'origine européenne. La RCN a à cœur le développement du secteur agricole de la région et tient à venir en aide aux nouveaux agriculteurs dans le but, entre autres, d'assurer une relève puisque certains d'entre eux sont déjà très près de l'âge de la retraite. Par exemple, l'implantation d'une ferme productrice de fromage de chèvre représente une première au Nouveau-Brunswick. Cette dernière assure la mise en marché de son produit grâce au soutien et aux pressions de la RCN auprès de la province du Nouveau-Brunswick.

Ensuite, la possibilité de niveler les prix entre compétiteurs et de faire du marketing en commun (ce qui était, rappelons-le, la raison première pour laquelle des agriculteurs se sont regroupés) sont encore, pour plusieurs, des avantages indéniables. Cet aspect a aussi été mentionné par Martin *et al.* (2008). « *Everybody was dropping their prices, now we agree on a price, there's no more war of price. We sit together and we talk about production methods sales methods, we work together, we share ideas, we do joint advertising* » (Répondant no. 10). Ceci constitue un bel exemple de la coopération à l'œuvre et du respect d'un des principes fondamentaux de l'économie sociale: la concertation. Ainsi, le contrat mis en place dans le cadre de cette coopération interentreprises permet d'orienter les comportements des acteurs de façon à éviter qu'ils se nuisent mutuellement.

Une bonne proportion des membres est consciente que le regroupement en coopérative leur confère une plus grande visibilité et une plus grande force de négociation auprès du gouvernement et/ou des différents organismes avec lesquels ils ont à travailler : « *On peut plus négocier quand on est plusieurs* » (Répondant no. 16). « *Ça prend des regroupements pour se donner de la force et de la visibilité* » (Répondant no. 13). Nous voyons apparaître, à travers ces discours, le champ de tension formant la réalité sociale des membres de la RCN. Ils entretiennent en effet des rapports de force avec plusieurs entités et il est de leur devoir de se battre pour défendre la légitimité de leurs activités et plus fondamentalement, de leur existence. Les membres sont conscients que leur regroupement leur procure un avantage considérable à ce niveau.

Enfin, même si peu d'entre eux mentionnent le fait qu'il pourrait y avoir un avantage financier, plusieurs membres affirment que si ce n'était que du regroupement en coopérative, ils se seraient déjà retirés du marché. Certains affirment même que les plus grands avantages du regroupement en coopérative sont intangibles. Il s'agit, entre autres, du renforcement du lien communautaire, de l'entraide et de l'échange entre producteurs agricoles qui ont, jusqu'à tout récemment, toujours travaillé de façon individualiste. « *Les avantages ne sont pas nécessairement tangibles, quantifiables, c'est tout le secteur qui en profite. La RCN a fait un travail au niveau de la sensibilisation du public à la vente directe depuis 10 ans* » (Répondant no. 11).

5.1.2 Difficultés de fonctionnement de la RCN

En plus de ce qui fut relevé par l'étude menée par Martin *et al.* (2008), les difficultés perçues par les membres et auxquelles la coopérative doit faire face seraient nombreuses. L'aspect le plus souvent évoqué concerne justement le caractère individualiste des agriculteurs. Pour plusieurs, l'agriculture serait un métier vers lequel des individus de nature indépendante et solitaire seraient attirés. Ainsi, il serait difficile pour ce type d'individus de fonctionner selon le modèle de la coopération.

Farmers, more than anyone else, are fundamentally individuals, they work alone, and they make their decisions on their own. So I think it's a big credit for the coop,

you have all these individuals going in different directions and there's been some common bond that kept the coop together (Répondant no. 5).

La coopération interentreprises et la mise en place d'un contrat par l'incorporation en coopérative visent la réduction des risques dus aux incertitudes du marché mais aussi, comme nous l'avons déjà mentionné, des comportements opportunistes individuels. Toutefois, dû à de multiples facteurs et surtout au contexte économique capitaliste, convaincre les membres de l'importance de l'altruisme demeure à notre avis le plus grand défi de toute forme de coopération. Plusieurs membres ont mentionné que la coopération faisait son apparition seulement lorsqu'elle devenait une nécessité, dans les moments de crises, et qu'elle disparaissait souvent aussitôt l'orage passée...

Un deuxième aspect qui ressort avec une certaine insistance concerne la capacité de la coopérative à répondre aux besoins de tous ses membres et donc à être égalitaire envers tous. En fait, la coopérative de la RCN est constituée d'un groupe hétérogène : la taille et le type de production varie fortement d'un producteur à l'autre. Même si tous les projets entrepris par la RCN doivent en principe apporter quelque chose à tous les membres, certains bénéficieront plus à certains individus, souvent à ceux qui font preuve d'un plus grand engagement.

For the coop right now the focus is on agro tourism and also dealing with the market in Dieppe. We don't go to the Dieppe market and we sell mostly to local people, very few tourists so for us it's not much of our focus. So the work of the coop right now is not really applicable to us (Répondant no. 19).

Ce dernier point a également été souligné par Chouinard *et al.* (2009) : « Compte tenu des besoins qui varient considérablement d'un producteur à l'autre, il devient difficile de trouver un projet qui rassemble tous les membres. Plusieurs ont en effet la perception qu'un projet utile à certains prive les autres de ressources qui leur seraient plus profitables ».

L'éclairage conceptuel du partenariat peut nous être utile pour expliquer ce phénomène. Le fonctionnement interne de la coopérative doit être régi par la concertation et il existe ainsi plusieurs micros alliances entre chaque membre faisant partie de l'association. Ainsi, comme nous l'avons mentionné lors de la description de notre cadre

conceptuel : « concertation et partenariat ne sont pas des démarches neutres, mais des modes de gestion des rapports de pouvoir (souvent concurrentiels) entre les acteurs » (Lachapelle, 2004, cité dans Bourque, p. 9, 2008) Ainsi, des rapports de force existent entre les membres de la coopérative et ceci peut créer dans certains cas des inégalités. Or, nous sommes d'avis que si l'engagement était aussi fort de la part de tous les membres, ces inégalités seraient beaucoup moins présentes puisque le modèle coopératif respecte le principe démocratique essentiel à l'économie sociale.

Cette difficulté soulève la question du mandat de la coopérative. En fait, comme nous l'avons mentionné, le premier objectif de la coopérative est de promouvoir les produits de la région du sud-est et d'améliorer la situation financière des entreprises agricoles de ses membres. Au cours des dernières années, l'accent a été mis sur la vente directe, par l'établissement du marché de Dieppe, entre autres. C'est pour cette raison que certains membres se sentent laissés pour compte : ceux qui font de la vente en gros et ceux qui ne vendent pas au marché de Dieppe. (cf. Répondant no. 19, p. 39)

Si les membres de la coopérative tiennent à résoudre ce problème, ils devraient s'assurer que les projets qu'ils entreprennent bénéficient à l'ensemble des membres (ateliers de formation, partage des ressources, etc.). Une autre option serait de restreindre l'adhésion à la coopérative selon certains critères : les membres qui se concentrent sur la vente directe en l'occurrence. Or, cette idée implique une forme de discrimination qui ne serait probablement pas acceptée par l'ensemble des membres. C'est pourquoi, certains seront d'avis que la nature hétérogène du groupe justifie la mise sur pied de projets ciblant une partie des membres uniquement. Il s'agit d'une décision que les dirigeants de la coopérative auront à prendre.

Cela mène à une autre difficulté concernant justement l'engagement des membres et le besoin en ressources humaines tel que ressenti par une grande majorité d'entre eux. En fait, il existe au sein du groupe un noyau formé d'une vingtaine de membres *actifs* qui ont un fort engagement et un autre groupe comprenant une dizaine d'individus plus *passifs* qui ne s'engagent pratiquement pas dans le fonctionnement de la coopérative. Certains membres passifs font partie du regroupement seulement pour supporter le

mouvement, mais non pas réellement le temps de s'impliquer, d'autres considèrent que cela ne vaut pas la peine puisque les priorités de la coopérative ne s'appliquent pas nécessairement à leur entreprise.

C'est sûr que ce n'est pas facile de faire partie d'une association. C'est beaucoup les mêmes qui donnent le plus d'effort. Quand tu fais partie d'une association, tu dois t'impliquer, ça implique plus que juste payer la caution. On voudrait que tout le monde puisse apporter quelque chose à l'organisation à différents niveaux selon leurs spécialités (Répondant no. 18).

Or, il est pratiquement impossible de s'assurer de la participation de tous aux réunions et aux activités de la RCN, à moins que celles-ci soient rendues obligatoires, mais cela ne serait pas accepté par le groupe, car cela va à l'encontre des valeurs fondamentales de leur regroupement. De plus, à l'instar d'un premier constat énoncé par Martin *et al.* (2008), il est ressorti encore plus fortement lors de notre étude, des inquiétudes concernant l'épuisement des membres et le besoin pour le groupe d'obtenir du renfort en termes de ressources humaines. Cela fait évidemment naître d'autres difficultés, celles-ci étant de nature économique. Une source de revenu constante, plus considérable que celle obtenue par les frais d'adhésion payés par les membres et les activités de financement organisés par le groupe, serait nécessaire pour que la coopérative soit en mesure de financer des ressources humaines à long terme.

C'est difficile d'avoir assez de ressources financières pour avoir des ressources humaines. On a atteint la limite du bénévolat (fait par les membres). Il nous faut des ressources financières constantes, c'est difficile avec un si petit groupe. C'est difficile de faire participer tous les membres. Il faut aller chercher des nouveaux fermiers, on a de la place pour beaucoup plus de membres, il faut les convaincre (Répondant no. 11).

Une étude menée par une firme privée de consultants (Thyagrisson Consulting, 2008) propose un plan de financement établi sur une période de quelques années qui permettrait à la coopérative d'atteindre cet objectif et de fonctionner tout en étant capable de financer des ressources humaines. En fait, la coopérative vient tout juste d'engager un directeur général et un adjoint en juin 2009 et devrait être en mesure de financer ces postes avec ses propres ressources d'ici quelques années.

Plusieurs autres difficultés furent identifiées par les membres. Sans vouloir être exhaustif, les aspects suivants nous semblent dignes d'être mentionnés : il est difficile de communiquer efficacement entre les membres, de rejoindre et d'informer tous les membres du groupe; il faut demeurer cohérent par rapport au mandat de la coopérative (pour certains l'investissement dans la recherche ne fait pas partie du mandat de la RCN); il est difficile de recruter de nouveaux membres; quelques membres ont de la difficulté à identifier les avantages à long terme; l'organisation est trop petite pour fonctionner efficacement économiquement.

5.1.3 Rôle de la coopérative par rapport à l'amélioration de la vie communautaire

Lorsque questionnés sur le rôle de la coopérative à l'intérieur des différentes communautés, les participants étaient tous d'accord pour affirmer que le renforcement du lien communautaire et l'amélioration du sort de la communauté de façon générale est un objectif primordial pour la coopérative. *« Ça devrait être le but de toute coopérative. Dans le cas de la RCN c'est de fournir des aliments locaux de qualité à la communauté et de les éduquer sur l'agriculture et nos pratiques »* (Répondant no. 12).

Ce qui apparaît de façon plus marquée est l'existence et le maintien de services mutuels entre la communauté et les agriculteurs. Cela se fait par la vente d'aliments locaux sécuritaires et de bonne qualité soutenue par la communauté, mais aussi par l'éducation que peut fournir la coopérative sur l'importance d'acheter et de soutenir les produits locaux, que ce soit pour leurs bienfaits économiques ou écologiques. De plus, comme en témoignent deux répondants, l'existence de fermes permet la survie des communautés rurales.

Le milieu rural est en perte de vitesse, beaucoup de fermes ont disparu. Pour nous c'est essentiel de conserver un paysage rural vivant. Il est important d'avoir et d'entretenir des économies locales. En soutenant les entreprises rurales, on soutient les communautés (Répondant no. 17).

La ferme permet la survie de la communauté rurale, ça fait partie du paysage, ça apporte à l'économie de la région. On peut éduquer la communauté au bienfait santé de l'agriculture. Le monde rural va survivre parce que l'urbain va en profiter aussi (Répondant no. 11).

Toutefois, plusieurs affirment que l'aide communautaire est un projet à long terme puisque la coopérative n'a pas, pour l'instant, les moyens financiers nécessaires pour réinvestir dans la communauté. « *La communauté va mieux si il y a des producteurs locaux dans la région. J'aimerais pouvoir réinvestir dans la communauté, mais on n'a pas assez de moyens* » (Répondant no. 4). Pour l'instant, l'aide communautaire que les membres de la coopérative sont en mesure de fournir est plutôt sous la forme de retombées indirectes.

5.1.4 Principes et valeurs de la coopérative

Selon les participants, les valeurs primordiales d'une coopérative sont l'égalité et l'équité. Ils sont conscients que les valeurs fondamentales de la coopérative confèrent à tous le même pouvoir décisionnel et ils tiennent à cette justice sociale au sein du regroupement comme en témoigne cette réponse à la question « Quels sont les valeurs fondamentales d'une coopérative? » : « *L'égalité et l'équité, des services égaux pour tous les agriculteurs petits et gros, un vote pour chaque ferme, il faut coopérer de tous les côtés, sur l'information, les méthodes de production. Tout le monde doit en retirer sa part égal* » (Répondant no. 3).

5.2 Coopération, concertation et partenariat participant à l'adoption de pratiques agricoles plus durables.

Ce deuxième grand thème est divisé en quatre sous-parties. Les deux premières mettent en contexte les pratiques agricoles des membres en informant sur leur état actuel et sur les représentations qu'ont les membres de la RCN quant aux pratiques agricoles durables. Les deux dernières parties adressent plus précisément le rôle de la coopération et des partenariats quant à l'évolution des pratiques agricoles des membres.

5.2.1 Évolution des pratiques agricoles

Mentionnons premièrement qu'il n'existe aucune obligation découlant de l'adhésion à la coopérative en ce qui concerne les pratiques agricoles de ses membres. Bon nombre des agriculteurs qui ont exploité la terre depuis plusieurs années ont

pratiqué, à un moment, une agriculture conventionnelle (monoculture, usage de pesticides et de fertilisants). Or, depuis qu'ils sont membres de la RCN, tous les membres consultés ont affirmé que leurs pratiques avaient changé au cours de la dernière décennie, sauf ceux qui se sont établis en agriculture depuis moins de 3 ans. Pour ces derniers, les changements sont mineurs. Il s'agit plutôt d'ajustement ou d'adaptation au milieu. De façon générale, les pratiques agricoles des membres sont en constante évolution.

En ce qui concerne les cultures les plus répandues chez les membres de la RCN (légumes et arbres fruitiers), les nouvelles pratiques sont multiples, que ce soit la lutte intégrée, des nouvelles stratégies de contrôle des pestes et des mauvaises herbes, l'adoption de meilleures pratiques de rotation, l'utilisation d'engrais vert et de compost, l'installation de systèmes d'irrigation goutte par goutte et même l'utilisation d'un programme informatisé. De plus, la majorité des membres affirment qu'il faut utiliser un minimum d'intrant chimique en agriculture. Il devient apparent qu'il existe une volonté réelle chez les membres de la coopérative d'améliorer leurs pratiques agricoles, de les rendre plus sécuritaires et plus écologiques comme en témoignent ces répondants :

On traite seulement lorsque c'est nécessaire, on veut mettre le moins de pesticides possible. On a changé nos pratiques de rotation pour améliorer nos sols, il faut mettre des engrais verts et donner plus de repos aux terres entre les cultures. On utilise beaucoup moins d'engrais chimiques qu'il y a dix ans (Répondant no. 3).

Elles (les pratiques) ont changé, avec la lutte intégrée, même si on voit des pestes, on a appris que si on ne mettait pas de pesticides on aurait quand même une bonne récolte (Répondant no. 4).

Ça a changé, surtout avec l'arrivée de la lutte intégrée. On met le moins d'intrants possibles, j'utilise maintenant du compost, on fait de la rotation (Répondant no. 7).

Nous avons voulu savoir qu'elles étaient les raisons qui incitaient les membres de la RCN à adopter de saines pratiques agricoles. Ce qui fut évoquée de façon plus marquée est le fait qu'ils ont accès à de l'information et à de l'éducation par l'intermédiaire de la coopérative. En lien avec ceci plusieurs firent remarquer que l'évolution de la science et de la technologie était un facteur important, mais évidemment ils doivent être informés des nouveautés dans leur domaine agricole. Pour plusieurs, il s'agit d'une opportunité

économique; avec le coût des intrants qui ne cesse d'augmenter et la demande croissante du consommateur pour des produits respectant l'environnement, l'adoption de ces nouvelles pratiques va presque de soi.

The environment is becoming a larger driver of how the methods have changed and the environment is only part of the change. Change is driven by profit, you have to have a system that is profitable or else it's not sustainable. It's becoming more profitable to be more environmentally friendly because the consumer wants it and the farmer wants to be good stewards of the land. The awareness has increased so the farmer has more tools in his toolbox to meet these new requirements. The driver for these changes is always going to be profitability (Répondant no. 6).

D'autres soulignent que leur plus grand souci est la conservation de la qualité de leur terre. En fait, avec les membres de la RCN, nous avons affaire à des agriculteurs qui habitent leur terre souvent depuis plusieurs générations. Il devient alors évident que le rapport qu'entretient l'agriculteur avec sa terre n'est pas le même que celui que peut avoir un agriculteur *industriel* qui cultive d'énormes superficies de terre qui n'ont probablement jamais été habitées. « *Le souci de l'environnement a joué un grand rôle, le souci de la famille, de ce que tu cèdes à tes enfants. On vit sur notre ferme on ne veut pas polluer notre propre environnement* » (Répondant no. 3).

Un dernier aspect qui ressort un peu plus timidement concerne la salubrité alimentaire. En effet, selon les agriculteurs, il semble y avoir une nouvelle inquiétude chez le consommateur en ce qui concerne non seulement la salubrité, mais aussi la qualité nutritive de son alimentation. Avec tous les récents cas d'empoisonnement alimentaires (listériose, maladie spongiforme bovine, etc.), le consommateur est plus que jamais attentif à la qualité des aliments qu'il consomme et les membres de la RCN en sont conscients.

More than anything, I think farmers have always wanted to produce good food and they always wanted to try to reduce their cost of production. Those things alone will drive practices, but the much more important thing that came along in the last few years is consumer awareness of food safety. Everybody wants to produce safe food (Répondant no. 5).

Finalement, pour les mêmes raisons à l'origine des changements au niveau de leurs pratiques agricoles, les membres considèrent que leurs pratiques sont en constante

évolution et qu'elles le seront encore pendant plusieurs années. « *It's always, evolving, if new products become available we will try them, we're always trying to improve our rotation...* » (Répondant no. 19).

5.2.2 Définition d'une pratique durable selon les membres de la RCN

Il est intéressant de constater que la définition d'une pratique durable varie fortement d'un agriculteur à l'autre. Plusieurs aspects ont été mentionnés qui, dans leur ensemble définissent très bien ce en quoi constitue une pratique durable. Cependant, pris de façon individuelle, la plupart des membres de la RCN interrogés n'étaient pas en mesure de définir de façon complète la durabilité ou la viabilité entendue dans le sens de « *sustainability* » tel que définit par le rapport Brundtland (1987). Par contre, plusieurs ont fait ressortir l'aspect de temporalité ou le souci générationnel présent dans la définition du développement durable. « *La règle d'une pratique durable, c'est de remettre la terre que tu cultives en meilleur état à la prochaine génération* » (Répondant no. 8). Ceci pourrait s'expliquer en partie par le fait mentionné plus haut; les fermes des membres de la RCN sont souvent de type familiaux habitées depuis plusieurs générations.

Pour plusieurs, avoir des pratiques durables, signifie de ne pas dégrader la matière organique des sols alors que, pour d'autres, il s'agit de ne pas laisser de traces sur le milieu cultivé ou bien encore d'utiliser des variétés adaptées au climat de sa région. « *C'est surtout au niveau de la gestion des sols, s'assurer que tu ne dégrades pas trop la matière organique* » (Répondant no. 3). « *Il faut utiliser des variétés adaptées au climat de la région et il n'y a pas eu des tonnes de recherches de faits sur cet aspect, il y a encore du travail à faire* » (Répondant no. 12). Ainsi, on ne peut s'étonner que peu de membres possèdent une vision holistique et convergente en ce qui concerne leur définition de la durabilité ou de la viabilité des pratiques agricoles et ceci renforce la pertinence des programmes éducatifs portant sur l'agriculture durable que la coopérative met sur pied pour ses membres.

La dimension économique fut aussi ressortie par les membres ainsi que par les agents de développement agricole. Pour eux, la viabilité économique est essentielle à la

durabilité écologique. En effet, on peut comprendre que si l'activité n'est pas viable économiquement, elle ne sera pas perpétuée très longtemps, mais cela est seulement vrai dans un cas où il s'agit de la source de revenu principale d'un individu. Comme nous l'avons mentionné, plusieurs membres de la RCN ne vivent pas exclusivement de l'agriculture. D'un autre côté, pour certains, il n'est pas toujours financièrement possible d'être durable d'un point de vue environnemental, comme en témoigne cet agriculteur.

J'en suis venu à un point où certaines de mes terres étaient vidées de leur matière organique. Tu fais ce que tu peux, des fois la production pour la vente est plus importante. On n'a pas toujours l'argent pour avoir des méthodes durables (Répondant no. 7).

En ce qui concerne les pratiques concrètes des agriculteurs de la coopérative, la grande majorité affirme utiliser des méthodes de production durables ou sinon viser cet objectif. Toutefois, quelques-uns avouent que cela peut être très difficile pour certaines cultures qui requièrent nécessairement l'usage de pesticides. « *Pour certaines cultures, c'est difficile de produire complètement biologique, surtout pour la pomme et les fraises* » (Répondant no. 12).

5.2.3 Rôle de la coopérative par rapport aux méthodes de production de ses membres

Tous les participants ont affirmé qu'un des rôles primordiaux de la coopérative était d'inciter ses membres à utiliser des pratiques se rapprochant le plus possible de l'idéal de la durabilité en leur fournissant l'information et l'éducation nécessaires à cette transformation. Il s'agit dans ce cas d'un exemple flagrant de création de capital social puisque les activités mises sur pied par la coopérative font naître les réseaux et les liens sociaux grâce auxquels les membres peuvent accéder à des ressources leur permettant d'atteindre leurs objectifs. De plus, l'usage de saines pratiques agricoles est un outil de marketing pour les produits de la RCN. Ainsi, par souci d'honnêteté avec le consommateur, cela doit être vérifiable dans les faits. Pour expliquer le rôle de la coopérative à cet égard, plusieurs ont fait état d'un programme de la coopérative visant l'établissement d'une étiquette et d'une certification. La certification Éco-Logik, « une

certification régionale créée par la coopérative et impliquant l'adoption d'un plan de ferme environnemental et de pratiques agricoles plus durables dont la lutte intégrée » (Chouinard et al., 2009).

Le programme Éco-Logik a été mis sur pied par les membres de la coopérative et l'objectif était de créer un programme privilégiant certaines pratiques agricoles pouvant être adoptées par les membres dans le but de créer une étiquette représentant les produits et surtout les pratiques agricoles utilisées par les membres. Le programme mis en place vise l'adoption d'un plan de ferme environnementale et d'une politique de lutte intégrée dans le but d'utiliser raisonnablement les différentes méthodes de traitements des pestes. Ainsi, les principes agricoles privilégiés par Éco-Logik sont très près de ceux de l'agriculture raisonnée qui, rappelons-le, consiste à renforcer les impacts positifs des pratiques agricoles sur l'environnement et à réduire les effets négatifs, sans remettre en cause la rentabilité économique des exploitations. Il existe donc des mesures mise en place pour participer à l'amélioration écologique des pratiques agricoles, même si celles-ci ne sont pas formelles ou obligatoires.

Puisque le programme Éco-Logik n'a encore jamais obtenue de certification par un tiers et ne constitue pas à ce jour une étiquette certifiée, la coopérative jouerait-elle un rôle d'arrière-plan en ce qui concerne les pratiques de ses membres, puisqu'il n'existe aucune obligation imposées par la coopérative? Comme nous l'avons mentionné, un des objectifs du mandat de la RCN est l'amélioration des pratiques agricoles. Comme un membre l'a noté « on s'adapte à l'esprit de la RCN » et cela implique l'usage de pratiques respectant l'environnement et cela est vérifiable dans les faits. De plus, la coopérative compte instaurer des normes de bases obligatoires pour tous les membres de l'organisation dès l'année prochaine. Ainsi, elle renforcera sa position et sa fonction par rapport à cet aspect primordial.

Encore une fois, la dimension économique prend une place importante dans ce débat. En fait, pour plusieurs, cela doit être rentable d'adopter des pratiques écologiques. Ainsi, l'incitatif ne provient pas nécessairement toujours d'une conscience écologique,

mais bien de la recherche du profit. Cela n'est pas étonnant : les agriculteurs veulent pouvoir vivre dignement de leur travail. Or, nous savons bien qu'en ce moment, ils ne font pas partie des classes les plus nanties de notre société, comme en témoigne le président de l'Alliance agricole du Nouveau-Brunswick, Rob English, lors de leur dernière Assemblée générale annuelle en 2010 :

New-Brunswick farmers must be able to sustain food production for the province but, without profitability or having the cost of production covered, there will be more losses. The agriculture industry as a whole – and this is what's sad to see – for the last 35 years gross income has risen but the net farm income has steadily dropped. By 2003, agriculture as a whole in this province – if you do not mention government payments and subsidies – is losing money. (Propos recueillies par Times & Transcript, 22 janvier 2010)

Quoique nous n'ayons pas questionné les participants sur l'état de leurs finances, plusieurs commentaires de leur part nous indiquaient clairement cet état de fait. Il est aujourd'hui, dans le contexte néo-brunswickois voire canadien, très difficile d'avoir une entreprise agricole viable financièrement.

Le changement vers des pratiques agricoles plus durables a un coût. Ainsi, pour être en mesure de répondre à ce besoin, la coopérative devrait générer et posséder des ressources financières suffisantes pour instaurer et maintenir des programmes d'amélioration des pratiques agricoles. Cela a été fait par le passé, mais le manque de ressources nuisait grandement à la pérennité de ces programmes, qui étaient abandonnés après quelques années. Ce fut le cas, entre autres, lors de la mise en place d'un programme d'éducation aux pratiques de lutte intégrée.

Toutefois, comme nous l'avons mentionné, la coopérative joue un rôle important dans la création de capital social. Celui-ci est formé de réseaux et de liens sociaux avec différents intervenants (agents de développement agricole, expert agronome, etc.) permettant l'accès à des ressources prenant des formes multiples (formations éducatives, programmes de mise en place de saines pratiques agricoles, accès à de l'information, etc.). Ainsi, par le capital social et les partenariats qu'elle crée, la coopérative réussit à promouvoir des pratiques agricoles durables qui se retrouvent effectivement sur les terres

agricoles de ses membres. Ceci est à notre avis un accomplissement louable compte tenu du contexte économique agricole du Nouveau-Brunswick tel que dépeint ci-haut.

5.2.4 Rôle des différents acteurs (agents, agronomes, consommateurs, etc.) ayant une influence sur les méthodes de production

En dernier lieu, nous avons voulu savoir quel était le rôle des différents acteurs ayant une influence sur les pratiques agricoles des membres de la RCN. Ceux-ci sont multiples. Il s'agit des agents de développement agricole et des agronomes du ministère de l'Agriculture, des consommateurs et des institutions gouvernementales réglementant les pratiques agricoles (ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, l'Agence canadienne d'inspection des aliments).

Les agents de développement sont disponibles dans le but d'aider les agriculteurs à trouver les outils dont ils ont besoin. Ils ont aussi pour fonction de relayer l'information entre les différentes instances et jusqu'aux agriculteurs. Leur mandat principal est le développement économique du secteur agricole. Ils doivent donc aussi s'assurer de la rentabilité économique des cultures. Les membres affirment qu'ils font régulièrement appel à des agronomes et à des experts et que leurs pratiques peuvent être modifiées selon les conseils qui leurs auront été prodigués. « *Ils ont un rôle clé, ce sont les informateurs clé. J'ai beaucoup d'aide des agents de développement, des agronomes. Eux ce sont des généralistes qui font le lien entre les fermiers et les spécialistes* » (Répondant no. 11).

Les agences de réglementation servent, quant à eux, à établir les règles de base des pratiques et n'auraient que très peu d'influence sur les changements apportés par les agriculteurs. « *Health Canada regulates pesticides. Environment Canada, Agriculture Canada, the Food Inspection Agency are playing a role in regulating food production and quality* » (Répondant no. 6).

Ce qui fut pour nous une découverte importante, également démontrée par Équiterre (2007), est le rôle que jouent désormais les consommateurs. En effet, la vente directe leur permet d'exprimer presque instantanément leurs préférences. Dans les grandes chaînes, il peut s'écouler des mois avant que l'on remarque les tendances en

termes d'alimentation. Ainsi, pour certains membres, le consommateur serait le plus grand joueur. « *The consumer is really the biggest factor in these changes because he pays for the food* » (Répondant no. 6). En effet, plusieurs affirment qu'ils s'adaptent à leur demande. « *We've had questions from customers and we try to adapt to the costumers demand* » (Répondant no. 19). « *We adapt our product to the needs and taste of the consumer* » (Répondant no. 10). Les membres reconnaissent le consommateur est aujourd'hui beaucoup plus informé et éduqué et demande que les aliments qu'il achète soient produits de façon respectueuse de l'environnement. « *Le consommateur c'est la demande, c'est eux qui font que les fermiers veulent aller vers ça. Plus ça va, plus le consommateur est informé* » (Répondant no. 11).

En somme, la volonté des membres, en ce qui concerne l'adoption de pratiques agricoles saines, semble forte tel que démontré par les nouvelles méthodes plus saines adoptées par une grande majorité des membres et par leurs témoignages qui reflètent un souci environnemental réel. Le rôle de la coopérative semble bien défini à cet égard puisque la vision des membres est convergente. Or, la réalité économique freine souvent l'adoption de nouvelles pratiques, si celles-ci ne peuvent assurer une croissance du profit de l'entreprise. Ainsi, la société n'aurait-elle pas un rôle plus important à jouer si nous voulons être en mesure de développer une agriculture locale durable? Nous y reviendrons lors de notre discussion.

5.3 Coopération, concertation et partenariats participant au développement et au renforcement du lien rural-urbain.

En quoi consiste ce lien qui se crée entre le producteur et le consommateur et, à une plus grande échelle, entre l'ensemble des fermes formant une communauté rurale et l'ensemble des habitants urbains qui supportent le milieu rural par l'achat d'aliments locaux?

Ce troisième grand thème est divisé en six sous parties. Les trois premières tentent de mettre en contexte le lien existant entre producteurs et consommateurs, par l'identification des avantages de la vente directe et des raisons qui incitent le consommateur à acheter des produits locaux tels que perçus par les membres de la RCN.

Les trois dernières sous-parties demeurent quelque peu descriptives. Néanmoins, elles tentent de faire ressortir le rôle de la coopération et des partenariats par l'analyse des moyens permettant de renforcer ce lien rural-urbain et de venir en aide aux producteurs faisant de la vente en gros. Finalement, nous exposerons les difficultés d'accès aux marchés locaux de la région du Sud-est du Nouveau-Brunswick tels que perçus par les membres.

Précisons que'en ce qui concerne leur pratique de vente, deux tiers des membres font de la vente directe. Près d'un autre tiers fait de la vente directe ainsi que de la vente en gros et finalement quelques agriculteurs font de la vente en gros seulement à l'exception des produits échangés avec d'autres membres qui eux vont les revendre par vente directe.

5.3.1 Importance et évolution du lien avec le consommateur

De façon générale, les agriculteurs accordent une grande importance à la relation qu'ils entretiennent avec le consommateur. Pour eux, le maintien d'une bonne relation, d'un lien de confiance, passant par l'honnêteté, permet non seulement d'entretenir le lien communautaire et de développer une clientèle loyale, mais aussi d'augmenter leurs ventes et ainsi de survivre financièrement. Or, plusieurs mettent l'accent sur le fait qu'ils forgent des amitiés avec les clients et ont beaucoup de plaisir à entretenir cette relation. Ainsi, il serait faux d'affirmer que la seule motivation derrière ces échanges sociaux serait la quête de profit.

La relation, que l'on pourrait qualifier d'instrumentale, qui existe souvent entre un marchand et un consommateur se trouve en quelque sorte transformé dans le cas de la vente directe d'aliments locaux. Certes, la logique économique est toujours présente, mais il s'instaure, entre l'agriculteur et le consommateur, une complicité, un lien de confiance, qu'on ne peut retrouver dans d'autres sphères du marché où le produit est plus souvent qu'autrement déconnecté de son ou de ses fabricants. Dans l'économie de marché, on fait plus souvent confiance à une marque qu'à une personne. La vente

d'aliments locaux permet de développer une proximité, un lien social qui dépasse la simple logique marchande instrumentale entre le producteur et le consommateur.

Nous avons voulu savoir comment ce lien avait pu évoluer lors des dernières années. Plusieurs participants ont expliqué que ce lien existait à une époque et qu'il fallait en quelque sorte qu'il soit aujourd'hui reconstruit. Il y a un peu moins d'un siècle, avant l'arrivée des grandes chaînes de distribution alimentaire, tous les habitants du Nouveau-Brunswick, s'ils n'étaient pas agriculteurs eux-mêmes, étaient en lien avec un ou plusieurs fermiers puisque, leur survie en dépendait. Aujourd'hui, c'est souvent par la constatation des problèmes, examinés plus haut, engendrés par le système alimentaire actuel que le consommateur cherche à renouer ce lien avec les quelques agriculteurs qui subsistent toujours dans leur région.

Ainsi, les membres de la coopérative pratiquant la vente directe affirme que le lien avec le consommateur est en pleine mutation. Ils remarquent que le consommateur est beaucoup plus conscientisé, qu'il est plus informé et éduqué qu'il y a quelques années seulement. Les médias jouent selon eux un grand rôle dans ce processus. Le consommateur serait aussi prêt à payer plus cher pour des aliments locaux. (Équiterre, 2007)

Le témoignage suivant montre bien comment cette transformation est perçue par un agriculteur qui affirme que depuis vingt ans les changements ont été importants.

I think it has changed quite a bit in the last 20 years. When we first started farming, the consumer wanted one stop shopping. Now it has changed dramatically, people are much more aware of where their food comes from and what they want their food to be. It's to the farmer's and the consumer's advantage and in the long term it will be to the society's advantage if our government eventually supports local food and not necessarily the cheapest food available. Certainly the consumers became much more aware of the risks of imported food and the importance of quality local food. I think the local agriculture has been firmly successful and progressing in meeting the demand of the consumer. We produce really high quality food here and we try to go even further than the legal guidelines (Répondant no. 5).

Toutefois, et ceci s'inscrit dans un problème d'une grande complexité, certains affirment que le consommateur n'est pas prêt à payer le *prix réel* de la nourriture. En

effet, le prix de la nourriture est maintenu artificiellement bas grâce à plusieurs mécanismes : les coûts sociaux et environnementaux qui sont externalisés et les subventions provenant de l'État en seraient les principaux.

The myth of cheapness completely ignores the staggering externalized costs of our food... Conventional analyses of the cost of food completely ignore the exponentially increasing social and environmental costs consumers are currently paying and will have to pay in the future (The Fatal Harvest, 2002, p.15).

Évidemment, on ne peut faire abstraction de la Révolution verte⁸ qui a permis de doubler la production de céréale en un demi-siècle, après la deuxième guerre mondiale. Cette révolution a été rendu possible, entre autres, par la mise au point de variété à haut rendement, une plus grande mécanisation, des nouvelles technologies et l'usage d'engrais chimiques et de pesticides.

Ainsi, serait-il à long terme plus profitable de payer plus cher pour des aliments locaux produits de façon durable? Cela dit, il demeure très ardu de convaincre le consommateur, habitué de payer un prix artificiellement peu élevé, de consacrer une plus grande partie de son revenu à son alimentation. Nous y reviendrons lors de notre discussion.

5.3.2 Avantages de la vente directe

Nous avons aussi questionné les membres dans le but de connaître ce qu'ils percevaient comme étant des avantages de la vente directe. Le premier avantage, et cela n'a rien d'étonnant, est financier. En effet, par l'élimination de l'intermédiaire les agriculteurs sont en mesure d'obtenir un prix décent pour leur produit, selon un participant, jusqu'à vingt fois plus dans certain cas! De plus, cela leur permet de réduire les coûts énergétiques liés au transport et au stockage des aliments. Or, plusieurs affirment que la vente directe demande beaucoup de travail. Il ne suffit pas de cultiver

⁸ La révolution verte est un terme utilisé pour décrire une période qui s'étend plus ou moins des années 60 à 1990 lorsque la productivité agricole est montée en flèche dans le monde en développement. Durant ces décennies, dans de nombreuses régions du monde, et plus particulièrement en Asie et en Amérique latine, le rendement des principales cultures céréalières (riz, blé et maïs) ont plus que doublé, tandis que les autres cultures ont aussi enregistré de fortes hausses. (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2010)

des aliments et d'attendre qu'on vienne les chercher, il faut faire son propre *marketing* et se déplacer pour vendre ses produits aux différents points de vente. « *You are getting more money for your product, but it doesn't necessarily mean that you have more money because there is a lot more work to direct sale* » (Répondant no. 6). Ainsi, nous avons pu constater que malgré les avantages financiers de la vente directe, pour certains, le prix qu'ils reçoivent ne suffit pas toujours à combler leur coût de production et encore moins à leur fournir un profit. Par conséquent, et ceci rejoint ce que nous avons mentionné plus haut, il existerait un énorme fossé entre le *prix réel* de la nourriture et celui que le citoyen moyen est habitué de payer.

Enfin, pour plusieurs, la vente directe est une occasion de *marketing* en or. En ayant un lien direct avec le client, le producteur est en mesure de l'informer, de l'éduquer sur les avantages de l'achat d'aliments locaux. De plus, il peut proposer au client une expérience authentique d'alimentation locale par le biais de l'agro-tourisme par exemple. Finalement, un autre avantage concerne la possibilité pour le producteur d'adapter sa production à la demande des consommateurs, un comportement que l'on observe chez plusieurs membres de la RCN comme nous l'avons déjà mentionné.

5.3.3 Raisons incitant le consommateur à acheter des aliments locaux

Nous avons questionné les participants sur les raisons qui motivaient le consommateur à acheter des produits alimentaires locaux : la qualité et la fraîcheur du produit, le goût, le désir de soutenir l'économie régionale, la sécurité et la salubrité alimentaire sont tous des facteurs qui sont ressortis. On remarque que la plupart de leurs réponses sont les mêmes que celles énumérées lors d'études de marché. (Corporate Research Associates Inc., 2005, Équiterre, 2007)

De plus, selon certains membres de la RCN, le consommateur serait désireux de connaître les aliments, leur origine, leur qualité nutritive, la distance parcourue et même les pratiques agricoles utilisées comme en témoigne cette réponse à la question suivante : « Qu'est-ce qui incite un consommateur à acheter des aliments locaux? »

Le désir de bien manger, de manger quelque chose de frais, la qualité du produit. Le consommateur veut savoir ce qu'il mange, comment il a été produit. Les gens sont de plus en plus informés. C'est une question de santé, le client veut ce qui est bon pour sa santé (Répondant no. 3).

Ainsi, parce qu'ils manifestent un plus grand souci nutritionnel, les consommateurs recherchaient de plus en plus des aliments bons pour la santé, ce qui ne semblait pas être un facteur il y a quelques années. Or, peut-être que les individus n'étaient tout simplement pas aussi conscientisés aux avantages d'une alimentation saine. Plusieurs études médicales récentes démontrent les conséquences néfastes d'une mauvaise alimentation sur la santé. Par exemple, le rôle des gras saturés et des gras trans dans l'apparition de problèmes cardio-vasculaires est aujourd'hui un fait reconnu. Ces études scientifiques sont de plus en plus médiatisées et vulgarisées par les médias. De plus, avec l'arrivée d'Internet, plusieurs individus ont accès à cette information et opèrent les changements de diète nécessaires au maintien d'une bonne santé physique.

Plusieurs raisons ont été soulevées par les répondants pour expliquer le phénomène de l'engouement pour les produits alimentaires locaux. Pour un membre, il s'agirait d'une mode passagère, la plupart des consommateurs ne seraient pas conscients des raisons fondamentales pour lesquelles il est important de consommer des aliments locaux. Cette hypothèse est intéressante et si elle s'avère vraie, les agriculteurs dépendant de la vente directe auront à se réinventer constamment pour demeurer compétitifs. Pour un autre, les consommateurs veulent seulement supporter les producteurs locaux deux mois par année. Ils auraient tendance à oublier que les agriculteurs doivent aussi avoir un revenu pendant la période où ils ne peuvent pas cultiver la terre.

Moi je vends des produits à l'année longue, l'hiver mes produits ne sont pas locaux mais moi je suis encore là et je participe à l'économie locale. Le consommateur a beaucoup de difficulté à voir ça, c'est comme s'ils veulent seulement m'encourager deux mois par année (Répondant no. 13).

Autre aspect intéressant, les producteurs affirment que les consommateurs semblent leur faire confiance. Ils associeraient même, parfois à tort, l'agriculture locale avec des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. « *Le consommateur a l'impression que local est synonyme de meilleures pratiques agricoles, mais ce n'est pas toujours le*

cas » (Répondant no. 11). La confiance dans les producteurs et les aliments locaux est ressortie dans plusieurs témoignages : « *People are concerned about food safety and I think they have trust in the local producers, they don't know what their getting when they buy elsewhere* » (Répondant no. 5). « *Ils font plus confiance aux produits locaux. Les consommateurs veulent savoir ce qu'ils mangent. On consomme ce que l'on produit, c'est une raison pourquoi le consommateur devrait avoir confiance dans la qualité de nos produits* » (Répondant no. 7).

Finalement, il est difficile de savoir si le prix est un facteur réel chez le consommateur. Selon les études de marché mentionnées plus haut, il s'agirait d'un facteur prépondérant. Toutefois, selon les membres de la coopérative qui pratique la vente directe, le prix ne serait pas un facteur d'une importance capitale. « (...) *le prix n'est pas un si gros facteur, car la concurrence est forte. Le consommateur est prêt à payer une petite prime pour supporter l'économie locale* » (Répondant no. 12). En effet, les consommateurs qui fréquentent les marchés ont fort probablement les moyens de payer un peu plus cher pour une cause qui leur tient à cœur. Toutefois, les personnes consultées lors de l'étude portant sur la consommation alimentaire au Canada Atlantique (2005) n'ont pas nécessairement les moyens d'attribuer une plus grande partie de leurs revenus à leur alimentation.

Ceci rejoint les idées de R.B. Johnson (2006) qui soutient que l'évolution des systèmes alimentaires pourrait mener à une dichotomie alimentaire entre les différentes classes sociales. Selon cette hypothèse, les mieux nantis pourront se permettre de consommer des aliments locaux ayant de bonnes qualités nutritives, mais les classes les plus pauvres devront se contenter de nourriture produite de façon conventionnelle à un coût moindre et ayant très peu de qualités nutritives. Cette tendance est déjà visible aux États-unis tel que démontré par Drewnowski et Monsivais dans une étude comparant la qualité nutritive des aliments et leurs coûts menée en 2007. « *The finding that energy-dense foods are not only least expensive, but also most resistant to inflation, may help explain why the highest rates of obesity continue to be observed among groups of limited economic means.* »

5.3.4 Moyen de renforcer le lien entre producteur et consommateur

Le premier élément identifié par les participants concernant les moyens de renforcer le lien entre producteur et consommateur est le développement du secteur de l'agro-tourisme. « *Agro-tourism is a good way to start and the coop is involved in this initiative. Agro-tourism has a role to play in putting back a face on food. It has value beyond the reward to the producer* » (Répondant no. 6). Une majorité de répondant sont d'avis qu'il s'agit d'un des moyens, avec l'éducation des consommateurs, les plus efficaces pour rapprocher le consommateur du milieu rural.

Il faut faire des journées portes ouvertes sur les fermes. Même les gens qui vivent en campagne ne sont pas nécessairement conscients de la réalité agricole, ils sont aussi déconnectés. Il faut faire plus d'éducation, il faudrait rapporter l'éducation agricole dans les écoles, il n'y en a plus du tout. Si le jeune n'a pas vu c'était quoi le monde agricole, il ne peut pas juger si il aime ça ou non (Répondant no. 20).

Un programme d'agro-tourisme a même été mis sur pied par la coopérative de la RCN en partenariat avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'un domaine sous-exploité au Nouveau-Brunswick et ce type de programme s'avèrerait sûrement très bénéfique pour le développement de ce secteur. Pour certains, il faudrait non seulement travailler de pair avec le gouvernement, mais aussi multiplier les partenariats avec d'autres organismes. L'éducation des consommateurs est un autre moyen par lequel ce lien peut-être renforcé. En effet, en étant conscientisé aux bienfaits de l'agriculture locale, on peut penser que le consommateur cherchera à se rapprocher des agriculteurs de sa région.

Le consommateur vote par ses achats. Il faut passer du temps avec le consommateur, faire en sorte qu'il connaisse tes défis, tes opportunités. Qu'ils comprennent les avantages pour lui de te supporter. Ce consommateur vote par la suite pour élire des députés qui forment le gouvernement. Le consommateur est ton voisin. Il faut investir du temps avec eux (Répondant no. 8).

Plusieurs idées dans le but d'accentuer cet effort de rapprochement entre le consommateur et le producteur ont été proposées. Pour plusieurs, cela passe par la promotion. Il faudrait en faire davantage et surtout de manière plus ciblée. Comme en témoigne un des répondants, il faudrait même être présent dans les écoles de façon à

rejoindre les plus jeunes. Pour d'autres, il faudrait développer l'image de la RCN auprès du consommateur de façon à ce qu'elle devienne une référence pour des produits locaux de qualité respectant l'environnement. « *La RCN n'a pas d'image visuelle, la plupart des gens ne savent pas ce qu'est la RCN. Il faudrait travailler l'image. Dire au consommateur ce qu'est la RCN et il voudra la supporter* » (Répondant no. 17).

Ainsi, la relation qui s'instaure entre les producteurs des régions rurales et les consommateurs situés majoritairement en milieu urbain pourrait très bien se développer à travers l'une des formes d'innovation sociale définies par Harrison & Klein : celle qui « concerne les arrangements d'acteurs qui permettent de poser les problématiques sociales d'une façon nouvelle et de créer des dispositifs susceptibles de trouver de nouvelles solutions au sein de la collectivité » (Harrison et Klein, p. 3, 2007) Nous sommes de l'avis que les efforts de la coopérative de la RCN vont dans cette direction et que par la vente directe, et plus précisément les relations qu'ils développent avec le consommateur, ils questionnent et repositionnent lentement la problématique sociale de l'alimentation sur le territoire du sud-est du Nouveau-Brunswick. La mise en place d'un marché des fermiers, dont ils ont le contrôle, est un exemple de nouvelle solution qui leur permet d'atteindre leurs buts; qu'ils partagent avec une partie de la population, soit la transformation du système alimentaire vers un système d'alimentation durable.

5.3.5 Rôle de la RCN à l'égard de ses membres qui font de la vente au détail

Comme nous l'avons mentionné, près d'un tiers des membres de la RCN vendent aux grossistes uniquement et un autre tiers vend aux grossistes en plus de faire de la vente directe. Les producteurs qui font de la vente en gros uniquement ne sont pas en relation directe avec les consommateurs. Toutefois, en identifiant leurs produits comme étant locaux, ils participent au renforcement du mouvement d'alimentation locale dans la région. Cela dit, la question du rôle de la coopérative à l'égard de ses membres qui pratiquent la vente en gros semble être controversée pour certains. En fait, quelques-uns affirment que la coopérative devrait se concentrer sur la vente directe et qu'il n'est pas de son ressort de promouvoir la vente dans les grandes chaînes et de venir en aide à ceux qui font ce type de vente. Toutefois, pour une majorité, les agriculteurs qui vendent en gros

dans les grandes chaînes ont leur place au sein de la RCN, et ce, puisque leur mandat premier est de promouvoir les produits de la région du sud-est du Nouveau-Brunswick. Que ceux-ci soient vendus directement aux consommateurs par les agriculteurs ou aux grandes chaînes par un intermédiaire importerait peu. Le consommateur qui recherche un produit, d'abord et avant tout, pour sa région d'origine en viendra à connaître la marque et le producteur. Ainsi, le lien entre le producteur et le consommateur peut tout de même exister entre un grossiste et un consommateur. Or, ce lien est indirect et n'est certainement pas aussi fort que celui entretenu lors de la vente directe. Nous nous attarderons sur la question du rôle de la coopérative à l'égard des membres faisant de la vente en gros, puisqu'elle nous a semblé importante pour bien comprendre le contexte des relations au sein de la RCN.

En ce qui concerne l'aide que peut apporter la coopérative pour la vente des produits, elle semble être plus bénéfique pour ceux qui font de la vente directe. Alors, nous avons voulu savoir quels étaient les avantages de faire partie de la RCN pour ceux qui font de la vente en gros.

Pour une majorité de répondants l'avantage premier, quoiqu'il soit plus difficilement mesurable, est qu'ils bénéficient indirectement de la promotion des produits locaux faite par la RCN. « *Lorsque tu crées une demande pour des produits locaux, tous le monde en profite, les chaînes vont en vouloir* » (Répondant no. 4).

Ça a toujours été plus flou à ce niveau car la RCN est axée sur la vente directe. Mais le fait qu'on utilise des meilleures méthodes de production et qu'on en fait la promotion aide à créer la demande chez le consommateur et profite aux producteurs qui font de la vente en gros. Les grandes chaînes demandent pour nos produits, ils sont ouverts mais on n'a pas pu encore organiser la livraison de nos produits (Répondant no. 12).

En fait, avec la popularité grandissante des produits locaux, les grandes chaînes ont tout à gagner à s'intéresser aux producteurs de la région et ils le font de plus en plus. Certains mentionnent qu'un autre avantage pourrait passer par la mise en place d'une étiquette identifiant les produits de la RCN à la région du sud-est du Nouveau-Brunswick. Toutefois, certains producteurs considèrent que cela n'est pas possible puisque en

quelque sorte la coopérative de la RCN est en compétition avec les grandes chaînes de la région soit Sobeys et Loblaws. « *Il ne faudrait presque pas dire au Sobeys qu'on fait partie de la RCN si on veut pouvoir leur vendre nos produits. La RCN en faisant de la vente directe est en compétition avec Sobeys* » (Répondant no. 9). Or, certains affirment que si les consommateurs demandent des produits de la région en saison, les grandes chaînes écouteront leurs demandes par peur de perdre une part du marché.

Cela dit, la plupart des membres de la RCN n'ont pas le volume de production requis pour faire de la vente en gros. Ainsi, plusieurs ont fait ressortir l'idée selon laquelle, la RCN pourrait s'organiser, mettre sur pied un centre de distribution, et en regroupant les produits de toutes les fermes fournir aux grandes chaînes leurs produits pendant la saison de production. « *We, the coop members, might be able to do some wholesale if we put our production together* » (Répondant no. 5). Cependant, plusieurs sont frileux à cette idée. En effet, le prix qu'ils peuvent en ce moment recevoir pour leur produit par la vente en gros est dérisoire. Plusieurs l'ont déjà fait et ayant ressentis une grande injustice, ils ne sont pas intéressés à retourner dans cette voie.

La mise sur pied d'un partenariat durable entre les membres de la RCN et les grandes chaînes alimentaires n'est peut-être pas un projet que tous les membres souhaitent voir se réaliser. En effet, dans ce cas, il s'agit de deux entités qui ont une mission et des valeurs très différentes. Le but premier des grandes chaînes alimentaires est sans contredit la quête de profit; un système alimentaire plus durable qui leur rapporterait moins est sans intérêt, sauf si le consommateur, votant par ses achats, fait en sorte qu'il soit plus rentable pour eux d'être durable. Or, puisque la production locale n'est disponible que pendant quelques mois par année, la dépendance envers les grandes chaînes demeure très grande pour tous les consommateurs. Cela dit, un partenariat permettant un système alimentaire plus durable n'est pas impossible et il sera peut-être éventuellement nécessaire dû à l'augmentation du coût de l'énergie et par conséquent de celui du transport.

Or, malheureusement selon plusieurs récentes études, il semblerait que les fermes de taille moyenne soient vouées à la disparition (Kjeldsen-Kragh, 2007) et ceci est

menaçant pour certaines exploitations de la RCN ayant une plus grande production. En effet, les fermes des membres de la RCN sont pour la grande majorité de petite taille. Nous avons pu le constater sur notre terrain de recherche. Les quelques fermes de taille moyenne ont encore plus de difficultés à rentabiliser leurs entreprises. Selon le témoignage d'un membre agriculteur, le prix qu'il reçoit pour certains de ses produits est le même qu'il y a 40 ans! Or, nous savons bien que le coût de production a presque triplé pendant cette même période et que la demande est croissante. Ainsi, seules les fermes industrielles hautement mécanisées et exploitant d'énormes superficies pourront se permettre de concurrencer avec les autres pays exportateurs du monde. Les petites fermes, quant à elles, devraient être en mesure de survivre grâce à la vente directe et aux marchés de niche. (Norberg-Hodge *et al.*, 2005, Glenn Cheater, 2008)

5.3.6 Accès aux marchés locaux

La question de l'accès aux marchés locaux est liée au thème principal du lien entre producteur et consommateur, et ce, puisque nous serons en mesure de mieux comprendre les possibilités qu'ont les membres de la RCN d'entretenir ce lien, par l'analyse des possibilités d'accès aux marchés locaux. En effet, pour entretenir un lien durable par la vente direct ou indirect, les producteurs doivent avoir accès aux consommateurs par le biais des marchés locaux.

Ainsi, nous avons questionné les participants à l'enquête sur trois aspects concernant l'accès aux marchés locaux. En premier lieu, nous avons voulu savoir s'ils avaient facilement accès aux marchés de la région. Tous ont répondu par l'affirmative. Ils apprécient les marchés des fermiers et les kiosques en bord de route et la possibilité qu'ils ont à écouler la majorité de leurs produits.

You can create your own local market, which is what we did. Media has driven people to want local product so if you can find a way to tap into that, you're set. The coop has a role to play and each farmer have a role to play in this regard. For us having access to local market was almost too easy, right now the demand far exceeds the supply. This will change with time as we will get more local producers (Répondant no. 6).

Les membres de la RCN vendent leurs produits dans plusieurs marchés de la région : le marché de Dieppe dont ils sont les gérants, ainsi que ceux de Moncton et de Bouctouche. Toutefois, la grande majorité des membres n'ont pas facilement accès aux épiceries et aux grandes chaînes alimentaires pour vendre leurs produits. Et ceci pour plusieurs raisons que nous allons présentées plus loin.

En deuxième et troisième lieu, nous avons voulu savoir ce que les participants percevaient comme étant des barrières ou des difficultés concernant l'accès aux marchés de la région et quels seraient les moyens d'y remédier.

Nous avons d'abord questionné les participants sur les façons de faciliter l'accès aux marchés. Les réponses furent multiples et variées. Il s'agit sans contredit d'une des questions qui a suscité le plus d'intérêt de la part des participants. Notons qu'il faut distinguer la vente directe de la vente locale qui englobe celle de produit dans la région du sud-est dans son ensemble, donc comprenant les marchés des fermiers ainsi que les grandes chaînes et les épiceries de la région.

Encore une fois, ce qui ressort de façon plus marquée est la nécessité d'éduquer le consommateur. En effet, ce dernier a le dernier mot et il représente l'élément de changement le plus important aux yeux des agriculteurs. S'ils demandent des produits locaux, alors le marché s'adaptera à leurs exigences et les agriculteurs de la région pourront mieux vivre de leur métier. Certains mettent l'accent sur l'adaptation au marché. Pour eux, il est essentiel de bien connaître les consommateurs et les tendances du marché de façon à être capable d'offrir les produits demandés. « *Il faut développer le marché local, ça va pas tout arriver chez vous, il faut travailler pour connaître les besoins des consommateurs dans chaque région* » (Répondant no. 20).

Selon plusieurs répondants, il faudrait améliorer la mise en marché et la distribution des produits des membres de la coopérative. « *Il faut sortir les bons produits et s'organiser avec un centre de distribution. Si on créer une demande, comme les producteurs de pommes on fait, ça va fonctionner. Il faut au moins éduquer les producteurs entrent eux sur ce qui se passe autour d'eux* » (Répondant no. 4). Comme

nous l'avons mentionné, cette façon de faire pourrait permettre aux membres de faire plus de vente au détail, mais cela s'appliquerait aussi à la vente directe lors de laquelle l'échange de produits entre membres peut-être très bénéfique puisque, du moins lors de la période de production, l'offre surpasse grandement la demande. Ainsi, plusieurs membres, qui font de la vente en gros uniquement, pourraient profiter de cette opportunité et vendre leur produits par l'intermédiaire d'un autre membre et obtenir ainsi un prix plus avantageux. Un autre moyen d'améliorer les ventes serait le développement de produits à valeur ajoutée, ce qui ne se fait que très peu pour l'instant par la plupart des membres. Cela permettrait de différencier le produit et d'offrir une plus grande variété.

En ce qui concerne plus précisément la vente directe, selon plusieurs, il faudrait multiplier les points de vente des produits locaux. Cela pourrait se faire par la mise en place de kiosques à la ferme ou en bord de route, par l'agro-tourisme comme mentionné ci-haut, ou encore par le développement des marchés déjà existants. Il existe maintenant un « magasin du marché » au Marché des fermiers de Dieppe. Celui-ci est ouvert une partie de la semaine durant l'été et permet ainsi aux producteurs de la région de rendre leurs produits plus accessibles. Il fut mentionné que la coopérative serait plus efficace si elle gagnait en popularité et prenait de l'ampleur. Ainsi, l'idée d'agrandir la coopérative en développant d'autres chapitres de la RCN dans différentes régions de la province fut proposée à quelques reprises. En effet, pour certains, plus il y aura de producteurs qui feront de la vente locale, plus le consommateur sera conscient de cette réalité et cela facilitera les ventes pour l'ensemble des producteurs de la région. « *Start doing it, start growing and selling local, the industry has to grow so that it will become easier for everyone involved* » (Répondant no. 6). Évidemment, la promotion devrait jouer un rôle de premier plan puisqu'elle est un des moyens qui, pour plusieurs, semble être le plus efficace en ce qui concerne le rapprochement entre le consommateur et le producteur, mais aussi quant à la valorisation des produits locaux.

Il fut aussi mentionné, mais plus timidement, que le gouvernement pourrait jouer un rôle plus important en s'impliquant davantage et en mettant sur pied des programmes pour venir en aide aux agriculteurs de la région. Ainsi que le précise le document de travail pour le sommet de l'agriculture du Nouveau-Brunswick (2007) du ministère de

l'Agriculture et de l'Aquaculture, « L'annonce récente du Programme de développement des marchés agroalimentaires du Nouveau-Brunswick marque le signal de départ d'un regain d'intérêt à l'égard de la mise en marché en région par le gouvernement provincial » (Ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick, 2007). Reste à voir quels seront les résultats de ce programme de développement et s'il bénéficiera réellement aux agriculteurs et surtout aux plus petits qui ont souvent plus de difficultés à avoir accès aux aides gouvernementales.

Les rapports qu'on pu entretenir la RCN avec le gouvernement provincial peuvent être qualifiés de rapport de coexistence « dans lequel l'institution est sympathique aux activités des organismes communautaires, mais pas nécessairement proactive pour les soutenir. Le rapport se limite souvent à l'échange d'information dans une coexistence non contraignante » (Bourque, 2008, p. 16). En effet, cela aura pris plusieurs années pour que l'organisation de la RCN soit prise au sérieux et obtienne une réelle reconnaissance de la part du gouvernement provincial. En effet, les membres de la RCN ont pu donner leurs points de vue concernant le programme de développement des marchés agroalimentaires du Nouveau-Brunswick et ainsi apporter leur contribution au document de travail du sommet de l'agriculture en 2007.

Un autre moyen de développer la vente directe serait la mise en place d'un système d'agriculture supportée par la communauté (ASC). L'agriculture supportée par la communauté (ASC) participe au développement de liens solides entre producteurs et consommateurs. Le principe qui sous-tend l'ASC est simple : le consommateur paie l'agriculteur à l'avance en échange d'une part de sa récolte. Plusieurs modèles d'ASC existent (Norberg Hodge, H. *et al.*, 2005). Dans le premier type, le consommateur peut participer à une ferme en achetant des actions. Sa valeur est déterminée en dressant le budget de l'entreprise. Ce modèle est favorable pour l'agriculteur, car le consommateur, en achetant des actions partagent les risques de la production. Ainsi, l'agriculteur n'aura pas à déclarer faillite dans l'éventualité d'une mauvaise récolte. Le deuxième type prend la forme de la ferme collective. Elle s'inspire du même principe, mais appartient à tous les membres d'une communauté. Dans ce cas, les producteurs sont tous partenaires égaux.

Le troisième type est sûrement le plus répandu. Il s'agit du panier de provision hebdomadaire. Le membre paie ses produits à l'avance et reçoit à chaque semaine ses produits chez lui. Parfois, le membre doit aller chercher ses produits à la ferme ou à un point de distribution central. De façon générale, l'ASC favorise la production d'aliments diversifiés. Ainsi, le consommateur peut profiter de produits frais et nutritifs dont il connaît la méthode de production et l'origine ce qui permet aussi aux membres d'établir une relation avec l'agriculteur.

Ce type de partenariat existe déjà dans la région. Un membre de la RCN fonctionne même presque uniquement à partir d'un programme d'ASC. Il nous semble qu'un programme de ce genre, regroupant plusieurs membres de la RCN, pourrait être fort prometteur puisqu'il profiterait sûrement d'un très grand appui de la part de la population qui supporte déjà fortement les marchés des fermiers de la région en plus d'assurer un revenu plus décent à un nombre important de fermes. Nous y reviendrons lors de la présentation de nos recommandations.

Les membres de la RCN se questionnent aussi sur le rôle que pourrait jouer une marque de commerce. « *Common marketing has been fairly successful in this regard. It comes down to branding, consumers are attached to brands. Really Local has to become a brand* » (Répondant no. 5). Comme nous l'avons mentionné, un projet de marque (Éco-Logik) a été mis sur pied. Toutefois, les avis sont partagés en ce qui concerne l'efficacité d'une telle mesure. Pour certains, cela ne fait que mêler le consommateur, tandis que pour d'autres il s'agit d'un outil promotionnel ayant des qualités indéniables. (Chouinard *et al.*, 2009) Plusieurs mentionnent que la coopérative de la RCN pourrait jouer ce rôle et qu'une étiquette avec le logo de la coopérative pourrait représenter des produits locaux que le consommateur identifierait sans difficultés et qui n'aurait nul besoin d'une certification.

Nous avons également questionné les participants quant aux barrières à la vente sur les marchés locaux. Les mêmes raisons qui ont été évoquées plus haut et qui constituent le contexte dans lequel les agriculteurs de la région évoluent, responsable de

leur regroupement en coopérative, ont refait surface. « *The biggest barrier is the system that we've developed, a system in which people go to the grocery store to buy their food* » (Répondant no. 6). « *Il faut appeler à l'avance et « brailler » pour pouvoir vendre aux grandes chaînes. Il y a trop de compétition, locale et même internationale* » (Répondant no. 9). En effet, le libre échange, la mondialisation des marchés et la compétition internationale qui en résulte, couplé au fait que le système de grande distribution monopolise les marchés, sont tous des facteurs pointés du doigt pour expliquer les difficultés auxquelles sont confrontés les petits agriculteurs de la région. De plus, au grand désarroi des fermiers, il n'existe aucune réglementation qui protège les agriculteurs locaux de cette iniquité. Pour certains, il serait trop difficile, voire trop coûteux, d'atteindre les normes requises par les grandes chaînes puisqu'il existerait une sur-réglementation limitant l'accès au marché. L'analyse de ces réglementations pourrait faire l'objet d'une autre étude.

Parfois, il y a des règlements qui ne tiennent pas debout. Les gouvernements votent des règlements qui rendent l'agriculture beaucoup plus difficile à pratiquer et l'accès au marché presque impossible. Il y a une sur-réglementation qui pose des limites pour l'accès aux marchés (Répondant no. 8).

D'autres facteurs intéressants, touchant plus directement à la logistique, ont été soulevés par les participants. Le principal facteur concerne la disponibilité des produits des membres de la RCN. En effet, non seulement, ils ne peuvent cultiver la terre que cinq mois par années, mais de plus, les deux-tiers ne pouvant vendre dans les grandes chaînes, pour les raisons mentionnées ci-haut (la concurrence mondiale, les réglementations, leur petite production, etc.), leurs produits ne sont disponibles que quelques fois par semaine dans les marchés locaux. Une solution proposée serait l'adoption de nouvelles technologies permettant d'allonger la période pendant laquelle il est possible de cultiver. Or cela ne fait au mieux qu'ajouter quelques semaines à la saison. L'utilisation de serre serait une autre option. Elle serait viable pour des agriculteurs du Maine et de la Nouvelle-Écosse qui rappellent que nous avons autant d'ensoleillement au Nouveau-Brunswick qu'en France. Ainsi, cette option serait à considérer et à étudier plus sérieusement pour les agriculteurs de la région.

Un autre facteur, géographique cette fois, concerne la disposition des populations sur le territoire. En effet, la plupart des membres de la RCN sont dispersés sur un rayon de 100 km du Grand Moncton. Quant aux consommateurs potentiels, ils se retrouvent dans des régions éloignées et sont très difficilement atteignables, à moins qu'ils ne se déplacent eux même à la ferme. Ainsi, le contexte démographique du Nouveau-Brunswick, 40% de la population vit en milieu urbain contre 60% en milieu rural (Martin *et al.*, 2008), rend la vente de produits locaux d'autant plus difficile pour les agriculteurs.

Finalement, un des problèmes les plus sérieux de la RCN concerne, selon plusieurs membres, le besoin éminent de trouver de la relève. En effet, bon nombre des membres de la RCN sont très près de la retraite et non pas encore, pour la plupart, identifié de relève capable de prendre en main leur exploitation agricole. *La relève est aussi un gros défi pour beaucoup de fermes de la RCN. Il faudrait que les producteurs agricoles puissent faire une bonne vie de leur travail et tant qu'on n'a pas atteint cela, on n'a pas relevé le défi et on ne pourra attirer des jeunes là-dedans* (Répondant no. 12).

Les membres de la RCN s'inquiètent du défi que représente la relève. Selon les informations recueillies, ils ne sont pas nécessairement préoccupés du fait qu'ils ne pourraient pas vendre leur ferme et bénéficier de la vente de leurs actifs. Ils sont plutôt inquiets de l'évolution du secteur agricole néo-brunswickois dans son ensemble. Ils souhaitent que celui-ci demeure vivant. Ils conçoivent la disparition des fermes, dans la région du sud-est du Nouveau-Brunswick, comme une énorme perte pour les milieux ruraux de la province. Ils ont à cœur la pérennité de la tradition agricole de la région. Or, il existe un paradoxe assez intéressant concernant ce phénomène. Malgré que l'agriculture locale et biologique gagne en popularité et que le consommateur demande de plus en plus des produits locaux; il est toujours difficile de rentabiliser une petite entreprise agricole au Nouveau-Brunswick. Pour certains, la solution à ce problème serait que la coopérative mette sur pied un programme d'identification et de formation de la relève. Sinon, les quelques fermes qui subsistent toujours au Nouveau-Brunswick risquent-elles de disparaître à leur tour? Nous discuterons du défi que pose la relève à la partie suivante.

6. DISCUSSION

Dans la discussion qui va suivre, nous tenterons de faire ressortir les éléments clé de notre questionnement initial, en revenant sur certains des résultats qui nous semblent les plus pertinents et en approfondissant l'analyse que l'on peut en faire. Toutefois, le niveau de questionnement que nous avons privilégié lors de cette recherche ouvre la discussion sur des phénomènes se situant à un niveau macrosociologique, comme la mondialisation des marchés et le rôle de la société et des gouvernements concernant la production agricole. Ainsi, même si notre recherche n'aborde pas ces phénomènes en eux-mêmes, ils font partie du contexte du cas à l'étude. De plus, notre cas, à l'image d'autres semblables, apporte une réponse originale qui mérite d'être explorée. Explorer l'avenue que présente un cas comme celui de la RCN dans le contexte de la mondialisation est, à notre avis, essentielle, puisqu'il ne peut être complètement abstrait, disjoint du contexte global dans lequel il s'inscrit.

Cela dit, il nous faut être prudent. La complexité de ces phénomènes fait en sorte que même les recherches les plus exhaustives portant sur des tendances macrosociologiques ne peuvent arriver qu'à des hypothèses sur l'évolution potentielle de ces phénomènes. Loin de nous décourager à mener cette réflexion, cela nous incite à le faire avec rigueur, en établissant des liens entre ce qu'on connaît de ces phénomènes d'une part et les caractéristiques du cas à l'étude de l'autre. Voilà pourquoi nous nous permettrons, par endroit, de présenter des voies d'exploration qui supposent un point de vue normatif, à partir des tendances qui nous ont semblé fondamentales pour notre objet d'étude : la coopérative de la RCN.

Revenons, en premier lieu, sur la première partie exposée lors de la présentation de nos résultats, sur les principes de l'économie sociale en action dans la vie coopérative. La première série de questions que nous avons posées aux participants avaient pour but de dépeindre le contexte dans lequel évoluent les membres de la RCN par l'analyse des avantages et des difficultés perçus par ces derniers. La création d'un lien de confiance, l'échange d'information, l'accès à des ressources, l'entraide et une plus grande force de

négociation avec les partenaires sont autant d'avantages dont les membres de la RCN peuvent bénéficier grâce à leur regroupement.

Nous avons pu constater qu'il existe de nombreuses convergences en ce qui concerne les représentations des membres que nous avons sondés lors de cette étude. L'aspect le plus évident porte sur le rôle de la coopérative. Il existe un consensus quant aux rôles et aux responsabilités que la coopérative doit avoir envers ses membres. Nous les avons mentionnés à plusieurs reprises. Elle doit permettre aux membres d'augmenter leurs ventes. Elle doit fournir un soutien éducationnel et encourager les pratiques agricoles durables. Ce résultat indique que la dynamique de collaboration est forte entre les membres de la coopérative et qu'elle devrait, pour cette raison, être en mesure de continuer à fournir des services importants à ses membres à l'avenir.

Quelques difficultés furent aussi relevées, les principales étant la tendance à l'individualisme des agriculteurs, le défi pour la coopérative de répondre aux besoins de tous ses membres et le besoin en ressources humaines pour le développement de la RCN. Or, le regroupement en coopérative d'un certain nombre de fermes de la région du Sud-est est un moyen fondamental de développer des sentiments altruistes, des valeurs collectives et solidaires, chez ces individus.

En lien avec ceci, permettons-nous une digression sur le secteur agricole au Nouveau-Brunswick. Un des participants a fait une comparaison intéressante avec le domaine des pêches dans la province dans le but d'illustrer une différence flagrante au niveau associatif entre ce secteur et celui de l'agriculture. En effet, les pêcheurs du Nouveau-Brunswick fonctionnent à l'aide de regroupements et de syndicats et il n'est pas rare de les voir militer, pour décrier une injustice, ou tout simplement pour l'amélioration de leur situation. Or, selon plusieurs participants, le domaine agricole néo-brunswickois semble être beaucoup moins organisé au niveau associatif et cela est certes un inconvénient lorsque vient le temps de demander un plus grand soutien de la part du gouvernement. Nous avons rarement vu des représentants de l'Alliance agricole du Nouveau-Brunswick, la seule association regroupant tous les agriculteurs de la province,

sortir dans la rue pour manifester. Pourquoi cette différence au niveau associatif entre le secteur des pêches et le secteur agricole existe-t-elle? Est-ce dû au caractère soit disant individualiste des agriculteurs, tel que mentionné par les participants? Nous n'avons évidemment pas la réponse à cette question, mais il demeure intéressant de constater cette différence notée par plusieurs participants. Or, il devient apparent qu'une plus grande coopération et une plus grande cohésion du secteur agricole néo-brunswickois pourraient permettre la revendication et l'obtention de meilleures conditions pour les agriculteurs. Fait intéressant, l'inverse semble se produire dans la province du Québec : le secteur agricole est très bien organisé avec l'UPA (L'Union des producteurs agricoles), mais ce n'est pas le cas pour le secteur des pêches.

Avec la mondialisation des marchés alimentaires et l'accessibilité des produits importés à un coût inférieur, serait-il possible que le gouvernement et la population en général aient adopté une attitude de laisser-faire en ce qui a trait à la production agricole au niveau provinciale? Le gouvernement provincial en place prône l'autosuffisance de la province. Or, il nous semble qu'une province autosuffisante doit l'être en premier lieu au niveau de sa production alimentaire et nous sommes, au Nouveau-Brunswick, très loin de cet idéal. À notre grand étonnement, le plan d'action pour atteindre l'autosuffisance du Nouveau-Brunswick, développé par le gouvernement libéral en place, ne mentionne en aucun moment le secteur alimentaire (Province du Nouveau-Brunswick, 2010). Mais, une province ou même un pays peut-il réellement être qualifié d'autosuffisant si il ne l'est pas au niveau alimentaire? Le ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture affirme qu'il existait plusieurs familles qui survivaient grâce à l'agriculture entre 1860 et 1910 au Nouveau-Brunswick (Ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture, 2010). Or, même si on ne peut affirmer avec assurance que la province est déjà été auto-suffisante au niveau alimentaire, il est évident qu'elle l'était beaucoup plus à l'époque. Nous n'avons qu'à prendre en compte la diminution drastique du nombre de fermes lors du dernier siècle pour s'en convaincre.

En fait, la question de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire est fort complexe puisque plusieurs facteurs sont à prendre en compte si l'on veut être en mesure de bien comprendre le phénomène. Au Nouveau-Brunswick, la commercialisation des produits alimentaires est, en majeure partie, contrôlée par des corporations multinationales qui recherchent d'abord et avant tout le profit pour leurs actionnaires. La gestion de la nourriture n'est pas le lot du gouvernement provincial et il devient apparent, à notre avis, qu'un des meilleurs moyens pour retrouver une partie du contrôle de notre alimentation est celui que privilégie la RCN par la mise en place de systèmes alimentaires locaux. Il est nécessaire de reprendre une partie du contrôle de notre production alimentaire puisque, comme nous l'avons déjà mentionné, l'augmentation quasi inévitable du coût de l'énergie conduira éventuellement vers ce changement au sein de la structure de notre système alimentaire, du global au local. Le rôle de la coopérative en ce qui concerne la sécurité alimentaire de la région du sud-est du Nouveau-Brunswick est certes minime, puisque l'ensemble des agriculteurs de la RCN produisent une fraction de la production agricole totale du Nouveau-Brunswick. Néanmoins, les agriculteurs de la coopérative de la RCN participent, aussi humblement soit-il, à la sécurité alimentaire de la région à long terme puisque leur modèle répond, en grande partie, aux critères du développement durable.

Nous croyons à la nécessité d'adopter des pratiques agricoles durables et de transformer profondément le système alimentaire pour qu'il devienne lui aussi durable. Nous avons mentionné à quelques reprises les conséquences que pourraient avoir une augmentation du coût de l'énergie, et plus particulièrement, la diminution de la disponibilité des combustibles fossiles, du pétrole plus particulièrement. Comme nous l'avons mentionné, la révolution verte fut rendue possible grâce, en grande partie, à la disponibilité des produits pétroliers nécessaires pour la machinerie et la production d'une vaste gamme de produits essentiels à l'agriculture moderne. Autre conséquence de cette révolution, la population a presque triplé lors du siècle dernier. L'agriculture moderne est fortement dépendante du pétrole et cela est démontré et communément accepté. Plusieurs chercheurs ont évoqué que, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, la

population utilise plus d'énergie pour produire sa nourriture que cette nourriture ne peut lui en fournir (Sustainable Table, 2010). Évidemment, sans l'aide d'une source d'énergie externe, la population ne pourrait survivre si elle devait utiliser plus d'énergie pour produire sa nourriture que celle qu'elle peut lui fournir!

A 2002 study from the John Hopkins Bloomberg School of Public Health estimated that, using our current system, three calories of energy were needed to produce one calorie of edible food. And that was on average. Some foods take far more, for instance grain-fed beef, which requires thirty-five calories for every calorie of beef produced. What's more, the John Hopkins study didn't include the energy used in processing and transporting food. Studies that do estimate that it takes an average of seven to ten calories of input energy to produce one calorie of food (Sustainable Table, 2010).

Cela dit, il existe plusieurs théories sur le pic pétrolier (peak oil) et surtout le moment auquel il fera son apparition. En termes simples, il s'agit du moment où la production mondiale de pétrole plafonnera puis commencera à décliner du fait de l'épuisement des réserves exploitables. La date de cet événement anticipé est évidemment très difficile, voire impossible à déterminer. Ainsi, la fourchette des dates prévues par les théoriciens se situe entre 2010 et 2040. Quoi qu'il en soit, cette date n'a que très peu d'importance pour notre propos, puisque le fait que cet événement aura inévitablement lieu est l'élément qui nous intéresse vraiment. Cela dit, nous souhaitons évidemment qu'il ait lieu le plus tard possible pour que nous ayons la possibilité de se préparer et de s'adapter aux énormes changements qui seront nécessaires pour vivre à l'ère de l'après pic pétrolier.

Sans vouloir dénier complètement le rôle que pourrait jouer les nouvelles technologies et les nouvelles sources d'énergie, plusieurs chercheurs sont d'avis qu'aucune nouvelle source d'énergie ne pourrait être aussi *efficace*⁹ que le pétrole et que celle-ci sera donc très difficile à remplacer, ce qui veut dire que le coût de la nourriture

⁹ Évidemment, les sources d'énergie renouvelable peuvent potentiellement fournir assez d'énergie pour répondre à la demande mondiale. Le défi est de développer les capacités de capturer, de stocker et d'utiliser cette énergie efficacement. C'est en ce sens que le pétrole est une source d'énergie plus *efficace*, du moins pour le moment.

devra inévitablement augmenter en corrélation avec la disponibilité et le coût du pétrole (Overseas Development Institute, 2008).

Une nouvelle théorie est née de ce postulat : le *peak food* ou « pic alimentaire »¹⁰. « *Peak food is the moment in time when per capita availability of food in the world reaches a maximum and then begins to decline* (Peak Food, 2008). » Selon cette définition, il semblerait que nous sommes encore loin de ce moment, même si certains auteurs affirment que nous l'avons déjà atteint (John Gossop *et al.*, 2007)! Si cette idée peut sembler quelque peu farfelue pour certains, nous présentons tout de même ces différents points de vue puisqu'ils font partie du débat. Il est raisonnable de penser que la production de nourriture deviendra inévitablement plus coûteuse au fur et à mesure que le prix du pétrole augmentera et plus tôt nous transformerons notre système alimentaire, plus tôt nous serons en mesure de nous adapter à ces changements, que ceux-ci aient lieu dans 10 ans ou dans 40 ans. Le changement le plus simple à effectuer concerne le transport des aliments. En produisant et en consommant des aliments locaux nous diminuons grandement notre dépendance aux combustibles fossiles et cela est un changement nécessaire.

Il semble exister une inaction flagrante de la part des gouvernements qui devraient être préoccupés par les conséquences que pourraient avoir le pic pétrolier sur la production alimentaire.¹¹ Peut-être que la vision à court termes des gouvernements est en partie responsable de cet état de fait? Ou peut-être que nous ne voulons simplement pas croire à un scénario qui pourrait s'avérer catastrophique pour certains pays? Quoiqu'il en soit, on ne peut que proposer des hypothèses comme réponses à une telle question. Toutefois, cette question conserve une très grande pertinence et fort est à parier que nous l'entendrons de plus en plus dans un avenir rapproché.

C'est ainsi que le cas microsociologique de la RCN peut-être analysé et compris en lien avec certains phénomènes macrosociologiques et c'est dans ce contexte que les

¹⁰ Voir: peakfood.co.uk

¹¹ Voir à ce sujet le documentaire : *A Crude Awakening: The Oil Crash*, 2006.

activités de la RCN peuvent participer au développement d'un système alimentaire durable. Donc, revenons, à plus petite échelle, au cas de la RCN et aux difficultés auxquelles elle fait face.

Une difficulté importante de la coopérative est sa capacité à répondre aux besoins de tous ses membres et à développer des projets dont tous peuvent profiter. Étant donné la diversité des fermes et de leurs productions, cela constitue sans aucun doute un défi de taille. Or, la coopérative réussit tout de même à satisfaire une majorité de ses membres avec la plupart des projets qu'elle entreprend. Par exemple, les ateliers de formation sur les pratiques agricoles durables profitent à tous les membres peu importe ce qu'ils produisent et qu'ils fassent de la vente directe ou non. À notre avis, la RCN devrait, dans la mesure du possible, développer des projets qui bénéficient à tous ses membres. Finalement, une autre difficulté, concernant les besoins en ressources humaines, semble être en voie de résolution, puisqu'un gérant a été embauché et que la coopérative compte pouvoir financer ce poste à temps plein dans les années qui suivent. Cela devra, sans aucun doute, permettre à la coopérative de développer de nouveaux services, ce qui profitera à l'ensemble des membres.

En deuxième lieu, sous le grand thème des méthodes de production ou des pratiques agricoles des membres de la RCN, nous avons pu constater une évolution positive de leurs méthodes, d'un point de vue écologique. Les membres de la RCN en connaissent beaucoup plus sur les pratiques agricoles durables qu'il y a quelques années seulement. Grâce aux ateliers de formation et aux différents projets mis sur pied par la coopérative dans ce but précisément, les pratiques agricoles des membres de la RCN ont évolué en conséquence. Une de nos questions spécifiques concerne justement la volonté des membres d'adopter de nouvelles pratiques plus durables.

En fait, le concept de développement durable a été, en quelque sorte, le catalyseur de cette recherche puisque la coopérative de la RCN est pour nous un exemple flagrant d'une transformation des pratiques commerciales agricoles vers un modèle plus durable, et ce, par les initiatives mises de l'avant pas les membres pour encourager la vente locale

et la viabilité « *sustainability* » de leurs pratiques agricoles. Nous avons donc, en tant que chercheur, voulu approfondir et mieux comprendre les dynamiques en jeu par ce phénomène. Nous avons tenté tout au long de notre étude de mieux comprendre la place et le rôle que jouait le concept du développement durable dans les activités de la RCN.

Ainsi, quant est-il des objectifs visés par la coopérative de la RCN? Les moyens pratiques que les membres proposent de mettre en place s'inscrivent-ils dans l'optique de la version faible ou de la version forte du développement durable (Lévesque, 2007)? On ne peut répondre à cette question de façon catégorique, car la multitude d'actions qu'entreprennent les membres de la RCN, que ce soit le renouement du lien rural-urbain, la vente sur les marchés locaux ou bien encore l'adoption de pratiques plus durables, font partie du développement durable (dans sa version forte et faible) et participe aux changements nécessaires dans le but de se diriger vers un développement durable ayant une soutenabilité forte.

Or, concernant la volonté des membres d'adopter des pratiques agricoles durables, une de nos suppositions soutenait que le concept de développement durable agissait comme élément motivant le changement, plus particulièrement, le développement d'un marché local et tout le processus d'adoption de pratiques agricoles durables. Or, suite aux réflexions que nous a inspirées cette recherche, il nous semble que cette hypothèse n'ait pas le poids que nous lui aurions spontanément accordé, et ce, tout simplement parce qu'une agriculture écologiquement durable, doit aussi être économiquement viable. Les agriculteurs aspirent à vivre dignement de leur métier et nous ne pouvons pas les en blâmer.

Nous ne voulons en aucun cas minimiser le travail des agriculteurs de la RCN. Or, il nous semble que, quoiqu'il existe un souci de l'environnement et une certaine connaissance du concept de développement durable, cet élément n'est pas le principal catalyseur ayant modelé la coopérative que l'on connaît aujourd'hui. En effet, comme nous venons de le mentionner, le développement d'un marché local est sûrement autant motivé par la nécessité de développer un nouveau marché où il est possible pour les

membres de la coopérative de vendre leurs produits et surtout d'obtenir un prix décent dans le but de rentabiliser l'entreprise. Évidemment, le récent engouement pour la vente locale a rendu cette initiative possible et cela arrange tout le monde, le producteur tout comme le consommateur.

En ce qui concerne l'adoption de pratiques agricoles plus saines, cette initiative peut être autant motivée par le désir de répondre au besoin du consommateur que par celui de respecter l'environnement. Encore une fois, cela se justifie dans un contexte où la survie financière de l'entreprise agricole n'est pas assurée d'une année à l'autre. Plusieurs agriculteurs l'ont noté. Un système agricole durable doit en premier lieu être économiquement viable. Cet aspect nous a semblé digne d'être mentionné et ne discrédite en aucun cas l'excellent travail des agriculteurs qui, malgré la précarité de leur situation économique, réussissent à modifier leurs pratiques agricoles, pour répondre à la demande et rentabiliser leur entreprise en premier lieu, mais aussi parce qu'il existe chez tous les individus que nous avons rencontrés un souci réel de l'environnement et des effets négatifs que leurs pratiques peuvent avoir sur le milieu.

Ainsi, quoique les membres aient de très bonnes intentions en ce qui concerne l'amélioration de leurs pratiques agricoles, leur réalité économique les freine souvent dans leurs élans. Ils mettent effectivement en place plusieurs nouvelles pratiques qui ne requièrent pas ou très peu d'investissements, comme des meilleures pratiques de rotation des sols par exemple. Mais, en réalité, les revenus de la majorité des producteurs ne sont pas suffisants pour leur permettre d'investir dans de nouvelles technologies pour qu'ils puissent se conformer aux exigences du développement durable. Et s'ils réussissaient à obtenir les moyens financiers nécessaires, plusieurs seraient frileux à l'idée d'être les premiers à expérimenter de nouvelles méthodes, puisque si cela s'avérait inefficace ou non rentable, l'entreprise se retrouverait aussitôt en faillite. En ce sens, les projets pilotes sont intéressants puisqu'ils n'engagent pas toute l'entreprise et permettent d'améliorer les techniques.

Puisque le rapport économie/environnement est central à la problématique des pratiques agricoles des membres de la RCN, permettons-nous une petite digression sur les défis auxquels doivent faire face les agriculteurs qui désirent améliorer leurs pratiques agricoles. Une de nos questions spécifiques portait sur les défis et les opportunités de cette évolution des pratiques agricoles. La discussion qui suit est inspirée des échanges que nous avons eus avec les membres de la RCN lors de notre groupe de discussion, le 18 novembre 2009. Ainsi, quoique cet aspect ne soit pas ressorti très fortement lors de la présentation de nos résultats, il demeure néanmoins au centre du débat et touche en même temps à une autre de nos questions spécifiques : le rôle des différents acteurs ayant une influence sur les pratiques agricoles des membres de la RCN.

La question légitime que posent les agriculteurs est la suivante : « Est-ce seulement à nous d'investir pour améliorer nos pratiques agricoles? » Puisque l'amélioration de la qualité de l'environnement profite à l'ensemble de la communauté, cela ne devrait-il pas être un projet communautaire ou sociétal, à plus grande échelle? Le modèle actuel fonctionne-t-il ou permet-il aux agriculteurs d'améliorer leurs pratiques agricoles? En termes simples, si la population requiert que les fermiers améliorent leurs pratiques, pour les rendre moins nocives pour l'environnement, mais qu'elle n'est pas prête à leur donner les moyens pour le faire, nous faisons alors face à un problème de taille.

C'est pour cette raison qu'il faudra inévitablement que l'ensemble de la société leur vienne en aide pour que ces changements nécessaires prennent place. L'aide pourrait effectivement venir des gouvernements, mais les participants ont exprimé que cela ne signifie pas nécessairement qu'ils doivent recevoir des subventions sous forme monétaire. L'aide peut leur être fournie sous forme de formation et d'éducation et évidemment de matériel nécessaire à l'adoption de saines pratiques agricoles efficaces. L'assistance qui leur est présentement offerte joue un rôle important, les agronomes sont de bons conseillers et les agents de développement participent activement au développement du secteur.

Cependant, il existerait un problème plus fondamental à leur avis et nous l'avons brièvement mentionné lors de la présentation de nos résultats. Il faudrait qu'il y ait plusieurs changements en ce qui concerne la réglementation entourant la production agricole au Nouveau-Brunswick et aussi à l'échelle du pays pour que ces petits producteurs réussissent en premier lieu à vivre dignement de leur métier et par la suite, à adopter des pratiques durables. Les participants ont exprimé qu'ils ressentaient une grande injustice, une iniquité entre les producteurs à cause de ces réglementations.

Nous n'avons pas étudié en détails les réglementations en cause et cela devrait certainement faire l'objet d'une recherche plus approfondie, mais les participants ont fait certaines affirmations qui nous permettent de comprendre, de façon générale, où se situe le problème. Ils ont affirmé, d'après leur expérience, que les réglementations protègent les productions plus volumineuses et les aliments possédant des quotas de production, comme le lait au Nouveau-Brunswick par exemple. De plus, ils expriment des craintes quant à la possibilité de faire compétition aux agriculteurs d'autres provinces ou pays, comme le Québec ou les États-Unis, qui subventionnent davantage l'agriculture.

C'est à ce moment que fait surface la question de l'efficacité et de la compétitivité. Les membres de la RCN produisent de façon efficace? Il est vrai que, dès le départ, la plupart des fermes des membres de la RCN sont désavantagées par rapport à la compétition du fait de leur petite taille et de leur situation géographique. Les plus grandes exploitations, comme celles de l'ouest canadien, sont plus efficaces et de plus une ferme au Nouveau-Brunswick ne peut cultiver la terre qu'en moyenne cinq mois par année. Ainsi, les fermes situées en Californie par exemple ont un avantage indéniable. Or, les grandes exploitations agricoles ne respectent pas l'esprit de la RCN, qui veut promouvoir une agriculture durable où l'on permet à la biodiversité d'exister, ce qui n'est pas le cas, pour les fermes de l'ouest canadien, par exemple. Il est alors évident que les fermes de la RCN pourraient devenir plus efficaces et elles le deviendront sûrement si elles intègrent de nouvelles pratiques et technologies. Or, on ne peut pas s'attendre à ce que ces fermes puissent un jour faire compétition aux fermes industrielles. C'est pourquoi, elles doivent

pour le moment se démarquer en offrant des produits locaux de qualité et en exploitant des marchés de niches.

Ainsi, à la question « Les membres de la RCN ont-ils la volonté d'adopter des pratiques durables? », nous répondons : sans aucun doute. Or, la réalité est qu'ils n'ont pas tous et qu'on ne leur donne pas tous les moyens de le faire, ainsi le changement ne peut se faire que très lentement. Évidemment, la réalité de cette problématique est très complexe et notre recherche ne peut saisir l'ampleur du problème puisque nous avons mis l'emphase sur certains aspects de la réalité des membres de la RCN. Mais d'autres angles d'analyse sont possibles. Une recherche plus approfondie sur cet aspect particulier serait nécessaire pour mieux comprendre la problématique et pouvoir offrir des pistes de solutions plus précises.

Or, notre recherche a permis de faire ressortir quelques constats généraux qui peuvent favoriser l'adoption de pratiques durables. À un niveau microsociologique, il est évident que le consommateur joue un rôle primordial. S'il demande des aliments produits de façon durable et qu'il est prêt à payer le *coût réel* de ces pratiques, le changement se produira, mais il sera lent, tant et aussi longtemps qu'un changement plus fondamental ne soit opéré. Nous pouvons affirmer que si la population du Nouveau-Brunswick veut se tourner vers un modèle d'agriculture durable, le gouvernement devra sans aucun doute revoir la réglementation existante et investir des ressources considérables dans le développement d'un système agricole local et durable. Or, il ne faut pas se surprendre que cela ne soit pas une priorité puisque les conséquences de notre inaction se feront sentir qu'à moyen ou à long terme. Les générations futures écoperont de la plupart de ces conséquences si le marché n'est pas en mesure de s'adapter assez rapidement à l'augmentation du coût de l'énergie. De plus, comme en témoigne la campagne publicitaire de l'hiver 2010 de la multinationale Loblaws : « Rien que des bas prix », une grande proportion de la population recherche toujours, d'abord et avant tout, des aliments à faible coût.

En troisième, lieu, le deuxième grand thème qui nous a intéressés lors de cette recherche est le lien qui se crée entre le producteur et le consommateur. Encore une fois, nous avons pu constater la largeur que peut prendre le questionnement lorsque l'on essaie de comprendre un phénomène d'une telle complexité. Quoi qu'il en soit, nous avons certainement pu approfondir notre compréhension de cette relation essentielle à la survie de bon nombre d'agriculteurs de la RCN pratiquant la vente directe. Cette relation est d'une grande importance pour les agriculteurs et elle doit être entretenue si l'on veut que les systèmes alimentaires locaux se développent et prennent de l'ampleur.

La plupart des questions que nous avons posées aux participants tentaient de faire ressortir des moyens de renforcer le lien entre producteur et consommateur. Ainsi, nous avons pu comprendre que cette relation avait jadis existé et qu'elle était en quelque sorte en reconstruction. Comme nous l'avons vu, cette relation a beaucoup évolué au cours des dernières décennies. Le consommateur est aujourd'hui beaucoup plus informé et plus conscient des conséquences de ses choix alimentaires, tant aux niveaux environnemental que de sa santé. C'est, en grande partie, pour cette raison que de plus en plus de consommateurs favorisent l'achat d'aliments directement du producteur. Le consommateur tient à connaître personnellement celui qui produit sa nourriture pour s'assurer que les critères de qualité qu'il recherche répondent à ses attentes. En retour, cela confère un avantage financier au producteur qui profite aussi d'une occasion de *marketing* en ayant un lien direct avec son client.

Les bases du rapport permettent d'entrevoir des moyens de renforcer cette relation puisque le producteur et le consommateur sont en quelque sorte dans une relation mutualiste, où il y a échange de services qui profitent également aux deux parties. On peut donc affirmer que plus le consommateur sera conscient des conséquences néfastes de son alimentation, plus il se tournera vers l'achat d'aliment locaux dont il peut connaître les méthodes de production et la qualité. Cela permettra par la suite de développer de nouvelles initiatives comme l'agro-tourisme, générant ainsi d'autres sources de revenus.

Concernant l'accès aux marchés locaux des membres de la RCN, nous avons pu comprendre qu'ils avaient facilement accès aux marchés de vente directe, mais qu'il y avait encore plusieurs barrières pour qu'ils aient accès aux épiceries et grossistes de la région. La barrière la plus importante semble être la forte concurrence pour accéder à ces marchés. Cela s'inscrit encore une fois dans un problème d'une grande complexité. En fait, comme nous venons de le mentionner, les grandes corporations qui gèrent les marchés alimentaires au Nouveau-Brunswick recherchent, d'abord et avant tout, des bas prix pour attirer les clients. En effet, seules les grandes exploitations ayant une productivité très élevée réussissent à rentabiliser l'entreprise agricole par la vente aux grossistes malgré le faible coût qu'ils reçoivent pour leurs produits. Dans la plupart des cas, les revenus demeurent minimes. Voici comment un journaliste de CBC décrivait la situation en 2004 :

Farming can be a tough, but lucrative business. However, in the past few years, farmers have found that their expenses are rising while their profits are dwindling. (...) the largest farms had the best ratio of expenses to sales, and the smallest farms had the worst (CBC news, 2004).

Or nous ne pouvons affirmer que la tendance se poursuit puisque les données de Statistique Canada démontrent une inconstance en ce qui concerne le revenu net total des fermes au Canada. À titre d'exemple, le revenu net total a été multiplié par environ six, de 2007 à 2008 (Statistique Canada, 2010). Cependant, la dette agricole totale en cours des fermes canadiennes était en augmentation constante entre 2005 et 2008, ce qui indique que la situation ne s'améliore pas nécessairement (Statistique Canada, 2010).

Suite à cela, un aspect, le coût de la nourriture, nous a semblé revêtir une importance particulière en ce qui concerne ce lien entre producteur et consommateur. Ce lien est à nouveau intimement lié à l'économie et au rôle de la population. Encore une fois, cet aspect fut abordé lors de notre groupe de discussion et n'apparaît pas clairement dans la présentation de nos résultats. Les agriculteurs de la RCN affirment que le consommateur, s'il veut appuyer l'agriculture locale, devra accepter de payer un coût un peu plus élevé que le coût moyen des aliments se retrouvant en vente dans les grandes chaînes de distribution. Il devra payer un coût plus élevé, du moins, à court et à moyen

termes, jusqu'à ce qu'une réglementation, plus équitable envers toutes les tailles et tous les types de productions, soit mise en place.

Comme les recherches d'Équiterre (2007) l'ont démontré, le consommateur canadien est prêt à payer plus cher pour des produits locaux. À notre avis, ce n'est pas nécessairement parce qu'il est conscient des inégalités que créent les réglementations actuelles, ou dans certains cas, l'absence de réglementations. Mais bien, parce qu'une faible proportion de consommateurs est consciente de l'impact de la nourriture produite de façon conventionnelle sur l'environnement et sur sa santé. Comme plusieurs participants l'ont noté, le goût l'indique clairement et le consommateur est conscient que les produits locaux sont souvent plus nutritifs puisqu'ils sont plus frais.

Penchons-nous donc sur l'élément qui apparaît maintenant comme étant central et qui pourrait certainement faire l'objet d'une étude plus approfondie : le coût de la nourriture. Nous l'avons déjà mentionné, nous sommes d'avis que le coût que le consommateur nord-américain moyen est habitué à payer ne représente pas le *coût réel* de la nourriture. Évidemment, une telle affirmation requiert des explications. Cette affirmation est indéniable si nous prenons en compte tous les facteurs environnementaux et sociaux externalisés lors de la production agricole (The Fatal Harvest, 2002). Ces coûts finissent toujours par faire leur apparition, que ce soit sous forme de frais pour les soins de santé ou pour la dépollution de notre environnement.

Conventional analyses of the cost of food completely ignore the exponentially increasing social and environmental costs customers are currently paying and will have to pay in the future. We expend tens of billions of dollars in taxes, medical expenses, toxic clean ups, insurance premiums, and other pass-along costs to subsidize industrial food producers. Given the ever-increasing health, environmental, and social destruction involved in industrial agriculture, the real price of this food production for future generations is incalculable (Kimbrell, A., 2002, p. 15).

Ainsi, si le coût de la nourriture était majoré pour tous les producteurs en fonction de ces facteurs externalisés, cela donnerait peut-être un coup de pouce aux petits et moyens agriculteurs qui pratiquent une agriculture qui nous permet d'éviter beaucoup de

ces coûts sociaux et environnementaux externalisés par le modèle agricole industriel qui nourrit les États-Unis et le Canada en grande partie. Le coût de la nourriture produite localement, selon des pratiques durables, devrait diminuer au fur et à mesure que de nouvelles technologies et méthodes de production plus efficaces font leur apparition (l'usage de serres par exemple). Rappelons que les agriculteurs de la RCN ne peuvent transformer leurs fermes selon le modèle industriel, par souci de durabilité des pratiques. C'est pourquoi, ces fermes n'auront probablement jamais d'aussi grands rendements que ceux pratiqués par les exploitations conventionnelles ou industrielles. De cette façon, il s'agirait en quelque sorte pour le consommateur de « subventionner » les agriculteurs de la région jusqu'à ce qu'ils développent un modèle durable permettant de produire des aliments à coût moindre. Si la population ne prend pas la décision de soutenir les fermes locales, comme cela se fait déjà abondamment dans les marchés des fermiers de la région, en acceptant de payer un coût permettant de rentabiliser l'entreprise, fort est à parier, que les petites fermes continueront de disparaître au même rythme. Sinon, le risque est qu'au moment où le coût de la nourriture importée aura dépassé celui de la production locale, nous nous rendons compte que les infrastructures permettant une production locale durable ont disparu et que tout est à recommencer! C'est pourquoi, il est primordial de conserver les fermes existantes sur le territoire néo-brunswickois si nous voulons être en mesure de construire des communautés résilientes capables de faire face à l'augmentation du coût de l'alimentation prévue.

Cependant, il est évident que l'aide dont dépendent les agriculteurs de la coopérative ne peut venir uniquement de l'extérieur, soit du gouvernement ou des consommateurs. Le gouvernement ne répondrait pas au principe d'équité s'il décidait de subventionner un type d'agriculture au dépend d'un autre. Toutefois, nous sommes d'avis qu'il est légitime d'assister le développement des systèmes alimentaires de proximité, dans la mesure où l'aide sert à développer des initiatives durables. Il s'agit du concept sous tendant le développement du marché du carbone¹² (*cap and trade*) en Europe. En

¹² Le marché du carbone constitue l'ensemble des mécanismes d'échanges et de transactions des crédits de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, appelé crédits-carbone. Bien que ses transactions peuvent se faire sur un marché public (une bourse du carbone), comme le système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE) au sein de l'Union européenne, les transactions peuvent également se faire de gré à gré

termes simples, selon ce modèle, les entreprises les plus polluantes devront payer des amendes qui profiteront aux entreprises ayant instauré des pratiques moins nocives pour l'environnement.

Cela dit, les membres de la coopérative de la RCN ne doivent pas s'attendre à ce que des mesures, pour leur venir en aide et pour épauler le développement de systèmes agricoles durables, soient mises en place dans un futur rapproché au Nouveau-Brunswick. Ils doivent continuer d'agir par leurs propres moyens en visant l'accroissement de leur capital social et en mettant sur pied des partenariats innovateurs, comme ils l'ont fait jusqu'à présent. Les recommandations que nous proposons aux membres de la RCN sont des exemples de projets qu'ils peuvent accomplir de leur propre chef, participant ainsi au développement de leur autonomisation (*empowerment*)¹³.

À notre avis, le citoyen moyen n'est simplement pas conscient des conséquences réelles de sa consommation alimentaire tant au niveau de sa santé que sur le plan environnemental. Cela dit, dès le moment où nous ne serons plus en mesure de produire notre nourriture de façon industrielle à l'aide d'énergie bon marché (le pétrole principalement) ou de l'importer de régions éloignées ayant un coût de production moindre, nous redonnerons instantanément une valeur au métier d'agriculteur. Aurons-nous à attendre ce moment ou prendrons-nous, en tant que citoyens attentifs à la sagesse du principe de précaution, la décision de payer le *coût réel* de la nourriture?

Nous devons insister sur le fait que le changement d'une agriculture globale à une agriculture locale s'inscrit dans un long processus. Il s'agit d'une décision sociétale et plusieurs transformations réglementaires seront nécessaires. Le traité du libre-échange et sa close sur le protectionnisme est un exemple de réglementation allant à l'encontre de la transformation que l'on suggère. Nous ne pouvons évidemment pas présenter en détail tous les aspects de cette transformation multidimensionnelle, mais pouvons tout de même

(*Over The Counter*), entre un acheteur et un vendeur privé (sur un marché d'échange volontaire). (Wikipedia, 2010)

¹³ L'*empowerment*, terme anglais traduit par autonomisation ou capacitation, est la prise en charge de l'individu par lui-même, de sa destinée économique, professionnelle, familiale et sociale. (Wikipedia, 2010)

affirmer qu'à moyen terme, il serait judicieux d'accepter de payer un coût supplémentaire pour s'alimenter de façon durable à l'aide d'un système alimentaire local.

Notre discours est soutenu par une vision du monde qui n'est pas nécessairement partagée par tous. On peut croire par exemple, que les nouvelles technologies énergétiques nous permettront de continuer à importer de la nourriture à un coût moindre et que cela n'aura pas nécessairement d'impact majeur sur l'environnement, ou encore que nous développerons de nouvelles pratiques agricoles plus productives nous permettant de conserver un faible coût à la nourriture tout en limitant notre empreinte écologique. Or, à notre avis, cette confiance à l'égard des technologies futures est une position très risquée, compte tenu des prévisions si nous ne réussissons pas à diminuer notre empreinte écologique (réchauffement climatique, hausse du niveau marin, diminution des récoltes dans les pays de basses latitudes, guerres de ressources, etc.) (IPCC, 2007).

Ainsi, comment pouvons-nous faire comprendre au consommateur qu'il devra éventuellement payer plus pour se nourrir et que plus tôt il le fera, mieux se portera l'environnement et par conséquent, sa propre qualité de vie? Nous réitérons notre position et sommes d'avis que seule l'augmentation du coût de l'énergie, que nous pourrions certainement observer dans la décennie en cours, saura convaincre le consommateur moyen de l'importance d'une alimentation locale et durable. Reste à souhaiter que cette prise de conscience se fera avant la disparition complète des fermes néo-Brunswickoises. C'est dans cette perspective que nous souhaitons proposer quelques recommandations qui pourraient permettre aux agriculteurs de la RCN de bien se positionner sur le marché local et ainsi continuer à rendre un service important aux communautés du sud-est du Nouveau-Brunswick.

7. RECOMMANDATIONS

La recherche que nous avons menée avec les membres de la RCN nous a permis de comprendre le fonctionnement de la coopérative, de cibler leurs forces et faiblesses et de percevoir d'un point de vue extérieur et impartial les endroits où il pourrait y avoir amélioration. Cette recherche avait pour objectif de privilégier la co-construction entre le chercheur et les participants à l'étude. Par conséquent, les recommandations que l'on peut faire aux membres de la RCN ont été grandement inspirées de leur discours. Les recommandations qui suivent sont donc une synthèse des idées apportées par les membres qui nous ont semblé les plus pertinentes et réalisables.

Nous croyons que la formation des membres doit être continue. La formation sur le développement durable est d'une importance capitale puisqu'elle a joué un rôle de premier plan dans l'évolution des pratiques agricoles des membres. L'organisation doit se tenir informée de l'évolution des technologies et pratiques agricoles réduisant l'empreinte écologique de l'agriculture et transmettre cette information à ses membres.

L'éducation doit aussi être à double sens et viser le partenaire principal des agriculteurs : le consommateur. Il est évident qu'il joue un rôle primordial puisqu'il défend une certaine vision sociétale par son pouvoir d'achat. Il constitue l'outil le plus important dans le changement vers un système alimentaire durable puisqu'il détient un pouvoir réel ayant le potentiel de transformer ce système. Les activités de sensibilisation de la population à l'alimentation durable mises sur pied par la RCN contribuent grandement à ce changement; les membres doivent maintenir le cap et, dans la mesure du possible, en faire plus. Les activités et présentations dans les écoles et dans les lieux publics sont des moyens de sensibilisation efficaces qu'il faut exploiter autant que possible.

L'idée d'améliorer l'image ou le *branding* de la RCN nous semble aussi devoir être considérée. Nous croyons qu'une étiquette RCN serait un moyen simple pour le consommateur d'identifier les produits de la région du sud-est du Nouveau-Brunswick.

Comme plusieurs participants l'on fait remarquer, l'étiquette Éco-Logik semble potentiellement confondre le consommateur qui pourrait croire qu'il s'agit de produits certifiés biologiques. En ayant une étiquette qui met l'accent sur le terroir (un peu comme les produits « appellation d'origine contrôlée » en France), les consommateurs reconnaissent facilement et immédiatement la valeur du produit. De plus, puisque la RCN compte établir des normes de bases concernant les méthodes de production, celles-ci pourraient ensuite être ajoutées à l'étiquette.

L'implication d'une plus grande proportion de la population aux systèmes alimentaires à circuit court participe à la sensibilisation et à l'éducation nécessaire au changement vers un système alimentaire durable. Par conséquent, l'idée de développer de nouveaux chapitres de la RCN dans d'autres régions du Nouveau-Brunswick devrait être sérieusement considérée. Le modèle coopératif développé par la RCN a plusieurs avantages et fonctionne bien comme en témoigne notre étude. De plus, il a inspiré des agriculteurs partout dans le monde, au Québec tout comme en Afrique. En effet, certains membres de la coopérative ont fait la promotion du modèle agricole de la RCN par l'entremise de présentations à des colloques. Le modèle a été bien reçu par le secteur agricole. Ainsi, ce dernier pourrait certainement mieux profiter aux agriculteurs du Nouveau-Brunswick.

Nous avons mentionné qu'un programme d'agriculture supportée par la communauté (ASC) peut être un moyen de renforcer le lien entre producteur et consommateur. En fait, ce type de programme connaît un énorme succès dans presque tous les endroits où il est mis en place. Un des agriculteurs de la RCN fonctionne exclusivement à partir de ce modèle dans la région de Sackville au sud-est du Nouveau-Brunswick. Nous sommes d'avis qu'un tel programme à grande échelle et regroupant plusieurs membres de la RCN, est un moyen pour les agriculteurs de la RCN de s'assurer un revenu annuel minimal. Ce type de partenariat permettrait à la communauté de soutenir l'agriculture locale pendant toute la saison de production. De plus, il requiert une réelle implication de la part du consommateur puisqu'il partage les risques associés à la production agricole avec le producteur. Ainsi, si la récolte est mauvaise, le consommateur

recevra un peu moins de produits pour son argent ou il recevra plus de produits d'une même variété. Cela peut sembler, a priori, un risque énorme qu'aucun consommateur ne serait prêt à prendre, mais la popularité de ce type de programme nous indique le contraire. De plus, les membres de la RCN ont élaboré une variété impressionnante de produits, ce qui rendrait l'offre encore plus alléchante pour le consommateur pouvant se procurer, chaque semaine, des fruits, des légumes, de la viande, des produits laitiers, du pain, des œufs, bref, tout ce qu'il faut pour se nourrir sainement et localement.

Cependant, cette idée de projet soulève encore une fois le problème du mandat et de l'implication des membres de la coopérative. En effet, ce ne sont pas nécessairement tous les membres qui seraient intéressés à participer à un programme d'ASC. Cela dit, quoique ce soit une décision qui devra être prise par les dirigeants de la coopérative, nous n'optons pas pour un modèle en particulier et ne recommandons pas à la RCN de laisser tomber les autres types de ventes pour se concentrer sur un type uniquement. Au contraire, nous croyons qu'il faut pour l'instant conserver et développer davantage un modèle pluriel (vente directe, vente par ASC et vente chez les grossistes). Nous sommes d'avis que le marché s'adaptera au fur et à mesure et développera des moyens toujours plus efficaces d'intégrer les produits locaux puisque cela deviendra de plus en plus rentable de le faire, comme nous l'avons expliqué plus haut.

Plusieurs membres de la RCN ont mentionné avoir eu des demandes de la part de restaurateurs qui souhaiteraient offrir des produits locaux à leurs clients. Or, la disponibilité actuelle des produits rend difficile la mise sur pied de ce type d'échanges. Une solution possible pourrait être d'inclure les restaurateurs dans un programme d'ASC avec la RCN. Ces derniers pourraient même s'organiser pour assurer la livraison hebdomadaire des produits. Les restaurants offrant de la nourriture locale sont très populaires et attirent beaucoup de consommateurs et de touristes recherchant ce type d'expérience culinaire. Il s'agit d'un outil de marketing très prometteur qu'il faudrait exploiter davantage.

Certes, la mise sur pied d'un tel programme regroupant plusieurs producteurs demanderait beaucoup d'organisation et de coordination, mais nous sommes d'avis que cela en vaudrait la peine et augmenterait les ventes des producteurs dans l'ensemble. Plusieurs consommateurs souhaiteraient consommer localement pendant les six mois où cela est possible. Par contre, pour des raisons pratiques, il n'est pas toujours possible pour eux de se déplacer au marché local à chaque semaine. Les produits pourraient être livrés négociant un coût supplémentaire ou pourraient encore être récupérés au marché par le consommateur.

La dernière recommandation que nous souhaiterions faire aux membres de la RCN porte sur une question qui a été un sujet sensible pour plusieurs des participants. Il s'agit de la relève. En effet, compte tenu que la moyenne d'âge des agriculteurs de la région est considérablement élevée, d'ici une ou deux décennies, ceux-ci seront à la retraite. Plusieurs agriculteurs avec qui nous nous sommes entretenus étaient anxieux à l'idée que leur ferme allait sûrement disparaître lorsqu'il ne pourrait plus s'en occuper. La question de la relève pour les entreprises agricoles est problématique partout au Canada. En simplifiant, à moins qu'un jeune agriculteur hérite d'une ferme, il est très peu probable qu'il pourra trouver le financement requis pour l'acheter, puisque la valeur des fermes est élevée et l'agriculture, de nos jours, rapporte très peu de profit. Ainsi, non seulement il est difficile de débiter en agriculture, mais la plupart des jeunes ne semblent simplement pas intéressés par ce domaine puisqu'il n'est plus enseigné dans les écoles du Nouveau-Brunswick, entre autres.

Lorsque nous prenons en compte toutes ces réalités, il est difficile d'imaginer une solution permettant aux agriculteurs de la RCN de trouver une relève. Or, à notre avis, il n'est pas impossible que l'agriculture au Nouveau-Brunswick devienne plus lucrative dans les prochaines décennies puisque l'agriculture durable prend de l'essor à chaque année et que la demande pour des produits locaux est pleine croissance. De plus, le consommateur est prêt à payer plus cher pour une alimentation locale et durable. Ainsi, la tendance semble être lancée et c'est dans cette perspective que nous conseillerions aux membres de la RCN de mettre sur pied un comité qui aurait comme fonction de s'occuper

de la relève potentielle et de cibler de nouveaux agriculteurs qui souhaiteraient se lancer dans ce métier. De cette façon, ils pourraient faire profiter à la jeunesse de leur expérience et contribuer au renouvellement du secteur de l'agriculture. Enfin, l'ajout de nouveaux membres à la coopérative ou la création de nouveaux chapitres pourrait aussi permettre de trouver des individus intéressés à prendre la relève.

8. CONCLUSION

La coopérative de la RCN confère sans contredit plusieurs avantages à ses membres. La grande majorité d'entre eux est en mesure de le percevoir. Les difficultés auxquelles le regroupement doit faire face sont nombreuses. Mais, elles sont prises en main par la direction du groupe qui conserve une attitude optimiste et un regard vers l'avenir en développant des solutions adaptées à leurs défis. L'éducation aux pratiques agricoles durables ou la formation sur la vie coopérative offerte aux membres pour contrer certaines lacunes au fonctionnement d'une entreprise d'économie sociale sont des exemples de solutions efficaces mises de l'avant par le regroupement. De plus, les membres rendent un important service aux communautés par la vente d'aliments locaux tout en contribuant à la santé de l'économie locale. Rappelons qu'une ferme n'aurait jamais vu le jour sans l'aide apportée par la coopérative de la RCN. Nous pouvons affirmer sans équivoque que la coopérative joue un rôle important et participe au développement et à la santé du paysage rural de la région du Sud-est du Nouveau-Brunswick.

Étant donné la conjoncture économique et le coût de l'énergie toujours croissant, les systèmes alimentaires locaux sont en pleine expansion. Ainsi, la fonction que remplissent les membres de la RCN, par la mise en place d'un système alimentaire local, est d'une valeur inestimable. Voilà pourquoi nous avons tenu à participer, dès le début, à ce changement organisationnel (du global au local) nécessaire pour répondre aux objectifs du développement durable. Cette recherche fait ressortir un cas-type d'économie sociale démontrant l'importance d'un regroupement en coopérative de petits agriculteurs dans un contexte de mondialisation. Ainsi, ce modèle pourrait servir d'inspiration à d'autres agriculteurs confrontés aux mêmes problèmes. Le potentiel d'innovation sociale déployé par cette organisation est transposable à d'autres territoires aux prises avec le même type de défis et souffrant du même besoin de transformations innovantes.

Puisque nous avons tenté, à l'aide de cette recherche, de mieux comprendre les partenariats qu'entretiennent les membres de la RCN, nous avons aussi la volonté de

maintenir un partenariat efficace et durable en tant que chercheur à l'Université de Moncton avec la coopérative. Reprenons les termes de Bourque (2008) qui affirme que

La coconstruction doit dépasser la seule gestion ou prestation de programmes ou services, mais surgir en amont et s'adresser à la définition de leurs finalités et de leurs règles de fonctionnement sur la base d'un principe de reconnaissance et d'égalité statutaire entre les acteurs, mais aussi d'une participation démocratique et significative des personnes et des communautés concernées (Bourque, 2008, p. 18).

Il s'agit effectivement du genre d'initiative partenariale que nous avons, en tant que chercheur, tenté d'établir avec les membres de la coopérative de la RCN. En d'autres termes, il s'agit de la formation d'une communauté d'apprentissage qui accorde un statut égalitaire à tous les acteurs impliqués et qui reconnaît la capacité de tous les partis d'apporter des éléments de réponses aux questions que nous nous sommes posées.

La stratégie pédagogique de la communauté d'apprentissage stimule les processus éducatifs qui ouvrent des voies pour surmonter les limites des conditions traditionnelles d'enseignement et d'apprentissage, centrées sur l'objet ou l'agent, caractérisées par une relation d'autorité hiérarchisée, la parcellisation de savoirs et la déconnexion des apprentissages par rapport aux réalités du milieu de vie (Orellana, 2005).

En sommes, ce travail de recherche avait comme objectif général de mieux comprendre l'activité de la coopérative de la RCN à travers l'éclairage conceptuel de la coopération et des partenariats. Nous avons voulu cerner comment la coopérative de la RCN pouvait jouer un rôle bénéfique pour la sécurité alimentaire de la région en répondant à des exigences découlant du développement durable dans le domaine de l'agriculture. Le premier objectif visé fut atteint par l'analyse du rapport qu'entretiennent les agriculteurs avec les différents acteurs susceptibles d'influencer leurs pratiques agricoles. Ce qui nous a permis de faire ressortir des pistes, d'identifier des lacunes et de proposer des moyens de favoriser l'adoption de pratiques agricoles durables chez les membres de la RCN. Le deuxième objectif de notre recherche découlait d'une analyse du lien existant entre le producteur pratiquant la vente directe et le consommateur, ce qui nous a permis de mieux comprendre cette relation complexe et d'identifier différents

moyens permettant de renforcer ce lien rural-urbain, participant ainsi indirectement à l'augmentation de la vente de produits locaux sur les marchés du Grand Moncton.

En ce qui concerne notre premier objectif, outre la compréhension générale des rapports entre producteurs et acteurs déterminant les pratiques agricoles des membres, nous avons pu comprendre le rôle primordial que jouent les multiples partenariats en ce qui a trait à l'évolution des ces pratiques. Les transformations positives qu'ont subies les pratiques agricoles des membres de la RCN lors des dernières années n'auraient pas été possibles sans l'existence et le maintien de partenariats. Les agronomes et experts, les agents de développement, la coopérative et les consommateurs influencent directement les pratiques des membres et participent à la transformation vers un modèle durable. Ainsi, nous pouvons affirmer que même si l'existence de partenariats ne mène pas directement à l'adoption de pratiques agricoles durables, ceux-ci jouent tout de même un rôle essentiel puisqu'ils permettent de multiplier les ressources qui viennent éclairer et guider la pratique. À titre d'exemple, sans les conseils des agronomes et la pression des consommateurs, nous ne sommes pas convaincus que les pratiques agricoles des membres de la RCN auraient évolué de cette façon.

Nous avons aussi pu approfondir notre compréhension du rôle du concept de développement durable en ce qui concerne l'évolution des pratiques agricoles des membres. Nous avons pu constater que ce concept jouait un rôle important et que, couplé au besoin de rentabiliser l'entreprise, il a participé à l'évolution des pratiques agricoles des fermes de la RCN. En sommes, nous rattachons les activités de la coopérative de la RCN à la notion d'innovation sociale et sommes d'avis que le modèle de la RCN, perçu comme une entreprise d'économie sociale fournissant de l'information et de l'éducation aux pratiques agricoles durables à ses membres par la mise en place de plusieurs partenariats, puisse faire évoluer l'agriculture selon le paradigme du développement durable.

En rapport avec notre deuxième objectif, nous avons pu identifier un grand nombre de moyens facilitant un rapprochement entre les milieux rural et urbain ainsi

qu'un grand nombre de barrières ou de difficultés rendant difficile le renforcement de ce lien qui passe principalement par un échange marchand entre les deux milieux. Or, encore une fois, par le renforcement communautaire et par la mise en place d'une multitude de partenariats, le lien rural-urbain, essentiel à la vente directe, est fort et en pleine croissance, comme le démontre l'achalandage des marchés des fermiers locaux. La RCN constitue une solution adaptée à la réalité agricole socio-économique du territoire du sud-est du Nouveau-Brunswick. Ainsi, nous rejoignons Chouinard *et al.* (2009) et affirmons que ce genre d'initiative adaptée localement est nécessaire pour se diriger, à long terme, vers un modèle capable d'assurer, en partie, la sécurité alimentaire de la région.

La survie de nos communautés rurales pourrait donc dépendre de la force des associations communautaires, de leur cohésion, et de leur capacité à s'adapter. Une promotion agressive pour l'achat local pourrait permettre aux producteurs agricoles d'augmenter leurs revenus (Norberg-Hodge, Merrifield & Gorelick, 2005). Cette tendance semble être définitivement amorcée ailleurs au pays et dans le monde (Crowley, 2008 ; Delisle, 2007 ; Finley, 2007 ; IGD, 2006 ; Tebbutt, 2007). La mise en place de partenariats entre les différents intervenants (producteurs agricoles, producteurs de compost, agences gouvernementales, consommateurs) sera cruciale pour effectuer un virage vers des pratiques agricoles durables et assurer la sécurité alimentaire aux générations à venir (Pronovost *et al.*, 2008) (cité dans Chouinard *et al.*, 2009).

Toutefois, comme nous avons pu le constater, la situation économique de la majorité des agriculteurs de la RCN demeure très précaire. Le modèle qu'ils proposent remplit, plus que n'importe quel autre système alimentaire au Nouveau-Brunswick, plusieurs des exigences du développement durable. Mais les agriculteurs auront à l'avenir besoin d'un soutien encore plus important de la part des communautés, desquelles ils dépendent, pour être en mesure de continuer de fournir des aliments locaux de qualité et d'améliorer leurs pratiques agricoles. Un changement considérable au niveau des réglementations encadrant l'agriculture au Nouveau-Brunswick et au Canada sera nécessaire si nous voulons en tant que société évoluer vers un modèle agricole durable et ceci devrait l'objet d'une recherche plus approfondie. Ce changement requiert un soutien plus important de la part de la société envers les systèmes alimentaires locaux, semblables à celui mis en place et exploité par les membres de la RCN.

Comme nous pouvons le constater, cette recherche exploratoire avait, en arrière plan, une visée pratique, soit de formuler des éléments de réponse aux questions que se posent les membres d'une coopérative agricole confrontés à un nombre important de nouveaux défis découlant d'un contexte en perpétuel changement. C'est pourquoi, il pourrait être favorable pour les membres de la RCN de revoir certaines pratiques et leur fonctionnement afin de faire face aux nouveaux défis dont nous avons discuté plus haut.

Nous sommes d'avis qu'un partenariat avec des chercheurs de l'Université de Moncton est une initiative pouvant contribuer à apporter des éléments de solution à ce processus, tout comme le maintien et le développement des autres types de partenariats qu'entretiennent les membres de la RCN avec plusieurs individus, ce qui concourt à leur succès. Nous avons beaucoup insisté sur le fait que cette recherche est inscrite dans le cadre d'un partenariat avec les membres de la RCN. En privilégiant cette méthode, nous souhaitons que les participants à cette étude puisse s'appropriier les résultats et ressentir qu'ils ont en eux-mêmes un énorme potentiel leur permettant de relever leurs plus grands défis et ainsi devenir des communautés résilientes, ayant en leur sein même, toutes les ressources nécessaires pour prendre en main et gérer leur évolution.

RÉFÉRENCES

- Beaud, J.P. (2009). L'échantillonnage, dans *Recherche sociale De la problématique à la collecte des données*, sous la direction de Gauthier, B., Presses de l'Université du Québec.
- Bellon B., Jiosi J. (2001). Institutional Theories and Inter-Firm Alliances : The Transaction Cost, Competence and Evolutionary Debate Revisited. *Current Sociology*, vol. 49, no 4.
- Blouet, A., Pervanchon, F. (2002). De la durabilité de l'agriculture raisonnée. *Natures, Sciences et Sociétés*. Vol. 3, Issue 10, pp. 36-39.
- Bouchard, M.J. (2007). L'innovation sociale en économie sociale, dans *L'innovation sociale. Émergence et effets sur la transformation des sociétés*, sous la direction de Harrison, D. et Klein, J.L., Presses de l'Université du Québec, pp. 121-134.
- Bouchard, V. (2008). Le potentiel éducatif de projets d'action sociale en agriculture : le cas de la coopérative de solidarité La Mauve. Mémoire présenté dans le cadre de la Maîtrise en Sciences de l'Environnement, Université du Québec à Montréal.
- Bourque, D. (2008). Concertation et partenariat. Entre levier et pièges du développement des communautés. Presses de l'Université du Québec.
- Canada, Agriculture et Agroalimentaire. (2004). Plan de ferme environnemental pour le Nouveau-Brunswick. Document compilé et rédigé par le Centre de conservation des sols et de l'eau de l'Est du Canada.
- CBC News. (2004). Battling foreign farm subsidies. [En Ligne]. Disponible : <http://www.cbc.ca/news/background/agriculture/subsidies.html>, consulté le 10 février, 2010.
- Chester, G. (2008). Des fermes de quelles tailles? Le gestionnaire d'entreprise agricole, octobre-novembre.
- Chouinard, O., Martin, G. Courchesne, D. (2009). L'utilisation de compost comme pratique visant une plus grande viabilité des sols chez les fermiers du Sud-est du Nouveau-Brunswick, *Revue Universitaire de Sociologie*, Année VI, numéro 2/2009, Editura Universitaria, Craiova (Romania).
- Commission mondiale sur l'environnement et le développement (1987). *Our Common Future*. Oxford University Press. (Traduction française : *Notre avenir à tous*, Montréal, Les Éditions du Fleuve) (Rapport Brundtland).
- Corporate Research Associates Inc. (2005). Étude sur la consommation alimentaire au Canada atlantique, préparé pour le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique.

- Crowley, L. (2008). Flavor trends go local, ethnic and healthy. [En Ligne]. Disponible: <http://www.nutraingredientsusa.com/news/ng.asp?n=82948&m=1NIU131&c=wammldfjtkuouyo>, consulté le 20 juillet 2009.
- Delisle, N. (2007). Un programme d'achat local pour les aliments québécois. [En ligne]. Disponible : http://www.infoaffaires.com/articles/20071211163634/programme_dachat_local_pour_les_aliments_quebecois.html, consulté le 25 juillet 2009.
- Demoustier, D. (2001). L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement. Alternatives Économiques, Éditions Syros.
- Directive Communautaire de l'Union Européenne (1991). [En Ligne]. Disponible : http://fr.wikipedia.org/wiki/Lutte_int%C3%A9gr%C3%A9e, consulté le 25 juillet 2009.
- Drewnowski, A., Monsivais, P. (2007). The Rising Cost of Low-Energy-Density Foods. *Journal of the American Dietetic Association*, Vol. 107, Issue 12.
- Encyclopédie de l'Agora. (2009). [En Ligne]. Disponible : <http://agora.qc.ca/encyclopedie/recherche.nsf/Resultats?OpenForm&requete=agriculture+biologique>, consulté le 10 octobre, 2009.
- Équiterre (2007). Étude sur les facteurs amenant les consommateurs à choisir des produits responsables dans le secteur de l'alimentation. Bibliothèque et Archives Canada.
- Favreau, L. (2005). Qu'est-ce que l'économie sociale? Synthèse introductive. Cahiers du CRISES, Collection études théoriques no-ET0508.
- Féret, S. (2001). Durable, raisonnée, intégrée, paysanne..., le jeu des sept familles agricoles. *Nature, sciences et sociétés*, vol 9, no 1, p. 58-64.
- Finley, B. (2007). Demand for local food grows. [En ligne]. Disponible: http://www.denverpost.com/news/ci_6439647?source=poll, consulté le 15 juillet.
- Florida (State of) (1998). Department of Environmental Protection. Compost Use in Florida. Florida Center for Solid and Hazardous Waste Management. [En ligne]. Disponible: http://www.dep.state.fl.us/waste/quick_topics/publications/documents/compost.pdf, consulté le 7 janvier 2008.
- Forge, F. (1998). La conservation des sols agricoles au Canada. Publication MR-151F. Gouvernement du Canada : Bibliothèque du Parlement. [En ligne]. Disponible : <http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/MR/mr151-f.htm>, consulté le 25 janvier 2008.

- Forgues, É., Chouinard, O. et Courchesne, D. (2009). Quand les entreprises produisent du capital social : étude de cas de coopération interentreprises. *Économie rurale*, 311, pp. 18-33.
- Garnier, Catherine et Sauvé, Lucie. 1999. Apport de la théorie des représentations sociales à l'éducation relative à l'environnement : conditions pour un design de recherche. *Éducation relative à l'environnement*, vol. 1 (1998-1999), pp.65-77.
- Gauthier, B. (sous la dir. de) (2009). Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données, Presses de l'Université du Québec.
- Geoffrion, P. (2009). Chapitre 15 - Le groupe de discussion, dans Recherche Sociale - De la problématique à la collecte des données, Sous la direction de Benoît Gauthier, Presses de l'Université du Québec. pp. 391-414.
- Glaser, Barney G. and Strauss, Anselm L. (1967). The discovery of grounded theory: strategies for qualitative research. Chicago, Aldine.
- Gossop, J., Wilcox, L. (2007). Famine in the West Why we could soon be effectively dependent on the Middle East for our food, York Publishing Services Ltd.
- Guillouzo R. Thépaut Y. (2004). Une interprétation de la coopération interentreprises en termes de pouvoir informationnel. *La revue des Sciences de Gestion*, vol. 78, no 6.
- IGD. (2006). Demand for local food on the up [En ligne]. Disponible: <http://www.igd.com/CIR.asp?menuid=34&cirid=1901>, consulté le 15 juillet 2009.
- Intergovernmental Panel on Climate Change. (2007). Climate Change 2007: Synthesis Report. Disponible en ligne: <http://www.ipcc.ch/ipccreports/ar4-syr.htm>, consulté le 10 juillet 2009.
- Jean, B. (2007). Du développement régional au développement territorial durable : vers un développement territorial solidaire pour réussir le développement des territoires ruraux. Extrait d'une communication au Coloquio Internacional Sobre Desenvolvimento Territorial Sustentavel. Florianopolis, 22-25 août.
- Jeantet, T. (2008). L'économie sociale une alternative au capitalisme, Éditions Economica, Paris.
- Johnson, R. B. (2006). Sustainable agriculture: Competing visions and Policy Avenues. *The International Journal of Sustainable Development and World Ecology*, Volume 13, Number 6, December 2006, pp. 469-480.
- Kimbrell A. (2002). The Fatal Harvest: The Tragedy of Industrial Agriculture, Island Press.

- Kjeldsen-Kragh, S. (2007). *The role of agriculture in economic development The lessons of history*, Copenhagen Business School Press.
- Klein, J.-L., Harrisson, D. (2007). *L'innovation sociale. Émergence et effets sur la transformation des sociétés*. Presses de l'Université du Québec.
- Laville, J.-L. et Sainsaulieu, R. (sous la dir. de) (1997). *Sociologie de l'association : des organisations à l'épreuve du changement*. Desclée de Brouwer, Paris.
- Lefebvre, A., Eilers, W., & Chunn, B. (Éds) (2005). *L'agriculture écologiquement durable au Canada : Série sur les indicateurs environnementaux - Rapport No 2. Agriculture et Agroalimentaire Canada*. [En ligne]. Disponible : http://www.agr.gc.ca/env/naharp-pnarsa/pdf/2005_AEI_report_f.pdf, consulté le 5 septembre 2007.
- Lévesque, B. (2007). *Économie plurielle et développement territorial dans la perspective du développement durable : quelques éléments théoriques de sociologie économique et de socio-économie*. Cahiers du CRISES, Collection étude théorique no-ET0705.
- Lipietz, A. (2002). *Qu'est ce que l'économie sociale et solidaire ? Intervention aux États généraux de l'écologie politique*. Aix-en-Provence, 23 février 2002. [En ligne]. Disponible : <http://lipietz.net/spip.php?article950>, consulté le 10 octobre 2008.
- Maréchal, J.-P. (2005). *De la religion de la croissance à l'exigence du développement durable*. in Maréchal, J.-P. et B. Quenault (dir.), *Le développement durable. Une perspective pour le XXIe siècle*, Rennes, Presses Universitaire de Rennes.
- Martin, G., Chouinard, O. et Courchesne, D. (2008). *La Coopérative la Récolte de chez-nous et la viabilité des petites fermes agricoles du sud-est du NB*, in *Défis coopératifs : alimentation, crédit, démocratie, développement*. *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives, RECMA*. pp. 99 -115.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick. (2007). *Document de travail pour le sommet de l'agriculture du Nouveau-Brunswick. Transformer l'agriculture ensemble*. [En ligne]. Disponible : <http://www.gnb.ca/0027/discussionF.pdf>, consulté le 10 janvier 2008.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick. (2010). *Les années formatrices (1860-1910)*. [En ligne]. Disponible : <http://www.gnb.ca/0168/01682000004-f.asp>, consulté le 18 février 2010.
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche – CSO (2002). *Le référentiel de l'agriculture raisonnée*. [En ligne]. Disponible : <http://www.agrisalon.com/AR080102.pdf>, consulté le 25 juillet, 2009.

- Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), (2004). [En ligne]. Disponible : http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Refonte_Internet_Mapaq/Modele/Glossaire.aspx?NRMODE=Published&NRNODEGUID=%7bBB47E69F-CD1D-486F-A7FC-9A0F4A7D1252%7d&NRORIGINALURL=%2fFr%2fGlossaire%2fGlossaire%2f&NRCACHEHINT=Guest, consulté le 25 juillet 2009.
- Norberg Hodge, H., Merrifield, T., Gorelick, S. (2005). Manger local. Un choix écologique et économique. Traduction Geneviève boulanger et Françoise Foret. Les Éditions Écosociété.
- Office québécoise de la langue française (2003). Le grand dictionnaire terminologique. [En ligne]. Disponible : http://www.granddictionnaire.com/btml/fra/r_motclef/index800_1.asp
- Orellana, I. 2005. L'émergence de la communauté d'apprentissage ou l'acte de recréer des relations dialogiques et dialectiques de transformation du rapport au milieu de vie. In *Éducation et environnement - Un croisement de savoirs*, no. 104, sous la dir. de Lucie Sauvé, Isabel Orellana et Étienne Van Steen Berghe, pp. 67-84. Montréal: Les Cahiers de l'ACFAS (Association francophone pour le savoir).
- Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) (2000). Indicateurs environnementaux pour l'agriculture. Méthodes et résultats. Paris. [En ligne]. Disponible : <http://www.oecd.org/dataoecd/0/10/1916637.pdf>, consulté le 5 septembre 2007.
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. (2010). [En ligne]. Disponible : <http://www.fao.org>, consulté le 10 janvier 2010.
- Overseas Development Institute. (2008). Rising food prices : A global crisis. [En ligne]. Disponible : <http://www.odi.org.uk/resources/download/1009.pdf>, consulté le 10 février 2010.
- Paillé, P. (1994). L'analyse par théorisation ancrée. *Cahiers de recherche sociologique*, no 23.
- Peak Oil. (2008). [En ligne]. Disponible : www.peakoil.co.uk, consulté le 15 février 2010.
- Petit, J., et Jobin, P. (2005). La fertilisation organique des cultures. Fédération d'agriculture biologique du Québec.
- Pronovost, J., Dumais, M., & Tremblay, P. (2008). Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir. Rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. [En ligne]. Disponible :

www.caaaq.gouv.qc.ca/documentation/rapportfinal.fr.html, consulté le 13 février 2008.

Province du Nouveau-Brunswick. (2010). Notre plan d'action pour être autosuffisant au Nouveau-Brunswick. [En ligne]. Disponible : <http://www.gnb.ca/2026/OSSPDF/report-F.pdf>, consulté le 20 mars, 2010.

Quivy, R., Campenhoudt, L.V. (2006). Manuel de recherche en sciences sociales, 3ième édition, Dunod, Paris.

Strauss, A., Corbin, J. (1998). Basic of qualitative research Techniques and Procedures for developing grounded theory, Second Edition, Sage publications, Inc.

Statistique Canada. (2010). Tableau 1-5 Revenu agricole net – Statistiques économiques agricoles – 2005 à 2008. [En ligne]. Disponible : <http://www.statcan.gc.ca/pub/21-010-x/2009002/t008-fra.htm>, site consulté le 10 février, 2010.

Statistique Canada. (2010). Tableau 1-5 Dette agricole en cours, au 31 décembre – Statistiques économiques agricoles – 2005 à 2008. [En ligne]. Disponible : <http://www.statcan.gc.ca/pub/21-014-x/2009002/t005-fra.htm>, site consulté le 10 février, 2010.

Sustainable Table. (2010). Fossil Fuel and Energy Use. [En ligne]. Disponible : <http://www.sustainabletable.org/issues/energy>, consulté le 1er février 2010.

Tennessee (State of), Center for Profitable Agriculture. (2003). A “Statewide Journey” of Sustainable Success: Hands-on Training. University of Tennessee, agricultural Extension Service. [En ligne]. Disponible : <http://cpa.utk.edu/pdf/files/sustainableuccess.pdf>, consulté le 4 janvier 2008.

Thyagrissen Consulting Limited. (2008). Plan d'avancement pour la coopérative agricole de la Récolte de Chez Nous.

Times & Transcript. (2009). Édition du 22 janvier 2010, section A5.

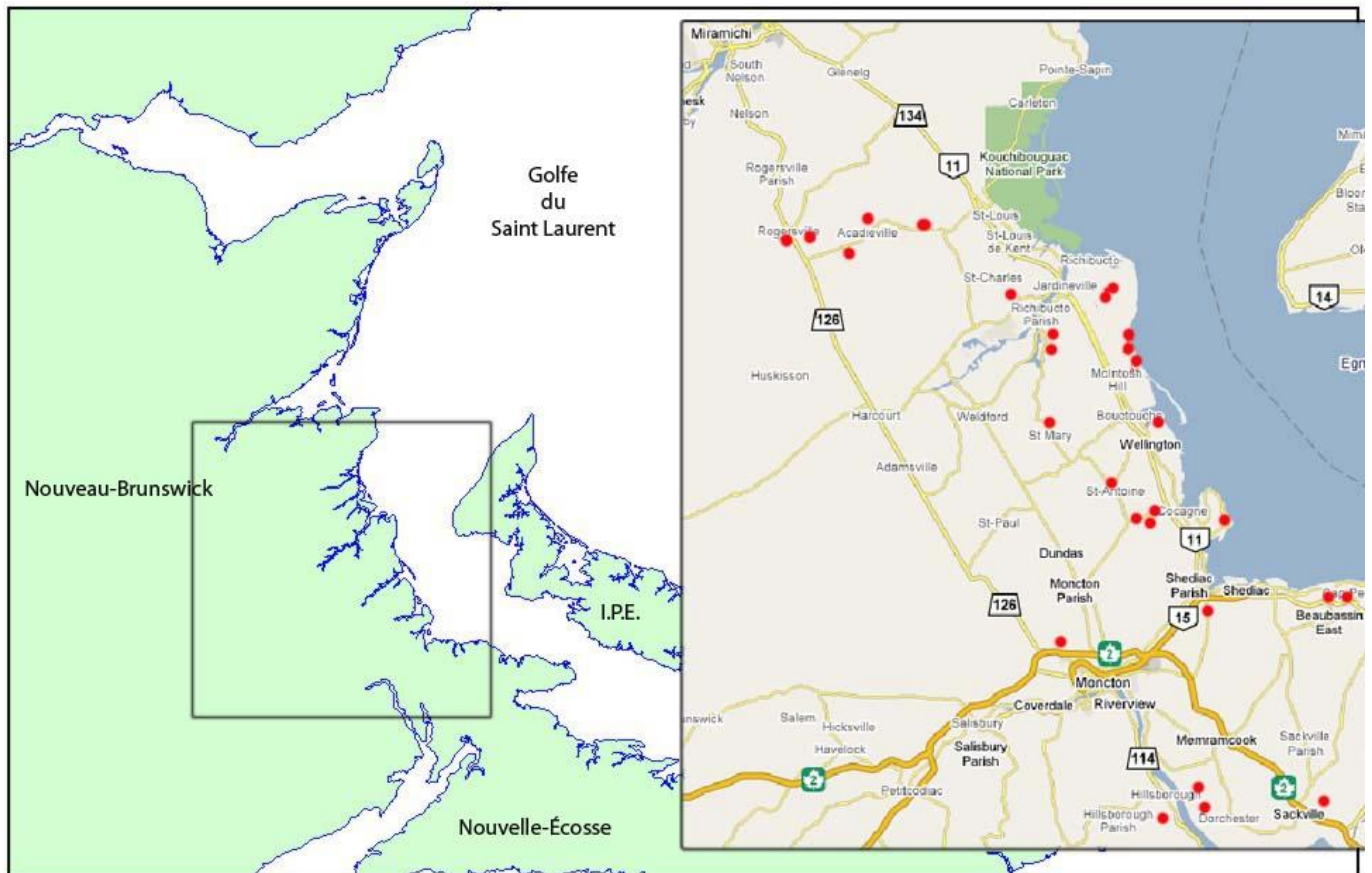
Vaillancourt, Y. et Laville, J.L. (1998). Les rapports entre associations et État: un enjeu politique. Revue du MAUSS Semestrielle, Paris, No 11, pp. 119-135.

Weber, M. (1995). Économie et société (traduction française). Paris, Plon.

Wikipedia. (2010). Empowerment. [En ligne]. Disponible : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Empowerment>

Wikipedia. (2010). Marché du carbone. [En ligne]. Disponible : http://fr.wikipedia.org/wiki/March%C3%A9_du_carbone, consulté le 30 avril 2010.

ANNEXE 1 – CARTE 1 – LOCALISATION DES MEMBRES DE LA RCN



Source : Chouinard *et al.*, 2009.

ANNEXE 2 – TABLEAU 1 – CARACTÉRISTIQUES DES PARTICIPANTS

Numéro du Répondant	Âge	Sexe	Type de production/fonction
1	45-55	F	Agent de développement agricole
2	45-55	H	Agent de développement agricole
3	45-55	F	Légumes et fruits
4	55-65	H	Légumes
5	55-65	H	Petits fruits
6	35-45	H	Légumes
7	45-55	H	Légumes
8	45-55	F	Légumes et fruits
9	45-55	H	Légumes
10	55-65	H	Petits fruits
11	45-55	H	Légumes
12	45-55	H	Légumes
13	45-55	H	Légumes et Fruits
14	55-65	H	Service de pollinisation, Miel
15	55-65	F	Miel
16	55-65	H	Légumes
17	45-55	Couple H/F	Fromage
18	45-55	F	Légumes
19	45-55	Couple H/F	Légumes
20	45-55	H	Légumes

ANNEXE 3 – GRILLE D'ENTRETIEN POUR LES MEMBRES DE LA RCN

Vie coopérative

1. Pourquoi vous vous êtes joints à la RCN? Comment cela s'est-il fait? On vous a approché ou est-ce que vous avez contacté la RCN?
2. Quels sont les avantages pour vous de faire partie de la RCN?
3. Est-ce que vous faites partie de d'autres associations? Au niveau local, provincial?
4. Selon quels principes ou valeurs est-ce qu'une coopérative doit fonctionner?
5. Quels sont les plus grandes difficultés pour le bon fonctionnement d'une coopérative?
6. Est-ce que la coopérative de la RCN participe à l'amélioration de la vie de sa communauté? Si oui, comment? Si non, est-ce qu'elle devrait avoir ce rôle selon vous?

Pratiques agricoles

7. Est-ce que vos méthodes de production ont changé dans les derniers 10 à 20 ans? De quelle façon?
8. Si vos pratiques ont changé, quelles raisons vous ont amené à changer vos pratiques?
9. Est-ce que vous prévoyez que celles-ci pourraient changer dans les prochaines années? Si oui, comment?
10. C'est quoi pour vous une pratique durable en agriculture? Est-ce que vous en appliquez et si oui lesquelles appliquez vous?

11. Est-ce que la coopérative de la RCN joue un rôle par rapport aux méthodes de production que ses membres utilisent? Si oui, lequel? Est-ce qu'elle devrait jouer ce rôle?
12. Est-ce que le consommateur ou d'autres personnes (agents de développement agricole, gouvernement) joue un rôle par rapport aux méthodes de production que vous utilisez?
13. Comment voyez-vous les pratiques agricoles des membres de la RCN dans le futur?

Lien social rural/urbain

14. Est-ce que vous faites de la vente locale et/ou directe?
15. Pourquoi faites vous de la vente locale et/ou directe et quels sont les avantages de ce type de vente?
16. Quelle importance vous accordez au lien entre votre ferme et les consommateurs?
17. Est-ce que votre lien avec le consommateur a changé dans les dernières années?
Si oui, comment et pourquoi?
18. D'après vous qu'est-ce qui pousse un consommateur à acheter locale?
19. Qu'est ce que la coopérative peut faire pour ses membres dans le but de faciliter la vente locale? et la vente directe?
20. Qu'est ce que la coopérative peut faire pour les producteurs qui font de la vente en gros?

21. Quels seraient selon vous des moyens de renforcer le lien entre producteurs et consommateurs? Au niveau de votre ferme, au niveau de la coopérative RCN, au niveau du gouvernement?
22. Est-ce que vous avez facilement accès aux marchés locaux?
23. Qu'elles sont les barrières à l'augmentation de la vente locale?
24. Comment est-ce qu'on pourrait faciliter l'accès aux marchés locaux?

ANNEXE 4 – GRILLE D’ENTRETIEN POUR LES AGENTS DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Introduction

1. Vous avez travaillé avec la RCN, parlez nous un peu de cette expérience.
2. De façon générale, quel est votre mandat au ministère? Comment la RCN entre là-dedans?

Vie coopérative

3. Quels sont les avantages pour les membres de faire partie de la RCN?
4. Selon quels principes ou valeurs est-ce qu’une coopérative doit fonctionner?
5. Quels sont les plus grandes difficultés pour le bon fonctionnement d’une coopérative?
6. Est-ce que la coopérative de la RCN devrait participer à l’amélioration de la vie de sa communauté? Si oui, comment?

Pratiques agricoles

7. Quel est votre rôle par rapport au développement des pratiques agricoles?
8. C’est quoi pour vous une pratique agricole durable?
9. Quel est votre rôle par rapport aux pratiques agricoles durables?
10. Est-ce que ce rôle vous semble légitime? Est-ce ce dont les agriculteurs ont besoin pour adopter des pratiques agricoles durables?

11. Quelles sont les difficultés auxquelles vous faites face en ce qui concerne l'adoption de pratiques durables?
12. Est-ce que la coopérative de la RCN devrait jouer un rôle par rapport aux méthodes de production que ses membres utilisent? Si oui, lequel?
13. Est-ce que le consommateur ou d'autres personnes joue un rôle par rapport aux méthodes de production utilisé par les membres de la RCN?
14. C'est quoi pour vous une pratique durable en agriculture?
15. Comment voyez-vous les pratiques agricoles des membres de la RCN dans le futur?

Lien social rural/urbain

16. Quelle importance vous accordez au lien entre la ferme et les consommateurs?
17. Est-ce que ce lien avec le consommateur a changé dans les dernières années? Si oui, comment et pourquoi?
18. D'après vous qu'est-ce qui pousse un consommateur à acheter local?
19. Qu'est ce que la coopérative peut faire pour ses membres dans le but de faciliter la vente locale? et la vente directe?
20. Qu'est ce la coopérative peut faire pour les producteurs qui font de la vente en gros?
21. Quels seraient selon vous des moyens de renforcer le lien entre producteurs et consommateurs? Au niveau de la ferme, au niveau de la coopérative RCN, au niveau du gouvernement?
22. Est-ce que les producteurs de la région ont facilement accès aux marchés locaux?

23. Qu'elles sont les barrières à l'augmentation de la vente locale?

24. Comment est-ce qu'on pourrait faciliter l'accès aux marchés locaux?

ANNEXE – 5 – LOI SUR L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE : LA RÉCOLTE DE CHEZ NOUS

BY-LAWS

Coopérative de la Récolte de Chez-Nous Itée / Really Local Harvest Co-operative Ltd.

NAME

1. The name of the association shall be: Coopérative de la Récolte de Chez-Nous Itée / Really Local Harvest Co-operative Ltd.

INTERPRETATION

2. In these by-laws, unless the context otherwise requires:

- (a) “Act” means the Cooperative Associations Act being Chapter C-22.1 of the Acts of New Brunswick;
- (b) “Regulation” means Regulation 82-58 under the Co-operative Associations Act;
- (c) “Cooperative” means: Coopérative de la Récolte de Chez-Nous Itée / Really Local Harvest Cooperative Ltd.
- (d) “Person” means an individual or a business form;
- (e) “Board” means the board of directors of the association;
- (f) The singular includes the plural and the masculine includes the feminine.

REGISTERED OFFICE

3. The registered office of the association shall be located in Dieppe at the Dieppe Market, in the province of New Brunswick.

TERRITORY

4. Southeast New Brunswick.

FISCAL YEAR

5. The fiscal year of the cooperative shall commence on the first day of January in each year and shall end on the last day of December of the same year.

SEAL

6. The seal of the cooperative is stamped at the right of this article. (Remove this section if not required because the cooperative does not have a seal.)

7.

8.

MEMBERSHIP

9. (a) Membership within the cooperative can be one of three categories:

- General
- Associate
- Corporate

(b) Only the general membership category has voting rights, and membership fees must be paid before the cooperative's annual meeting to ensure these voting privileges.

(c) Application for membership in the cooperative shall be made in writing to the Board and no application for membership shall be accepted unless and until approved by the Board.

(d) General membership includes any person in southeastern New Brunswick who meets the provincial government criteria of a Registered Agricultural Producer and who adheres to the philosophy and goals of the cooperative. The annual fee for general membership in the cooperative is based on the member's annual gross sales according to the following scale:

\$1 – \$49,999 \$250

\$50,000 – \$149,999 \$350

\$150,000 – \$249,999 \$450

\$250,000 – \$499,999 \$550

\$500,000 and plus \$650

(e) Associate membership is defined as any person who benefits from or supports the efforts of the cooperative but does not qualify for general membership of the cooperative. An Associate member has no voting rights or other rights generally related to membership. The annual fee for Associate membership is \$50 to be paid by the cooperative's annual meeting.

(f) Any businessperson or business indirectly related to agricultural production may become or remain a corporate member of the cooperative. A corporate member has no voting or other rights generally related to membership. A corporate member is required to pay an annual membership fee of \$500 before the cooperative's annual meeting.

(g) If a member wishes to withdraw from the cooperative, he must give written notice addressed to the secretary by the beginning of the fiscal year. The Board shall deal with such withdrawal applications.

EXCLUSION OF A MEMBER

10. The Board may by resolution exclude a member from membership pursuant to subsections 27(2) and 32(3) of the Cooperative Association Act of NB and sections 6 and 21 of the NB Regulation 82-58 under the Cooperative Association Act.

MEMBERSHIP MEETINGS

11. (a) The annual membership meeting shall be held within four months following the end of the fiscal year at a time and place as determined by the board and specific in the call of the meeting.

(b) Notice of every annual or special meeting unless otherwise provided by these by-laws shall be:

i) posted prominently in the cooperative's place of business, and

ii) sent, at least ten calendar days prior to the meeting, to every member at the address as registered in the books of the cooperative. The notice shall specify the place, date and hour of the meeting and, if a special meeting, shall state the purpose of calling the meeting, and the business to come before it, and no business other than that specified in the notice shall be transacted.

(c) Special general membership meetings may be called at any time by the board and such meetings shall be called whenever a petition therefore is signed by at least fifty (50) members or ten percent (10%) of the members of the cooperative, whichever is lesser, and presented to the Board.

(d) At all general and special meetings of the cooperative 30% of the members shall constitute a quorum.

(e) All duly registered members only have one vote at cooperative meetings. There will be no proxy voting. Only one of the joint holders of a membership may vote at any meeting and the joint holders shall decide who exercises that vote, but if one of the joint holders is elected a director then that person shall exercise the vote. The holder of a membership not held by an individual or jointly may have one delegate at the cooperative meetings.

(f) Decisions are made by raising hands unless a poll is demanded by at least three members. Unless otherwise provided in the Cooperative Act or Regulation, decisions require the majority of expressed votes (at least 50% plus one). In the event of a tie vote, the President casts the tie-breaking vote. Amendments to the Constitution and By-Laws require two-thirds of the votes. Amendments to the Letter of Incorporation (objects) require 75% of the votes.

(g) The Annual General Meeting of the members has the following decision-making powers:

- i. to establish the general orientations of the cooperative: vision, mission, mandate, values and strategic goals;
- ii. to consider the financial statements of the preceding fiscal year;
- iii. to elect directors;
- iv. to appoint auditors;
- v. to amend the constitution and by-laws;
- vi. to establish membership fees.

DIRECTORS

10. (a) The board is made up of eight directors, with at least one from the Local Products Centre Inc. Board of Directors. The immediate Past-President shall be an ex officio member of the Board of Directors for a one-year term.

(b) Any individual who is a member in good standing or delegate of a business from member in good standing who is at least sixteen years of age qualifies to become a director.

(c) A Nominating Committee submits to the board recommendations of members interested in becoming a director. The Board in turn submits its recommendations to the Annual General Meeting. Additional candidates may be nominated from the floor of the annual general meeting.

(d) At the first general meeting, one-third of the directors shall be elected to serve until the first annual meeting, one-third of the directors shall be elected to serve until the second annual meeting and one-third of the directors shall be elected to serve until the third annual meeting. Thereafter, all elections shall be for a three (3) year term. Directors may be reelected but shall not serve more than three consecutive three-year terms without a lapse of at least one year.

- (e) At the meeting where the election takes place, or immediately thereafter, the board shall meet and elect amongst them a President and Vice-President. They shall also appoint a secretary and a treasurer who may or may not be a director.
- (f) In the event of vacancies on the board between annual general meetings, the board appoints a replacement valid until the next annual meeting.
- (g) The Board meets at least four times a year.
- (h) The quorum for board meetings is five directors.
- (i) The books containing the minutes of directors' meetings shall be kept in the custody of the secretary of the cooperative.
- (j) The board holds the following decision-making powers:
 - i) to submit recommendations to the annual general meeting;
 - ii) to ensure that decisions are respectful of the philosophy and goals adopted at the annual general meeting.
 - iii) to adopt policies governing the management of the cooperative's resources (human, material, technological, financial);
 - iv) to elect officers of the cooperative;
 - v) to establish board committees;
 - vi) to hire a manager, evaluate his performance annually and dismiss him, if required.

COMMITTEES

11. The board establishes committees and assigns their mandate on the recommendation of the Board President. The Committee Chairperson and members are appointed by the board on the recommendation of the board President. The chairperson (or their representative) must report on committee activities to the board at board meetings and present a written report and any financial information to the annual general meeting. Any member of the board or the cooperative may be appointed as a committee member; the board president is ex-officio member of all committees with voting rights.

MANAGER

12. The board may hire a manager whose key responsibilities are:

- (a) to coordinate the Really Local Harvest promotion campaign;
- (b) to manage the operations and resources of the cooperative;
- (c) to prepare documents to facilitate board and committee decisions;
- (d) to implement board policies and decisions;
- (e) to act as executive secretary to the board and committees, if necessary;
- (f) to prepare an annual work plan to be presented and approved by the board.

A job description will be prepared and modified accordingly providing specifics of responsibilities of the manager. Measurables will be defined and applied for accountability purposes.

BORROWING

13. (a) Subject to section 15c) of the Cooperative Association Act, the cooperative may purchase on credit, pledge its credit for money borrowed to pay for materials purchased or incur other liability on the credit and security of the cooperative upon such terms and conditions as the board may from time to time determine. Any amount of liability incurred must be approved by the Board.

(b) The cooperative may borrow money from its members for periods and at interest rates as determined in these by-laws by the general membership.

AUTHORIZED SIGNATURE

14. The financial documents are signed by two Executive members of the board. In the absence of one or both of the executive members, the Board appoints two members of the Board to sign financial documents.

CREDIT POLICY

15. The credit policy of the cooperative shall be cash only or as determined by the board.

DISTRIBUTION OF SURPLUS

16. (a) The surplus arising from the business of the cooperative at the end of each fiscal year shall not be distributed to members in the form of dividends or otherwise but shall be reinvested in retained earnings or directed as agreed upon by the Board of Directors. Any amounts remaining in liquidation after all creditors are satisfied shall be distributed to another cooperative approved by the members.

(b) Reserve funds of the cooperative shall consist of the accumulation of amounts as may be determined by the general membership in these by-laws.

AUDITOR

17. The annual general meeting appoints an auditor for up to a two-year mandate subject to section 38 of the Cooperative Association Act. He is responsible for reviewing the books of the cooperative. In the event of a vacancy in the position of auditor, the board shall appoint an auditor to hold office until the next annual meeting.

AMENDMENTS

18. These by-laws or any of them may be repealed or replaced as provided for by the Regulation under the Cooperative Association Act.

APPROVAL

19. Pursuant to the authority granted to me by section 11(1) of the Co-operative Associations Act, I hereby approve these by-laws.

Inspector of Co-operative Associations Date